

Cote du document:

A/34/44 (Vol.1)

Meilleur exemplaire
Disponible

**RAPPORT
DU COMITÉ PRÉPARATOIRE
POUR LA
NOUVELLE STRATÉGIE INTERNATIONALE
DU DÉVELOPPEMENT**

Volume I

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

DOCUMENTS OFFICIELS : TRENTE-QUATRIÈME SESSION

SUPPLÉMENT N° 44 (A/34/44)



NATIONS UNIES

New York, 1980

NOTE

Les cotes des documents de l'Organisation des Nations Unies se composent de lettres majuscules et de chiffres. La simple mention d'une cote dans un texte signifie qu'il s'agit d'un document de l'Organisation.

Le présent document comporte les première et deuxième parties du rapport du Comité préparatoire de la nouvelle stratégie internationale du développement et porte sur les séances d'organisation du Comité, tenues entre les 1^{er} et 5 février 1979, et sur les séances de la première session, tenue entre les 2 et 13 avril 1979. Il comprend des documents précédemment publiés, sous forme ronéotypée, sous les cotes A/34/44 (première partie) et A/34/44 (deuxième partie).

Le volume II du rapport porte sur les séances de la deuxième session du Comité, tenue entre les 11 et 22 juin 1979, et le volume III porte sur les séances de la troisième session, tenue entre les 17 et 21 septembre 1979.

TABLE DES MATIERES

PREMIERE PARTIE

Séances de la session d'organisation, tenue entre les
1er et 5 février 1979

	<u>Paragraphes</u>	<u>Pages</u>
I. INTRODUCTION	1	2
II. ORGANISATION DES SEANCES	2 - 10	2
A. Ouverture et durée de la session d'organisation	2 - 4	2
B. Composition du Comité et participation	5 - 6	2
C. Election du Bureau	7	3
D. Adoption de l'ordre du jour	8	3
E. Documentation	9	4
F. Adoption du rapport	10	4
III. DISPOSITIONS RELATIVES AUX TRAVAUX FUTURS DU COMITE	11 - 15	4
A. Programme de travail	11	4
B. Documentation	12 - 14	5
C. Dates des réunions du Comité pour 1979	15	6

TABLE DES MATIERES (suite)

DEUXIEME PARTIE

Séances de la première session, tenue entre les 2 et 13 avril 1979

	<u>Paragraphes</u>	<u>Pages</u>
I. INTRODUCTION	1 - 2	8
II. ORGANISATION DES SEANCES	3 - 16	9
A. Ouverture et durée de la première session	3 - 4	9
B. Composition du Comité et participation à ses travaux	5 - 10	9
C. Bureau du Comité	11	11
D. Adoption de l'ordre du jour	12	11
E. Documentation	13	11
F. Adoption du rapport	14 - 16	12
III. PREPARATIFS EN VUE DE LA NOUVELLE STRATEGIE INTER- NATIONALE DU DEVELOPPMENT	17 - 25	13
IV. ORDRE DU JOUR PROVISOIRE DE LA DEUXIEME SESSION DU COMITE	26	15

ANNEXES A LA DEUXIEME PARTIE

I. DOCUMENTS OFFICIEUX SOUMIS PAR LES DELEGATIONS AU SUJET DU PROJET DE PREAMBULE		17
A. Etats-Unis d'Amérique		17
B. Groupe des 77		18
C. Etats membres de la Communauté économique européenne		22
D. Japon		24
E. Suède		25
F. Bulgarie, Hongrie, Mongolie, Pologne, République démocratique allemande, République socialiste soviétique de Biélorussie, République socialiste soviétique d'Ukraine, Tchécoslovaquie et Union des Républiques socialistes soviétiques		27
II. NOTE DU PRESIDENT DU COMITE SUR LES ELEMENTS FONDAMENTAUX A INCLURE DANS LE PREAMBULE DE LA NOUVELLE STRATEGIE INTERNATIONALE DU DEVELOPPMENT		29

TABLE DES MATIERES (suite)

Pages

III. RESUME DES DECLARATIONS FAITES AU COURS DU DEBAT GENERAL A LA PREMIERE SESSION DU COMITE	33
Algérie	33
Argentine	34
Australie	35
Bangladesh	37
Bulgarie	38
Canada	39
Chine	40
Cuba	42
Egypte	44
Equateur	45
Espagne	46
Etats-Unis d'Amérique	47
Finlande	53
France (au nom de la Communauté économique européenne)	55
Guinée	56
Inde	58
Indonésie	60
Jamaïque	61
Japon	64
Kenya	67
Maroc	69
Mexique	70
Mongolie	71
Népal	73
Norvège	74
Nouvelle-Zélande	76
Pakistan	78
Pays-Bas	80
Pologne	82

TABLE DES MATIERES (suite)

	<u>Pages</u>
Portugal	83
République démocratique allemande	85
République socialiste soviétique de Biélorussie	87
Roumanie	89
Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	90
Suède	91
Suisse	94
Tchécoslovaquie	96
Tunisie (au nom du Groupe des 77)	98
Turquie	103
Union des Républiques socialistes soviétiques	105
Uruguay	107
Venezuela	108
Yougoslavie	109
IV. DECLARATION DU PRESIDENT DU COMITE A L'ISSUE DU DEBAT GENERAL	111

PREMIERE PARTIE

Séances de la session d'organisation,
tenue entre les 1er et 5 février 1979

I. INTRODUCTION

1. Par sa résolution 33/193 du 29 janvier 1979 intitulée "Préparatifs d'une stratégie internationale du développement pour la troisième Décennie des Nations Unies pour le développement", l'Assemblée générale a décidé de créer un comité préparatoire pour la nouvelle Stratégie internationale du développement, qui devrait disposer des services de conférence nécessaires et tenir une session d'organisation au début de 1979 au Siège de l'Organisation des Nations Unies. Par la même résolution, l'Assemblée a aussi décidé que le Comité préparatoire serait ouvert à la participation de tous les Etats en tant que membres à part entière et serait responsable devant l'Assemblée générale à laquelle il ferait rapport par l'intermédiaire du Conseil économique et social et a invité tous les Etats à participer activement aux travaux du Comité préparatoire et à contribuer efficacement à la formulation de la nouvelle Stratégie internationale du développement.

II. ORGANISATION DES SEANCES

A. Ouverture et durée de la session d'organisation

2. Le Comité a tenu sa session d'organisation au Siège de l'Organisation des Nations Unies du 1er au 5 février 1979. Au cours de cette période, il a tenu trois séances (1ère à 3ème séances) ainsi que des consultations officieuses.
3. La session a été ouverte par le Directeur général au développement et à la coopération économique internationale.
4. Le texte des déclarations faites à la séance d'ouverture par le Président du Comité et par le Directeur général au développement et à la coopération économique internationale a été distribué conformément à la décision prise par le Comité (A/AC.196/2 et 3).

B. Composition du Comité et participation

5. Conformément au paragraphe 2 de la section II de la résolution 33/193 de l'Assemblée générale, le Comité préparatoire était ouvert à la participation de tous les Etats en tant que membres à part entière. Les Etats suivants y étaient représentés :

Afghanistan
Algérie
Allemagne, République fédérale d'
Argentine
Australie
Autriche
Belgique
Brésil
Bulgarie
Canada
Chine
Comores
Côte d'Ivoire
Danemark
Egypte
Equateur
Etats-Unis d'Amérique
Finlande
France
Ghana
Grèce
Guatemala
Guinée
Guinée équatoriale
Hongrie
Inde
Italie
Jamaïque
Japon
Kenya

Malte
Maroc
Mexique
Mongolie
Népal
Nigéria
Norvège
Nouvelle-Zélande
Pakistan
Pays-Bas
Pérou
Philippines
Portugal
République démocratique allemande
République socialiste soviétique
de Biélorussie
Roumanie
Royaume-Uni de Grande-Bretagne
et d'Irlande du Nord
Saint-Siège
Suède
Suisse
Tunisie
Union des Républiques socialistes
soviétiques
Venezuela
Viet Nam
Yougoslavie
Zambie

6. Les institutions spécialisées ci-après étaient également représentées :
Organisation internationale du Travail, Organisation des Nations Unies pour
l'alimentation et l'agriculture, Organisation des Nations Unies pour l'éducation,
la science et la culture et Organisation mondiale de la santé.

C. Election du Bureau

7. A ses 1ère et 3ème séances, le Comité a élu par acclamation le bureau suivant :

Président : M. Muchkund DUBEY (Inde)

Vice-Présidents : M. Jorge Hugo HERRERA VEGAS (Argentine)
M. Saliah Ben KOUYATE (Guinée)
M. Anatoli Aleksandrovich MARDOVICH (République socialiste
soviétique de Biélorussie)

Rapporteur : M. Per JÖDAHL (Suède)

D. Adoption de l'ordre du jour

8. A sa 1ère séance, le Comité a adopté l'ordre du jour suivant, tel qu'il
figurait dans le document A/AC.196/1 :

1. Election du Bureau.
2. Adoption de l'ordre du jour.

3. Organisation des travaux du Comité préparatoire.
4. Adoption du rapport du Comité préparatoire.

E. Documentation

9. Le Comité était saisi des documents suivants :

- | | |
|--------------------------|---|
| A/AC.196/1 | Ordre du jour provisoire |
| A/AC.196/2 | Déclaration du Président du Comité |
| A/AC.196/3 | Déclaration du Directeur général au développement et à la coopération économique internationale |
| A/AC.196/L.1
et Add.1 | Note du Secrétariat sur la documentation |
| A/AC.196/INF.1 | Liste des participants |

F. Adoption du rapport

10. Comme le Comité en a décidé à sa 3ème séance, le Rapporteur a été chargé de rédiger le rapport sous sa forme définitive.

III. DISPOSITIONS RELATIVES AUX TRAVAUX FUTURS DU COMITE

A. Programme de travail

11. A sa 3ème séance, le Comité a adopté le programme de travail suivant :

1979

Première session de fond

1. Examen général de la nouvelle stratégie internationale du développement :
 - a) Principes et objectifs fondamentaux;
 - b) Perspectives à long terme;
 - c) Incidences réciproques.
2. Examen préliminaire des buts et objectifs de la nouvelle stratégie internationale du développement.
3. Formulation du plan général de la nouvelle stratégie internationale du développement dans la perspective de la résolution 33/195 de l'Assemblée générale.
4. Avant-projet de préambule.
5. Ordre du jour détaillé des deuxième et troisième sessions de fond.

Deuxième et troisième sessions de fond

Elaboration d'un avant-projet de la nouvelle stratégie internationale du développement destiné à être présenté à l'Assemblée générale à sa trente-quatrième session :

- a) Examen des mesures à prendre dans tous les secteurs du développement eu égard à la résolution 33/193 de l'Assemblée générale, notamment en ce qui concerne l'infrastructure institutionnelle et physique à mettre en place;
- b) Définition préliminaire des buts et objectifs de la nouvelle stratégie internationale du développement;
- c) Modalités d'examen et d'évaluation de la stratégie.

1980

Trois sessions (d'une durée de six semaines) seront organisées en 1980 en vue de poursuivre l'examen du nouveau projet de stratégie internationale du développement et de l'arrêter définitivement.

B. Documentation

12. En ce qui concerne la documentation pour la première session de fond, les membres du Comité ont demandé :

- a) Une mise à jour du document A/AC.196/L.1 et Add.1, consistant à y inclure :
 - i) Les renseignements complémentaires que feront parvenir les organes, organismes et organisations du système des Nations Unies au sujet de la documentation se rapportant à la résolution 33/193 de l'Assemblée générale qu'ils sont en mesure de fournir au Comité;
 - ii) Des références à la Déclaration et au Programme d'action concernant l'instauration d'un nouvel ordre économique international (résolutions 3201 (S-VI) et 3202 (S-VI) de l'Assemblée générale); à la Charte des droits et devoirs économiques des Etats (résolution 3281 (XXIX) de l'Assemblée générale); à la Déclaration sur le progrès et le développement dans le domaine social (résolution 2542 (XXIV) de l'Assemblée générale); aux résolutions 33/144 de l'Assemblée générale sur le rôle du secteur public dans la promotion du développement économique dans les pays en développement et 33/135 sur le rôle du personnel national qualifié dans le développement social et économique des pays en développement; ainsi qu'aux rapports pertinents du Secrétaire général, aux rapports de la Réunion d'experts chargée d'examiner le Programme d'administration et de finances publiques de l'Organisation des Nations Unies publiés récemment ou à paraître; aux rapports du Programmes des Nations Unies pour le développement sur l'intégration des femmes au développement (DP/83 et DP/127) et au Rapport sur le développement dans le monde, 1978 de la Banque mondiale. Ces documents, ainsi que l'étude réalisée conjointement par le PNUD et la CNUCED sur le processus d'ajustement de la balance des paiements dans les pays en développement - dont il est déjà fait mention dans le document A/AC.196/L.1 - devraient être fournis aux délégations sur leur demande.

b) Une documentation succincte portant sur chacun des points qu'il est prévu d'examiner à la première session de fond du Comité établie en faisant une synthèse des documents pertinents qui seront énumérés dans la version révisée du document A/AC.196/L.1 et Add.1 et organisée dans la mesure du possible en fonction des thèmes énoncés dans la résolution 33/193 de L'Assemblée générale. Cette documentation devrait également présenter des options et des variantes possibles concernant les questions de politique générale soulevées par le Président et le Directeur général dans les déclarations qu'ils ont prononcées à la séance d'ouverture de la session d'organisation du Comité (voir A/AC.196/2 et A/AC.196/3). Il est entendu que les modalités d'élaboration de cette documentation feront l'objet de consultations interorganisations.

c) Des annotations concernant les publications énumérées dans le document A/AC.196/L.1 et Add.1 qui ont directement trait aux questions qui seront examinées à la première session de fond du Comité.

d) Le rapport du Comité de la planification du développement sur sa quinzième session et les documents en cours d'élaboration à l'intention de ce comité auxquels il est fait référence aux paragraphes 12 et 13 du document A/AC.196/L.1.

13. Le Comité est également convenu que les délégations devraient porter d'autres documents à son intention si besoin est.

14. Il a en outre décidé qu'il examinerait plus avant à ses prochaines sessions de fond la question de la documentation de ses sessions ultérieures.

C. Dates des réunions du Comité pour 1979

15. A sa 3ème séance, le Comité a décidé de demander au Conseil économique et social à sa session d'organisation de 1979 de modifier, si possible, le calendrier des réunions afin de lui permettre d'examiner, à sa première session de fond, le rapport du Comité de la planification du développement sur sa quinzième session.

DEUXIEME PARTIE

Séances de la première session, tenue
entre les 2 et 13 avril 1979

I. INTRODUCTION

1. Dans sa résolution 33/193 du 29 janvier 1979, intitulée "Préparatifs d'une stratégie internationale du développement pour la troisième décennie des Nations Unies pour le développement", l'Assemblée générale a décidé de créer un Comité préparatoire pour la nouvelle stratégie internationale du développement, qui devrait disposer des services de conférence nécessaires et tenir une session d'organisation au début de 1979 au Siège de l'Organisation des Nations Unies. Dans la même résolution, l'Assemblée a décidé également que le Comité préparatoire serait ouvert à la participation de tous les Etats en tant que membres à part entière et serait responsable devant l'Assemblée générale à laquelle il ferait rapport par l'intermédiaire du Conseil économique et social et elle a invité tous les Etats à participer activement aux travaux du Comité préparatoire et à contribuer efficacement à la formulation de la nouvelle stratégie internationale du développement.

2. Le Comité a tenu sa session d'organisation au Siège de l'Organisation des Nations Unies du 1er au 5 février 1979.

II. ORGANISATION DES SEANCES

A. Ouverture et durée de la première session

3. Le Comité a tenu sa première session de fond au Siège de l'Organisation des Nations Unies du 2 au 13 avril 1979. Il a tenu dix séances (4^{ème} à 13^{ème} séances). Il a également tenu des consultations officielles au cours de cette période.

4. Le Président du Comité et le Secrétaire général adjoint aux affaires économiques et sociales internationales ont fait des déclarations à la séance d'ouverture.

B. Composition du Comité et participation à ses travaux

5. Conformément au paragraphe 2 de la section II de la résolution 33/193 de l'Assemblée générale, le Comité préparatoire était ouvert à la participation de tous les Etats en tant que membres à part entière. Y étaient représentés les Etats suivants :

Afghanistan	Ghana
Algérie	Grèce
Allemagne, République fédérale d'	Guinée
Argentine	Guyane
Australie	Hongrie
Autriche	Inde
Bahamas	Indonésie
Bahreïn	Irlande
Bangladesh	Israël
Barbade	Italie
Belgique	Jamahiriya arabe libyenne
Bhoutan	Jamaïque
Bolivie	Japon
Brésil	Jordanie
Bulgarie	Kenya
Burundi	Koweït
Canada	Luxembourg
Cap-Vert	Mali
Chili	Maroc
Chine	Mexique
Colombie	Mongolie
Costa Rica	Népal
Côte d'Ivoire	Nicaragua
Cuba	Nigéria
Danemark	Norvège
Egypte	Nouvelle-Zélande
Empire centrafricain ^x	Ouganda
Equateur	Pakistan
Espagne	Panama
Etats-Unis d'Amérique	Pays-Bas
Fidji	Pérou
Finlande	Philippines
France	Pologne

^x Actuellement dénommé République centrafricaine.

Portugal	Soudan
Qatar	Sri Lanka
République arabe syrienne	Suède
République de Corée	Suisse
République démocratique allemande	Suriname
République démocratique populaire lao	Tchécoslovaquie
République dominicaine	Thaïlande
République socialiste soviétique de Biélorussie	Trinité-et-Tobago
République socialiste soviétique d'Ukraine	Tunisie
République-Unie de Tanzanie	Turquie
République-Unie du Cameroun	Union des Républiques socialistes soviétiques
Roumanie	Uruguay
Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	Venezuela
Rwanda	Viet Nam
Saint-Siège	Yémen
Sénégal	Yémen démocratique
Singapour	Yougoslavie
	Zaïre
	Zambie

6. Les organismes et programmes des Nations Unies ci-après étaient représentés :

Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement
 Organisation des Nations Unies pour le développement industriel
 Programme des Nations Unies pour l'environnement
 Fonds des Nations Unies pour l'enfance
 Programme des Nations Unies pour le développement
 Programme alimentaire mondial
 Conseil mondial de l'alimentation
 Centre des Nations Unies pour les établissements humains (Habitat)

7. Les commissions régionales ci-après étaient représentées :

Commission économique pour l'Afrique
 Commission économique pour l'Asie occidentale
 Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique

8. Les institutions spécialisées ci-après étaient représentées :

Organisation internationale du Travail
 Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture
 Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture
 Organisation mondiale de la santé
 Banque mondiale
 Fonds monétaire international

9. Etaient également représentés l'Agence internationale de l'énergie atomique et l'Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce.

10. Etaient également représentées les organisations intergouvernementales ci-après :

Conseil d'assistance économique mutuelle

Communauté économique européenne

Organisation de l'unité africaine

C. Bureau du Comité

11. Le Bureau du Comité, élu à la session d'organisation (voir première partie, par. 7 ci-dessus), a siégé durant la première session.

D. Adoption de l'ordre du jour

12. A sa 4^{ème} séance, le 2 avril 1979, le Comité a adopté l'ordre du jour suivant pour la session (A/AC.196/5 et Corr.1) :

1. Adoption de l'ordre du jour et organisation des travaux.
2. Aperçu général de la stratégie internationale du développement :
 - a) Principes et objectifs généraux;
 - b) Perspectives à long terme;
 - c) Relations entre les différents éléments.
3. Examen préliminaire des buts et objectifs de la stratégie internationale du développement.
4. Formulation de l'ébauche de la stratégie internationale du développement, dans le cadre de la résolution 33/193 de l'Assemblée générale.
5. Avant-projet de préambule.
6. Ordre du jour provisoire des deuxième et troisième sessions.

E. Documentation

13. Le Comité était saisi des documents suivants :

A/AC.196/5 et Corr.1

Ordre du jour provisoire

A/AC.196/6

Options et approches possibles :
considérations relatives au cadre général de
la nouvelle stratégie internationale du
développement présentées par le Directeur
général au développement et à la coopération
économique internationale

A/AC.196/7 et Add.1

Extrait du rapport de la Commission du
développement social sur sa vingt-sixième
session

A/AC.196/L.1/Rev.1 et Add.1

Note du Secrétariat sur la première session du
Comité préparatoire pour la nouvelle stratégie
internationale du développement

A/AC.196/L.2

Note du Secrétariat contenant les résolutions de
l'Assemblée générale se rapportant à
l'alinéa a) du point 2 de l'ordre du jour,
relatif aux principes et objectifs généraux
d'une nouvelle stratégie internationale du
développement

A/AC.196/L.3

Projet de rapport sur la première session

F. Adoption du rapport

14. A sa 5ème séance, le 3 avril 1979, le Comité a décidé que les rapports sur ses première et deuxième sessions seraient d'ordre procédural et qu'ils contiendraient en annexes le résumé des déclarations de fond faites par les délégations et les chefs de secrétariat des institutions spécialisées et des organisations ainsi que les résolutions.

15. A sa 13ème séance, le 13 avril 1979, le Comité a décidé que les documents officiels présentés par les délégations ainsi que la note du Président sur les éléments de base à inclure dans le projet de préambule seraient joints en annexe à son rapport (voir annexes I et II ci-dessous).

16. A la même séance, le Comité a adopté le projet de rapport sur sa première session et autorisé le Rapporteur à en établir le texte définitif.

III. PRÉPARATIFS EN VUE DE LA NOUVELLE STRATEGIE INTERNATIONALE DU DEVELOPPEMENT

17. A sa 4ème séance, le Comité a décidé de tenir un débat général sur toutes les questions de fond inscrites à son ordre du jour, en s'attachant plus particulièrement aux points 2 et 3. Le débat général a eu lieu de la 4ème à la 12ème séances du Comité.

18. Quarante-deux représentants ont participé à la discussion générale. A la 12ème séance, le Président a fait la synthèse de la discussion. (Voir à l'annexe III ci-dessous le résumé de ces déclarations.)

19. A la 4ème séance, le Secrétaire général adjoint aux affaires économiques et sociales internationales a fait une déclaration dans laquelle il a informé le Comité de l'état d'avancement des travaux du Groupe d'étude du Comité administratif de coordination (CAC) sur les objectifs à long terme du développement. Le rapport du Groupe d'étude a été communiqué au Comité par le CAC dans un document de travail officieux.

20. A la 6ème séance, le Président du Comité de la planification du développement a fait une déclaration dans laquelle il a rendu compte des travaux de ce Comité à sa quinzième session. Le rapport du Comité de la planification du développement a été communiqué par la suite au Comité sous forme provisoire dans un document de travail officieux.

21. A sa 5ème séance, le Comité a décidé d'inviter les chefs de secrétariat des institutions spécialisées, des organismes des Nations Unies et des commissions régionales de l'ONU à faire des déclarations au cours de la première partie de la deuxième session de fond du Comité sur la préparation de la nouvelle stratégie internationale du développement.

22. Au cours de la discussion générale, le Directeur général au développement et à la coopération économique internationale a présenté au Comité un document officieux sur les options et approches possibles relatives au cadre général de la nouvelle stratégie internationale du développement (A/AC.196/11/CRP.9).

23. A sa 12ème séance, le Comité a décidé de créer un groupe de travail officieux chargé d'examiner les suggestions faites à propos du projet de préambule de la stratégie internationale du développement, y compris les documents officieux présentés par les Etats-Unis d'Amérique, le Groupe des 77, la Communauté économique européenne, le Japon, la Suède et par la République socialiste soviétique de Biélorussie ou non également de la Bulgarie, de la Hongrie, de la Mongolie, de la Pologne, de la République démocratique allemande, de la République socialiste soviétique d'Ukraine, de la Tchécoslovaquie et de l'Union des Républiques socialistes soviétiques (voir annexe I).

24. Au cours des consultations tenues, le Président du Comité a été prié de soumettre à l'examen du Groupe un document de travail sur les éléments de base à inclure dans le projet de préambule de la nouvelle stratégie internationale du développement, à partir des suggestions faites et des documents officieux soumis par les délégations (voir annexe II). Au cours de la discussion qui s'est déroulée par la suite au sein du groupe de travail officieux, plusieurs éléments ont été

identifiés et des formulations préliminaires ont été examinées. Il a été reconnu qu'il était trop tôt pour arriver à des libellés précis. La discussion a abouti à une entente sur un certain nombre d'éléments de base à inclure dans le préambule.

25. Le Comité a décidé de poursuivre l'examen du projet de préambule à sa prochaine session.

IV. ORDRE DU JOUR PROVISOIRE DE LA DEUXIEME SESSION DU COMITE

26. A sa 13ème séance, le Comité a approuvé l'ordre du jour provisoire suivant pour sa deuxième session :

1. Adoption de l'ordre du jour et organisation des travaux.
2. Déclaration des chefs des secrétariats des institutions, des organismes et des commissions régionales du système des Nations Unies.
3. Ebauche de la nouvelle stratégie internationale du développement.
4. Suite de l'examen des buts et objectifs de la stratégie internationale du développement.
5. Examen préliminaire des mesures de politique dans tous les domaines.
6. Projet de préambule.
7. Projet d'ordre du jour provisoire de la troisième session du Comité.
8. Adoption du rapport.

Documents officioux soumis par les délégations au sujet du
projet de préambule

A. Etats-Unis d'Amérique

/Original : anglais/

La délégation des Etats-Unis présente un projet de texte pour le préambule de la Stratégie internationale du développement rédigé dans un style qui peut sembler peu orthodoxe. On se souviendra que de nombreuses délégations ont insisté sur le fait qu'il fallait faire en sorte que les efforts de développement bénéficient d'un appui populaire. La délégation des Etats-Unis juge donc que ce projet de préambule, rédigé dans une langue simple et populaire, pourrait contribuer à atteindre ce but.

Projet de préambule

1. Nous, peuples des Nations Unies, sommes confrontés à une triste réalité, à savoir que des millions d'entre nous s'éveillent chaque matin affamés, malades, sans logis ou sans emploi digne de ce nom.
2. Nous reconnaissons que le progrès social doit aller de pair avec la croissance économique et que le bien-être de l'individu est l'objectif ultime du développement.
3. Nous avons conscience que l'évolution du nouvel ordre économique international exigera des modifications constantes des schémas de production et de consommation et de la structure des échanges.
4. Nous reconnaissons que notre interdépendance économique n'est pas un choix politique mais un fait et que pour apporter des solutions aux problèmes qui se posent actuellement à l'économie mondiale il faudra nécessairement tenir compte des intérêts de tous les pays.
5. Nous constituons une grande famille des nations, dont les expériences culturelles, historiques et économiques sont diverses, et qui cherche par le biais de cet effort de coopération, non seulement à améliorer notre bien-être à tous, mais également à faire en sorte que notre subsistance et celle de nos enfants puissent continuer à être assurées à l'avenir. On ne vit pas et on ne peut vivre en ce monde chacun pour soi, car notre destin et notre bien-être à tous sont intimement liés. Nous sommes fermement convaincus qu'au fur et à mesure que les nations se développeront et deviendront plus fortes, chacun d'entre nous en bénéficiera, et que le monde peut parvenir à une prospérité toujours plus grande.
6. Nous avons conscience que notre nouvelle stratégie internationale du développement, pour améliorer le sort des peuples, doit tirer parti de la sagesse, de la volonté et de l'énergie de tous les hommes et de toutes les femmes du monde entier.
7. Nous participons de concert à cet effort, mais chaque membre de la famille des nations a un rôle à jouer et c'est en fait pour lui une obligation en vue de

promouvoir le bien-être de son peuple dans son milieu social et économique particulier qui lui impose une responsabilité sociale spéciale à l'égard des plus pauvres d'entre nous.

8. Conscients que d'importantes mesures ont déjà été prises pour éliminer le déséquilibre qui existe entre les riches et les pauvres, nous reconnaissons, néanmoins, que des efforts plus énergiques aux niveaux national et international sont plus que jamais nécessaires pour que chacun d'entre nous mène une vie digne de notre condition humaine.

9. Nous avons pleinement conscience que nous continuons d'être trop nombreux pour que notre planète puisse nous fournir les terres et autres ressources nécessaires pour nous nourrir et assurer notre progrès.

10. Nous, les peuples des Nations Unies, prenons donc à nouveau l'engagement de faire tout ce qui est en notre pouvoir pour assurer une répartition plus équitable aux niveaux national et international des ressources, et nous engageons à redoubler d'efforts pour parvenir à :

- a. Une croissance économique soutenue, équitable et génératrice d'emplois;
- b. Des progrès sensibles dans le domaine de la production et de la distribution de vivres;
- c. Des progrès considérables dans le domaine de l'éducation en matière de soins médicaux préventifs et autres, de la nutrition et du logement, ainsi qu'un meilleur équilibre entre la croissance démographique et nos ressources;
- d. Une utilisation rationnelle des ressources naturelles mondiales, en particulier des ressources en énergie, mais également des terres, de l'eau et de l'air dont dépend notre existence même.

11. EN FOI DE QUOI, A CETTE FIN, NOUS ADOPTONS LA PRESENTE STRATEGIE INTERNATIONALE DU DEVELOPPEMENT.

B. Groupe des 77

/Original : anglais/

Projet de préambule

1. En déclarant les années 1980 troisième Décennie des Nations Unies pour le développement, les gouvernements s'engagent de nouveau à servir les objectifs fondamentaux proclamés dans la Charte des Nations Unies et réaffirment solennellement les principes et objectifs contenus dans la Déclaration et le Programme d'action concernant l'instauration d'un nouvel ordre économique international (résolutions 3201 (S-VI) et 3202 (S-VI) de l'Assemblée générale).

2. Les gouvernements s'engagent à respecter ces principes et, de ce fait, à réaliser les objectifs du nouvel ordre économique international, ce qui exige en particulier la participation pleine et réelle de tous les pays, sur une base

d'égalité, au règlement des problèmes économiques internationaux dans l'intérêt commun de la communauté mondiale, compte tenu de la nécessité impérieuse d'assurer le développement économique et social accéléré des pays en développement. Les gouvernements réaffirment également qu'ils reconnaissent la souveraineté permanente intégrale de chaque Etat sur ses ressources naturelles et ses activités économiques. Ils renouvellent et réaffirment leur résolution d'établir des relations économiques justes et équitables entre pays développés et pays en développement dans tous les domaines de la coopération économique internationale.

3. Les gouvernements soulignent les principes fondamentaux des relations économiques internationales, tels qu'ils figurent dans la Charte des droits et devoirs économiques des Etats. Ils s'engagent également de nouveau à réaliser les objectifs de la résolution 3281 (XXIX) de l'Assemblée générale, de la résolution 3362 (S-VII) de l'Assemblée sur le développement et la coopération économique internationale ainsi que d'autres résolutions et décisions de l'Assemblée et des grandes conférences des Nations Unies sur le nouvel ordre économique international.

4. L'adoption de la Stratégie internationale du développement pour la deuxième Décennie des Nations Unies pour le développement (résolution 2626 (XXV) de l'Assemblée générale) avait été considérée comme un grand pas en avant dans la promotion de la coopération économique internationale. Il est donc extrêmement préoccupant que l'engagement solennel pris par les pays développés d'oeuvrer en faveur du développement des pays en développement dans le cadre de la Stratégie soit resté dans une large mesure lettre morte. En outre, certains des principes fondamentaux de la Stratégie internationale du développement pour la deuxième Décennie des Nations Unies pour le développement, en particulier le fait que certaines mesures étaient conçues dans le cadre du système économique existant, ne peuvent plus être considérés comme une base appropriée pour le développement accéléré et autonome des pays en développement, lequel exige des mesures visant à promouvoir les changements de structure nécessaires à l'instauration du nouvel ordre économique international. Ainsi, malgré les efforts déployés individuellement et collectivement par les pays en développement, des déséquilibres et des inégalités criants persistent dans les relations économiques internationales, et le fossé entre pays développés et pays en développement s'est élargi. Le déséquilibre dans la répartition du revenu mondial et de la puissance économique mondiale s'est encore accentué. Les pays en développement, qui comptent 70 p. 100 de la population mondiale, ne reçoivent que 30 p. 100 du revenu mondial.

5. La non-application de la stratégie pour la deuxième Décennie des Nations Unies pour le développement et l'absence de changements structurels dans le système économique international sont à l'origine de tendances de l'économie mondiale qui ont porté préjudice à la situation des pays en développement, notamment en aggravant les problèmes particuliers auxquels se heurtent les pays en développement les moins avancés, sans littoral, insulaires et les plus gravement touchés. Du fait de leur plus grande vulnérabilité aux forces économiques externes, les pays en développement sont ceux qui ont le plus souffert de la crise économique persistante. Leurs perspectives de croissance ont été sérieusement compromises; leurs termes de l'échange ont continué à se détériorer: ils doivent supporter une charge de plus en plus lourde au titre de la dette extérieure et faire face à une forte inflation importée des pays développés et à des déséquilibres croissants de leur balance des paiements extérieurs: enfin leurs exportations se heurtent à un protectionnisme toujours plus marqué de la part des pays développés. Cette situation a encore été aggravée par le fait que les pays développés n'ont pas offert de traitement

préférentiel sur une base non réciproque aux pays en développement dans tous les domaines de la coopération économique internationale. Il est évident que si les problèmes auxquels doivent faire face les pays en développement ne sont pas résolus, il sera impossible de résoudre les problèmes mondiaux. De plus, l'accélération du développement des pays en développement est une condition essentielle à la paix mondiale.

6. L'économie internationale reste dans un état de déséquilibre fondamental et le système économique international existant n'a pas réussi à fournir un appui suffisant propre à soutenir le développement accéléré des pays en développement dans le contexte du processus international du développement. Cette situation est à l'origine de graves reculs dans la coopération internationale en matière de développement dans tous les domaines.

7. Les gouvernements notent avec une profonde inquiétude qu'aucun progrès sensible n'a été réalisé dans l'instauration du nouvel ordre économique international et dans la solution des problèmes économiques des pays en développement. Ils reconnaissent pleinement que seules une réforme et une restructuration fondamentales des relations économiques internationales permettront d'assurer le développement accéléré des pays en développement.

8. Les gouvernements proclament donc leur décision et leur engagement fermes et inébranlables d'utiliser la Stratégie internationale du développement pour la troisième Décennie des Nations Unies pour le développement comme un instrument efficace en vue de mettre en oeuvre et de réaliser les principes et objectifs contenus dans le nouvel ordre économique international.

9. La Stratégie internationale du développement pour la troisième Décennie des Nations Unies pour le développement vise à promouvoir le développement accéléré des pays en développement en vue de réduire sensiblement les disparités existant actuellement entre pays développés et pays en développement, ce qui doit contribuer à la solution des problèmes économiques présents et futurs de l'économie internationale et à l'élimination rapide de la pauvreté et de la dépendance.

10. C'est aux pays en développement eux-mêmes qu'incombe au premier chef la responsabilité de leur propre développement. Ces pays se sont engagés à continuer d'assumer leurs responsabilités, individuellement et collectivement, en pratiquant entre eux la coopération économique et technique, en vue d'atteindre l'autonomie nationale et collective. Toutefois, une action internationale efficace est nécessaire pour créer un climat entièrement propice à l'effort déployé par ces pays à l'échelon national pour réaliser leurs buts en matière de développement.

11. Ces buts ne seront atteints que si le taux de croissance des pays en développement dans leur ensemble au cours des années 80 est nettement supérieur à celui qui avait été fixé pour la deuxième Décennie des Nations Unies pour le développement. L'objectif du développement exige une nouvelle ère de coopération internationale efficace et positive, proportionnée à l'ampleur des problèmes auxquels font face les pays en développement.

12. Les gouvernements s'engagent à adopter un ensemble cohérent de mesures concrètes et efficaces, liées entre elles, dans tous les secteurs du développement, en vue d'atteindre ces buts et d'assurer une participation équitable, pleine et réelle des pays en développement à la formulation et à l'application de toutes les

décisions intéressant le domaine du développement et de la coopération économique internationale.

13. Une attention particulière devrait être portée aux problèmes les plus urgents et à la situation de plus en plus grave des pays les moins avancés, et des mesures particulières et efficaces devraient être prises en vue de supprimer les principaux obstacles auxquels se heurtent ces pays et d'assurer leur développement accéléré. De même, des mesures et activités spécifiques devraient être entreprises pour répondre aux problèmes pressants propres aux pays en développement sans littoral, insulaires et les plus gravement touchés.

14. Il faudrait tenir compte également, le cas échéant, de problèmes régionaux particuliers des pays en développement, par des mesures effectives et adéquates dans le cadre des mesures de politique générale prises en faveur de tous les pays en développement.

15. Les gouvernements sont fermement convaincus qu'il incombe encore à tous les membres de la communauté internationale de prendre d'urgence, collectivement et individuellement, des mesures plus énergiques et plus concrètes pour mettre fin sans tarder au colonialisme, à l'impérialisme, au néo-colonialisme, à l'ingérence dans les affaires intérieures d'autres Etats, à l'apartheid, à la discrimination raciale et à toutes les formes d'agression et d'occupation étrangères, principaux obstacles à l'émancipation économique des pays en développement. Ils soulignent qu'il est du devoir de tous les Etats d'apporter un appui et une aide efficaces aux pays, territoires et peuples qui sont exposés à ces pratiques et qui en subissent les conséquences, afin de leur restituer leur souveraineté nationale, leur intégrité territoriale et tous les autres droits inaliénables et fondamentaux qui sont les leurs, y compris le droit à l'autodétermination, pour leur permettre d'accéder à l'indépendance et favoriser par là même le développement ainsi que la coopération, la paix et la sécurité internationales.

16. Le plein respect de l'indépendance, de la souveraineté et de l'intégrité territoriale de tous les pays, le non-recours à la menace ou à l'utilisation de la force contre un Etat, la non-ingérence dans les affaires intérieures des autres Etats et le règlement des différends entre Etats par des moyens pacifiques sont de la plus haute importance pour le succès de la stratégie internationale du développement. Il devrait y avoir des progrès concrets vers un désarmement général et complet, y compris l'application urgente des mesures de désarmement déjà convenues, ce qui libérerait d'importantes ressources supplémentaires à utiliser pour la promotion du développement des pays en développement.

17. La mobilisation de l'opinion publique, en particulier dans les pays développés, est nécessaire pour réaliser les buts et objectifs de la stratégie et appliquer les mesures qu'elle prévoit.

18. Les Etats Membres proclament les années 1980 troisième Décennie des Nations Unies pour le développement et résolvent, séparément et collectivement, de s'acquitter de leur engagement d'instaurer le nouvel ordre économique international fondé sur la justice et l'équité. Dans ce contexte, ils souscrivent aux buts et objectifs de la Décennie et s'engagent à l'unanimité à adopter toutes les mesures nécessaires pour leur réalisation effective.

Ebauche de préambule

1. Rappel de la Charte des Nations Unies, en particulier l'objectif d'instaurer, par la coopération internationale, de meilleures conditions de vie dans une liberté plus grande : la dignité de l'homme est inséparable du progrès économique et social, sur le plan national et international.

2. La stratégie pour la deuxième Décennie, arrivée à expiration : entreprise d'envergure de la communauté internationale pour s'attaquer à l'ensemble des problèmes du développement. Nécessité de poursuivre cet effort dans le cadre d'une nouvelle stratégie.

3. La nouvelle stratégie doit être formulée dans le cadre du nouvel ordre économique international. Toutefois, les objectifs de celui-ci dépassent, par leur portée, la période de la décennie; leur mise en application ne peut être que progressive.

4. Un bilan de la deuxième Décennie s'avère difficile : celle-ci n'est pas encore achevée et des éléments perturbateurs en compliquent l'analyse. Toutefois, il apparaît déjà que s'y mêlent des éléments favorables et défavorables (voir E/AC.54/22 et Add.1) :

a) Des objectifs atteints globalement notamment pour ce qui est de la croissance du produit national brut, du PNB par habitant, de la production manufacturière et du taux d'épargne intérieure;

b) Des éléments positifs dans le domaine international : par exemple un état d'esprit différent sous le signe du dialogue; un accord de principe sur la nécessité d'un nouvel ordre économique international; intensification des relations commerciales et financières; développement de formes de coopération régionale et interrégionale;

c) Des résultats insuffisants, notamment dans le domaine de la production agricole, de la nutrition, de la lutte contre la pauvreté, dans la redistribution des ressources (en particulier en matière d'APD) et de l'emploi;

d) Des évolutions très inégales selon les pays : certains ont dépassé les objectifs tandis que d'autres ne les ont pas atteints. Dans l'ensemble, les distorsions existantes se sont accentuées : de façon générale, le niveau de vie des pays en développement demeure inacceptable; les écarts ont augmenté parmi les pays en développement eux-mêmes, accentuant le retard des plus démunis; à l'intérieur des pays, des inégalités persistent dans l'association des différents groupes sociaux au processus de développement.

5. La situation à la fin de la décennie diffère notamment de celle de 1970 :

a) Une économie mondialisée et des ensembles économiquement inégaux et interdépendants;

b) Un environnement économique mondial caractérisé par un ralentissement de la croissance et des perspectives de croissance à long terme incertaines, un sous-emploi et un taux d'inflation plus élevés, une instabilité monétaire plus accentuée, des approvisionnements énergétiques plus chers, des pressions protectionnistes plus marquées;

c) Cet environnement difficile a particulièrement affecté les pays et les groupes sociaux les plus démunis. Dans l'ensemble des pays en développement, plusieurs centaines de millions d'hommes continuent à vivre dans des conditions que la communauté internationale ne saurait accepter.

6. Les difficultés actuelles de l'économie mondiale ne peuvent en aucun cas empêcher de continuer et même de renforcer les efforts en vue d'assurer le développement.

7. Le succès des activités internationales de développement sera d'autant mieux assuré que la situation internationale connaîtra une amélioration tant sur le plan politique (lien possible avec le progrès dans le désarmement) qu'économique (influence positive d'une croissance soutenue de l'économie mondiale).

8. La nouvelle stratégie a pour objectif fondamental le développement des pays en développement et doit promouvoir un nouvel ordre économique international plus juste et plus équitable. Dans ce contexte, elle doit en particulier viser à améliorer les conditions de vie des populations des pays en développement, en accentuant la lutte contre la pauvreté sous toutes ses formes; l'objectif final du développement doit être l'accroissement constant du bien-être de la population tout entière sur la base de sa pleine participation au processus de développement et d'une distribution équitable des avantages qui en découlent.

9. Il convient d'assurer aux pays en développement une participation équitable, pleine et efficace à la formulation et à l'application de toutes les décisions dans le domaine du développement et de la coopération économique internationale.

10. La nouvelle stratégie doit améliorer le cadre de la deuxième Stratégie et respecter certains impératifs. Il apparaît en effet nécessaire de :

a) Définir la stratégie pour la décennie 1980-1990; mais elle devra s'inscrire dans une perspective plus longue qui pourrait atteindre, voire dépasser, l'an 2000;

b) Prendre en compte les changements de la situation économique mondiale intervenus durant la dernière décennie et utiliser les leçons de l'actuelle stratégie;

c) Dans le même esprit, prendre en compte la diversité des situations et assurer la cohérence entre développement économique et structures socio-culturelles;

d) Définir une stratégie réaliste et témoignant d'une volonté politique;

e) Tenir compte des intérêts mutuels des différents partenaires de la communauté internationale et de la nécessité de cohérence entre politiques nationales et internationales;

f) Poursuivre l'objectif d'une meilleure intégration des pays en développement dans l'économie mondiale comme partenaires à part entière;

g) Reconnaître que les pays en développement sont au premier chef responsables de leur propre développement, ainsi que de la définition et de la mise en oeuvre des politiques adaptées à cette fin;

h) Reconnaître que ces efforts doivent être accompagnés par un soutien accru de l'ensemble des pays industrialisés, quel que soit leur système économique, et des autres pays donateurs;

i) Corriger les distorsions apparues durant la décennie précédente en aidant plus particulièrement les groupes sociaux et les pays les plus démunis;

j) Favoriser la coopération entre les pays en développement.

11. Il est essentiel de mobiliser l'opinion publique, aussi bien celle des pays développés que celle des pays en développement, afin d'obtenir leur pleine adhésion aux buts et objectifs et à la mise en oeuvre de la présente stratégie.

D. Japon

/Original : anglais/

Projet de préambule

1. Au cours des deux précédentes décennies pour le développement, la communauté mondiale a vu se succéder plusieurs étapes dans l'évolution de la vie politique, économique et sociale, et tous les changements survenus ont eu une influence importante sur la formulation des stratégies internationales du développement. Tous les pays se rendent beaucoup mieux compte du fait que l'existence de la pauvreté et de l'iniquité aux niveaux national et international représente une menace à la paix et à la prospérité de la communauté internationale, et ils ont tous accepté les aspirations des pays en développement à un ordre économique plus juste et plus équitable. Des problèmes écologiques croissants et les réserves limitées de ressources naturelles, en particulier de ressources énergétiques ont amené les pays développés en particulier à reconnaître les limites à la croissance quantitative et, de ce fait, à insister davantage sur les aspects qualitatifs du développement. Dans le monde de plus en plus interdépendant d'aujourd'hui, les problèmes de l'économie mondiale ne sauraient être résolus par les efforts isolés de différents pays. Ils ne peuvent être résolus que par des actions internationales concertées fondées sur la responsabilité mutuelle. Il faut que des efforts coordonnés soient lancés par tous les pays pour le bonheur et le bien-être de chacun, pour le développement économique et social de chaque pays et pour la paix et la prospérité du monde entier. La stratégie internationale du développement est le cadre dans lequel doivent s'inscrire ces efforts de coopération internationale.

2. Les gouvernements réaffirment leur volonté de chercher à éliminer la pauvreté et l'iniquité par des efforts internationaux concertés conformes à l'action nationale. Il est également impératif que les mesures nationales ne sapent pas les efforts internationaux.

3. La stratégie mondiale doit porter sur tous les domaines du développement économique et social : industrie, agriculture, infrastructure, ressources naturelles, commerce, finances, emploi, enseignement, santé, population, environnement, science et technique. Les relations entre le progrès social et le développement économique sont importantes et complexes. Il faut reconnaître qu'à long terme, des mesures positives dans le domaine social ont une influence favorable sur le taux de croissance économique. En outre, comme les décennies du développement précédentes l'ont montré, les problèmes agricoles et démographiques posent de graves difficultés dans nombre de pays en développement et il faut donc accorder une attention particulière à ces domaines. La mise au point et le transfert des sciences et des techniques offrent également des possibilités importantes pour le développement économique de tous les pays.

4. L'objectif ultime du développement doit être d'améliorer le niveau de vie et le bien-être des individus. Le développement doit donc être conçu de façon à assurer la participation de tous les individus au processus de développement et à garantir que chacun d'eux profite des avantages qu'apporte le développement. Il faut insister sur les mesures visant à répondre aux besoins fondamentaux minimaux des couches de la population à faible revenu. Ce faisant, le développement des ressources humaines recevra la priorité la plus élevée.

5. C'est aux pays en développement eux-mêmes qu'incombe au premier chef la responsabilité de leur développement économique et social, mais il est également évident que, pour réaliser les objectifs de développement souhaités, les pays développés doivent accorder une assistance technique et financière complémentaire. Etant donné les difficultés rencontrées par les pays en développement à faible revenu, tous les pays donateurs doivent accorder à ceux-ci une assistance spéciale.

6. L'ordre économique international est un processus dynamique au cours duquel la structure économique mondiale est en évolution constante. Le développement économique des pays en développement doit devenir un élément plus important de ce processus. En conséquence, les pays développés doivent prendre des mesures pour encourager la diversification de l'économie des pays en développement et pour favoriser un changement structurel constructif dans les relations économiques internationales de façon à augmenter l'activité économique générale et la production mondiale.

7. Les gouvernements des Etats Membres de l'Organisation des Nations Unies adoptent solennellement la résolution sur la Stratégie internationale du développement, qui servira de cadre aux efforts nationaux et internationaux pour le développement économique et social de l'ensemble de la communauté internationale.

E. Suède

[Original : anglais]

Suggestions concernant le plan et les thèmes du préambule

1. Dans la première partie, on donnerait les grandes lignes des sept thèmes ci-après, qui semblent bien s'insérer dans le préambule :

a) La stratégie devrait viser à promouvoir le développement des pays en développement. Il conviendrait de dire ici quelques mots des réalisations passées, compte tenu en particulier de la stratégie pour la deuxième Décennie du développement et de la situation actuelle. On en concluerait qu'il faut entreprendre des efforts particuliers au profit des pays les plus pauvres et à faible taux de croissance;

b) La stratégie devrait être formulée dans le cadre du nouvel ordre économique international et viser à en réaliser les objectifs. L'élément le plus important à cet égard serait la restructuration des relations économiques internationales;

c) Il faudrait reconnaître que l'interdépendance existe. Néanmoins, une interdépendance réelle doit être équitable. Afin de renforcer cette idée d'équité, il faudrait accorder une attention particulière aux possibilités offertes par l'autonomie nationale et collective;

d) La réalisation de ces objectifs exige des changements tant dans les pays développés que dans les pays en développement. Ces changements toucheraient les schémas d'investissement, de production et de consommation. Ils tiendraient également compte de la nécessité d'économiser les ressources naturelles;

e) A une série de grandes conférences des Nations Unies tenues dans les années 1970, les pays développés comme les pays en développement se sont engagés à oeuvrer à un changement aux niveaux national et international dans un certain nombre de secteurs économiques et sociaux:

f) Cette volonté de réforme doit apparaître dans la stratégie comme un ferme engagement politique à chercher à réaliser les objectifs de la stratégie;

g) Un tel engagement n'est possible qu'avec l'appui total de l'opinion publique. Il faut donc faire état de la nécessité de mobiliser cette opinion dans tous les pays.

2. La deuxième partie du préambule consisterait à énoncer l'objectif ultime du développement, sur la base de la résolution 33/193 de l'Assemblée générale. Il n'y aurait qu'un seul paragraphe qui relierait le préambule aux autres parties de la stratégie. Ce paragraphe pourrait être formulé comme suit :

"Par conséquent, comme l'objectif ultime du développement doit être l'accroissement constant du bien-être de toute la population sur la base de la pleine participation de celle-ci au processus de développement et d'une répartition équitable des avantages du développement, les Nations Unies adoptent la présente Stratégie internationale du développement pour la troisième Décennie des Nations Unies pour le développement."

F. Bulgarie, Hongrie, Mongolie, Pologne, République démocratique allemande, République socialiste soviétique de Biélorussie, République socialiste soviétique d'Ukraine, Tchécoslovaquie et Union des Républiques socialistes soviétiques

/Original : anglais/

Quelques éléments de base d'un préambule

1. Il faudrait souligner que, sous leur forme actuelle, les relations économiques internationales s'opposent à l'évolution de la situation politique et économique internationale et ne sont pas compatibles avec la nécessité de maintenir et de renforcer la paix et de consolider la détente internationale. Il est donc impératif d'accélérer considérablement le processus de restructuration des relations économiques internationales sur une base démocratique et équitable en vue de l'instauration d'un nouvel ordre économique international. Celui-ci doit être fondé sur l'équité, l'égalité souveraine, une nouvelle division internationale du travail qui soit démocratique, l'intérêt mutuel et la coopération entre tous les Etats, indépendamment de leur système économique et social.

2. Dans le préambule, il faudrait indiquer que tous les Etats Membres sont prêts à reconnaître que la nouvelle stratégie internationale du développement pour la troisième Décennie des Nations Unies pour le développement doit viser l'application des résolutions 3201 (S-VI) et 3202 (S-VI) de l'Assemblée générale du 1er mai 1974, contenant la Déclaration et le Programme d'action concernant l'instauration d'un nouvel ordre économique international, des résolutions 3281 (XXIX) de l'Assemblée du 12 décembre 1974 sur la Charte des droits et devoirs économiques des Etats, et 3362 (S-VII) du 16 septembre 1975, relative au développement et à la coopération économique internationale.

3. Il faudrait se déclarer préoccupé de ce que certaines parties du monde en développement ont encore à souffrir de l'agression et de l'occupation étrangères et de ce que l'apartheid, la discrimination raciale et l'oppression colonialiste et néo-colonialiste continuent d'exister et constituent des obstacles majeurs à l'indépendance économique de pays en développement et une menace à la paix et à la sécurité internationales. L'élimination immédiate et urgente de tous les vestiges du colonialisme, de la discrimination raciale, de l'apartheid, de l'occupation de territoires d'autres Etats et de toutes les formes de néo-colonialisme sont des conditions préalables essentielles au succès de l'application d'une nouvelle stratégie internationale du développement pour les années 80.

4. Les Etats Membres devraient réaffirmer qu'ils sont fermement décidés à continuer de promouvoir et d'élargir le processus de la détente internationale conformément à la résolution 32/155 de l'Assemblée générale du 19 décembre 1977, qui contient la Déclaration sur l'affermissement et la consolidation de la détente internationale, étant donné que le processus de détente crée des conditions favorables pour résoudre les problèmes économiques cruciaux dans l'intérêt de tous les peuples du monde, y compris ceux des pays en développement. La détente crée également des conditions favorables pour le développement de tous les pays et de tous les peuples, elle stimule la coopération économique et ouvre la voie à une réduction du fardeau des dépenses militaires, à des modifications d'ordre structurel dans le développement de l'économie en faveur du secteur civil et, partant, à un

accroissement de la consommation de la population. Elle permet à tous les pays de s'engager plus activement dans de vastes arrangements à long terme de coopération économique, scientifique et technique, d'exécuter des réformes économiques et sociales plus importantes et plus cohérentes et d'appliquer des programmes de développement économique et social de grande portée.

5. La cessation de la course aux armements et la réalisation d'un véritable désarmement sont des tâches qui revêtent une priorité et une urgence extrêmes. Il est de l'intérêt de tous les peuples et de tous les pays du monde, aussi bien sur le plan politique que sur le plan économique, de réussir dans cette entreprise historique. Il existe des relations étroites entre désarmement et développement. Les progrès du désarmement contribueraient considérablement au développement, car les Etats seraient en mesure de consacrer au développement une proportion plus importante des ressources qu'ils utilisent actuellement pour accroître leurs arsenaux.

6. Pour surmonter le retard économique, la pauvreté, la misère, la faim et les maladies en une brève période de l'histoire, les pays en développement mobilisent leurs ressources nationales en première ligne. C'est là une condition décisive pour accélérer la croissance économique et sociale. Le succès de la nouvelle stratégie internationale du développement dépend essentiellement des mesures efficaces qui seront prises sur le plan national - compte tenu des conditions propres à chaque pays - pour promouvoir l'industrialisation, développer l'agriculture, renforcer le secteur économique public, former du personnel national qualifié et appliquer d'autres modifications économiques et sociales.

7. Pour être couronnée de succès, une nouvelle stratégie doit souligner l'importance de l'entière souveraineté des Etats sur leurs ressources naturelles, du contrôle et de la réglementation des activités des sociétés transnationales et de la mobilisation de l'ensemble de la population pour l'application de programmes nationaux de développement.

8. Conformément aux résolutions de la sixième session extraordinaire de l'Assemblée générale des Nations Unies et à la Charte des droits et devoirs économiques des Etats, la stratégie doit réaffirmer le droit à compensation pour l'exploitation et les dommages qu'ont subis les pays en développement du fait du colonialisme, du néo-colonialisme, du racisme et de l'apartheid.

*
* * *

Après la présentation par le Président d'un document de travail sur les éléments fondamentaux à inclure dans le préambule de la Stratégie (voir annexe II), les auteurs du document officiel susmentionné ont noté que les éléments ci-après qui y étaient contenus ne figuraient pas dans la note du Président :

- a) Contrôle des activités des sociétés transnationales;
- b) Promotion de l'industrialisation;
- c) Renforcement du secteur public;
- d) Formation du personnel national;
- e) Mobilisation de l'ensemble de la population pour l'application de programmes nationaux de développement.

(Ces éléments pourraient être insérés au chapitre VII du document rédigé par le Président.)

ANNEXE II

Note du Président du Comité sur les éléments fondamentaux à inclure dans le préambule de la nouvelle stratégie internationale du développement a/

I. Expression de la volonté de réaliser les objectifs fondamentaux de la Charte des Nations Unies (annexe I b), par. 1; annexe I c), par. 17.

II. Aspirations qui ont amené le lancement de la stratégie pour la deuxième Décennie des Nations Unies pour le développement (première phrase du par. 4 de l'annexe I b); par. 2 du projet de l'annexe I c) /.

III. Récapitulation des principaux faits nouveaux et des principales tendances qui se sont manifestées au cours des années 1970.

Aspects positifs

a) Recherche du nouvel ordre économique international:

b) Accent mis sur l'autonomie individuelle et collective des pays en développement, en tant qu'aspect important de la coopération internationale pour le développement;

c) Certains progrès réalisés dans le domaine social.

Aspects négatifs

a) Perspectives de croissance moins bonnes dans les pays en développement; fardeau de plus en plus lourd de leur dette extérieure; persistance et aggravation de la situation de vulnérabilité de leur économie par rapport à l'extérieur; déséquilibre croissant de leur balance des paiements extérieurs; détérioration des termes de l'échange des pays en développement; protectionnisme croissant (par. 5 de l'annexe I b) /;

b) Aggravation de la détérioration de la situation des pays les moins développés et les plus pauvres: illustration de certains problèmes de pauvreté (par. 5 de l'annexe I b); troisième partie du par. 5 de l'annexe I a); par. 1 de l'annexe I a) /;

c) Situation de l'économie mondiale en général et des pays développés en particulier; ralentissement du taux de croissance; incertitude des perspectives de croissance à long terme; niveau socialement inacceptable du chômage; poursuite de la tendance à une très forte inflation; instabilité monétaire, etc. (deuxième partie du par. 5 de l'annexe I c); par. 6 et 7 de l'annexe I b) /.

IV. Les difficultés actuelles ne devraient pas entraver notre progression vers la réalisation de nos objectifs communs. Mais il nous faudra déployer des efforts plus vigoureux dans les dix années à venir (par. 6 de l'annexe I c); par. 8 de l'annexe I a) /.

a/ La liste des renvois aux différentes propositions présentées au Groupe de travail officieux n'est pas exhaustive.

V. Nouvelle stratégie internationale du développement et nouvel ordre économique international.

La nouvelle stratégie internationale du développement devrait être utilisée comme un instrument efficace pour l'application des principes et la réalisation des objectifs du nouvel ordre économique international / reprendre éventuellement les termes pertinents de la résolution 33/193 de l'Assemblée générale / par. 8 de l'annexe I b); par. 3 et 8 de l'annexe I c); par. 1 de l'annexe I d); par. 2 de l'annexe I d) / :

a) Changement de la structure des relations économiques internationales / dernière phrase du par. 2 de l'annexe I b); par. 2 de l'annexe I e) / ;

b) Elimination des inégalités et des déséquilibres de l'ordre économique mondial actuel;

c) Participation équitable, pleine et réelle des pays en développement à toutes les questions touchant la coopération économique internationale / première phrase du par. 2 de l'annexe I b); par. 9 de l'annexe I c) / ;

d) Rappel du principe de la souveraineté permanente sur les ressources naturelles / par. 2 de l'annexe I b); par. 7 de l'annexe I f) / .

VI. La stratégie internationale du développement devrait viser à promouvoir le développement accéléré des pays en développement en vue de réduire les disparités, etc. / par. 9 de l'annexe I b); par. 8 de l'annexe I c) / .

VII. C'est aux pays en développement eux-mêmes qu'incombe au premier chef la responsabilité de leur propre développement, mais leurs efforts doivent être appuyés par une action internationale / par. 10 de l'annexe I b); cinquième et sixième parties du par. 10 de l'annexe I c); par. 5 de l'annexe I d) / .

VIII. L'un des objectifs de la stratégie devrait être une lutte générale contre la pauvreté. Ceci appelle des mesures à la fois dans le domaine économique et dans le domaine social. Création de l'environnement extérieur nécessaire en progressant sur la voie de l'instauration d'un nouvel ordre économique international et en introduisant des changements structurels tant au niveau national qu'au niveau international. La stratégie devrait viser à établir l'équité tant à l'intérieur de chaque nation qu'entre les nations. Ceci exigera avant tout des changements structurels, au niveau national comme au niveau international. Les changements structurels au niveau national comprendront les éléments suivants :

a) Changements dans les institutions sociales et économiques;

b) Redistribution du revenu;

c) Octroi d'avantages aux pauvres et aux défavorisés;

d) Participation des masses au processus de développement;

e) Mobilisation des ressources humaines, y compris intégration des femmes et de la jeunesse au processus de développement;

f) Création d'emplois / par. 8 de l'annexe I c); par. 4 de l'annexe I d) / .

IX. Le bien-être de l'individu est le but ultime du développement. Importance de la promotion de la dignité humaine dans le processus de développement /par. 2 de l'annexe I c)/.

X. Interdépendance

a) La stratégie internationale du développement doit être lancée dans l'esprit de l'intérêt mutuel, de la solidarité internationale et de la coopération entre toutes les nations /dernière partie du par. 1 de l'annexe I f); par. 10, point 4 de l'annexe I a); par. 2 de l'annexe I b)/;

Une variante consisterait à reprendre les termes de la résolution 33/193 de l'Assemblée générale, à savoir : "Devrait être une vaste entreprise mobilisant la communauté internationale tout entière en vue de la promotion de la coopération internationale pour le développement."

b) Le développement des pays en développement contribuera à la solution de certains des problèmes économiques mondiaux, en particulier des problèmes des pays développés à économie de marché /reprendre les termes de la résolution 33/193; deux dernières phrases du par. 5 de l'annexe I b)/;

c) Importance de susciter de profondes modifications dans la structure de la production mondiale; processus d'ajustement;

d) Interdépendance, à considérer comme un concept en évolution et dans un contexte dynamique. Une véritable interdépendance ne peut être réalisée que si elle est équitable et conçue dans le contexte de l'ordre économique mondial en cours de restructuration /par. 3 de l'annexe I e)/;

e) Changements à apporter aux modes de vie et aux schémas de consommation;

f) Utilisation prudente des ressources naturelles.

XI. Relations d'interdépendance

Les activités de développement dans une région ou dans un secteur ne doivent pas avoir un effet négatif, mais doivent renforcer celles qui sont entreprises dans d'autres régions ou d'autres secteurs /par. 2 de l'annexe I a); par. 3 de l'annexe I d) et par. 12 de l'annexe I b)/.

XII. Facteurs politiques de développement

Tous les pays doivent contribuer du mieux qu'ils peuvent à l'amélioration du climat politique du développement :

a) Mention de problèmes politiques faisant obstacle au développement;

b) Rappel de certains des principes fondamentaux régissant les relations entre Etats /par. 15 et première partie du par. 16 de l'annexe I b); bonne part de l'annexe I f)/;

c) Désarmement et développement /deuxième partie du par. 16 de l'annexe I b); par. 5 de l'annexe I f)/.

XIII. Mobilisation de l'opinion publique /par. 17 de l'annexe I b); par. 11 de l'annexe I c); par. 7 de l'annexe I e)/.

XIV. Autonomie nationale et collective

a) Un instrument pour l'instauration du nouvel ordre économique international;

b) Un aspect crucial de la notion d'interdépendance /par. 3 de l'annexe I e)/;

c) Son rôle dans l'accélération du développement des pays en développement /voir également la dernière partie du par. 10 de l'annexe I e)/.

XV. Différenciation /par. 13 et 14 de l'annexe I b); voir également annexe I c)/.

XVI. Dernier alinéa du préambule

a) Proclamation des années 1980 comme troisième Décennie des Nations Unies;

b) Adoption d'une stratégie internationale du développement pour la Décennie;

c) Les Etats Membres souscrivent aux buts et objectifs de la stratégie et déclarent leur volonté politique de s'engager à adopter des mesures de politique pour réaliser ces buts et objectifs /par. 18 de l'annexe I b); dernier paragraphe de l'annexe I a); dernier paragraphe de l'annexe I d) et dernier paragraphe de l'annexe I e)/.

Résumé des déclarations faites au cours du débat général à la
première session du Comité

Algérie

1. Le représentant de l'Algérie a déclaré que, si le contexte économique international dans lequel a été adoptée en 1970 la deuxième stratégie internationale du développement n'était plus celui d'aujourd'hui, force était de constater que le système qui existait à l'époque n'a guère évolué et que ses manifestations en étaient encore plus criantes.
2. Il était en effet devenu évident que les blocages du développement s'étaient situés fondamentalement au niveau de la perpétuation des structures de domination et de dépendance héritées de l'ère coloniale. En effet, les structures économiques de la majorité des pays du tiers monde avaient été orientées souvent de façon à répondre aux besoins de la croissance économique des pays développés et non en fonction de leurs propres populations.
3. En d'autres termes, l'extroversion, la désarticulation et la désadaptation des structures économiques et sociales de nombre de pays en développement, et, partant, les difficultés qu'ils éprouvaient à réorienter leurs économies en fonction des besoins internes n'étaient que les épiphénomènes et les sous-produits découlant des mécanismes de l'échange inégal.
4. C'était pourquoi la Déclaration sur le nouvel ordre économique international (résolution 3201 (S-VI) de l'Assemblée générale) soulignait l'importance de réformes profondes des structures des relations économiques et commerciales internationales. Cette nécessité, désormais reconnue par tous, devait constituer la dimension nouvelle et principale de la future stratégie.
5. En effet, alors que l'élément central de la seconde stratégie internationale du développement reposait sur la supposition implicite que l'expansion économique des pays développés se transmettrait dans le cadre du système existant aux pays en développement par les rouages du commerce, du transfert de technologie et du financement du développement, les textes sur le nouvel ordre mettaient d'abord l'accent sur la nécessité de prise de mesures visant à atténuer la dépendance économique excessive où se trouvaient les pays en développement.
6. Aussi l'objectif de la stratégie ne serait atteint que s'il permettait la réalisation véritable des objectifs du programme intégré sur les produits de base, l'amélioration des termes de l'échange des pays en développement, une réforme adéquate du système monétaire international, la refonte de la présente division internationale du travail dans le domaine de la production industrielle.
7. Par ailleurs, et devant faire partie de la stratégie pour la prochaine décennie au sens large, la codification des relations entre pays développés et pays en développement était essentielle, dans le domaine notamment des activités des sociétés transnationales et des pratiques commerciales restrictives.

8. En outre, des mesures du type de celles figurant dans la présente stratégie, qu'elles aient trait à l'aide publique au développement, au traitement préférentiel en matière de commerce et de technologie, même si elles revêtaient un caractère auxiliaire, n'en demeuraient pas moins indispensables vu l'asymétrie entre les économies des pays développés et des pays en développement.

9. Tel était le cadre général dans lequel devrait s'inscrire l'élaboration de la troisième stratégie. La principale tâche consistait à donner un contenu opérationnel aux objectifs du nouvel ordre économique international. C'était là une tâche politique en ce sens qu'elle ne se fondait pas sur une extrapolation des tendances passées, mais qu'elle portait des exigences qu'impliquait le développement des pays en développement au niveau des changements de structures de l'économie mondiale et des relations économiques internationales.

10. Tout développement véritable exigeait également des transformations aux niveaux des pays développés et des pays en développement.

11. Il importait de repenser les schémas de croissance fondés sur l'exploitation abusive des ressources naturelles au profit d'une croissance de développement. De façon plus concrète, les pays développés se devaient de modifier en profondeur leurs structures de production et de consommation et de mode d'allocation et d'utilisation des ressources humaines et matérielles.

12. Au niveau des pays en développement, des réformes de structure s'imposaient dans les domaines économique et social, selon les caractéristiques de chaque pays. L'élément social du développement devait constituer une donnée fondamentale de la politique des gouvernements et trouver sa traduction dans les plans nationaux de développement.

13. Le représentant de l'Algérie a estimé cependant que la stratégie, compte tenu du principe de liberté pour chaque Etat d'opter pour le type de développement économique et social de son choix, ne devait pas proposer de modèle défini de développement, mais plutôt se limiter à l'énoncé de lignes directrices qui pourraient inspirer la politique souveraine des gouvernements.

Argentine

1. Le représentant de l'Argentine a déclaré que la plupart des buts et principes du nouvel ordre économique international avaient une validité permanente ou visaient des objectifs à long terme. Pour appliquer ces buts et principes, il fallait donc fixer pour chacun d'entre eux des objectifs quantitatifs ou temporels ainsi que les politiques correspondantes à mettre en oeuvre au cours des dix années à venir. C'était là le contenu essentiel de la Stratégie. Lors de l'établissement de la documentation future, le Secrétariat devrait s'attacher davantage à cet aspect fondamental.

2. La nouvelle stratégie et le nouvel ordre économique international n'étaient pas conçus comme de nouveaux moyens d'assurer le développement. Tous deux visaient le même objectif. Ils supposaient tous deux que soient opérées des réformes structurelles, soit dans le but de rendre plus équitables les relations économiques entre pays en développement et pays développés, soit en vue de réaliser une autonomie collective au sein des pays en développement.

3. Les pays latino-américains à la réunion du SELA à Caracas, puis le Groupe des 77 à Arusha, avaient condamné les notions de "stratégie des besoins essentiels" et d'"approche graduelle" comme étant totalement incompatibles avec les besoins et aspirations des pays en développement. L'approche graduelle avait été rejetée car elle était contraire à l'unité fondamentale du monde en développement. Quant à la stratégie des "besoins essentiels", les raisons pour lesquelles cette notion avait été rejetée étaient évidentes : en effet, il était inadmissible qu'en réponse à la demande légitime de réformes des structures et d'une justice plus grande sur le plan international, adressée par les pays en développement, les pays développés leur donnent des leçons de politique intérieure sur la façon de gouverner leurs propres pays. Selon le représentant de l'Argentine, le coeur du débat portait non pas sur la répartition interne des richesses ou des revenus, mais sur la distribution internationale des avantages découlant de l'économie mondiale.

4. Quant à la possibilité d'introduire dans la stratégie un indicateur quantitatif permettant de mesurer le niveau de développement social, elle ne pourrait avoir en principe qu'un intérêt limité. Toutefois, l'Argentine était disposée à étudier la possibilité d'utiliser ce type d'indicateur pour déterminer "la qualité de la vie" et d'analyser le rôle qu'il pourrait jouer dans la nouvelle stratégie. Le Secrétariat pourrait fournir au Comité une assistance technique très utile à cet égard.

5. La stratégie devrait contribuer à faire de l'égalité des chances l'apanage aussi bien des nations que des individus qui les constituent.

Australie

1. Le représentant de l'Australie a dit que les négociations devraient permettre au Comité d'identifier de façon réaliste les grands objectifs du processus de développement et les moyens les plus efficaces d'en assurer l'accélération dans les pays en développement. Cette tâche devrait être accomplie de façon à promouvoir la distribution la plus large possible des avantages de ce développement. La stratégie internationale du développement devrait viser à apporter des améliorations importantes, largement répandues et réalistes, aux conditions de vie dans le cadre d'un ordre économique international plus ouvert, plus équitable et davantage fondé sur la coopération.

2. La stratégie devrait être un document rédigé de manière à le rendre accessible au grand public et il ne devrait donc pas être surchargé de références à des résolutions antérieures.

3. La stratégie devrait être prise en considération par les organes de décision nationaux, tant exécutifs que législatifs. Elle gagnerait le soutien et l'adhésion des gouvernements dans la mesure où ils y trouveraient des propositions réalistes et utiles. Ces qualificatifs - réalistes et utiles - étaient subjectifs. L'élaboration d'un texte tenant véritablement compte des intérêts de toutes les parties intéressées nécessiterait la prise de décisions politiques délicates

4. En rédigeant la stratégie, le Comité devrait veiller à éviter de franchir la frontière invisible entre les questions pouvant être considérées comme s'inscrivant légitimement dans le mandat du Comité de celles qui relèveraient de la compétence des gouvernements nationaux. C'étaient des objectifs, des plans et des politiques adoptés à l'échelon national que dépendrait le succès des efforts de développement. La communauté internationale devait continuer d'appuyer ces efforts nationaux.

5. Tout au long de ses travaux et lors de l'examen de pratiquement tous les secteurs, le Comité devrait faire face en permanence au problème de l'équilibre à trouver entre les propositions relatives aux mesures internes et externes. C'était évidemment un problème délicat, mais un problème que le Comité devait affronter et résoudre.

6. De nombreux orateurs avaient évoqué la question de l'interdépendance. Le Comité avait entendu ce terme employé dans deux contextes différents. Certains s'étaient référés à l'interdépendance des questions alors que d'autres avaient insisté sur l'interdépendance des pays. Ces deux types de problèmes étaient importants et devraient être dûment reflétés dans la stratégie. Les projections concernant un secteur devaient être reliées aux propositions et projections se rapportant à d'autres secteurs. Il conviendrait de tenir compte du rapport complexe existant entre les diverses économies, entre les pays en développement à leurs différents stades de développement et entre les pays développés et en développement.

7. Pour ce qui était des mesures sectorielles, un rang de priorité élevé devrait être attribué à la production agricole et vivrière, ainsi qu'aux mesures à prendre dans les domaines de l'énergie, de la population et de l'emploi. Comme l'avait très justement souligné le Président du Groupe des 77, le développement était indivisible et les progrès devaient être à la fois d'ordre économique et d'ordre social.

8. Il convenait de mettre particulièrement l'accent sur la participation régionale. Une stratégie mondiale devrait être fondée sur les expériences régionales et refléter celles-ci. En tant que membre de la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique, l'Australie attendait avec intérêt la présentation des propositions et suggestions que la CESAP était en train d'élaborer.

9. Le bilan de la Stratégie internationale du développement pour la deuxième Décennie des Nations Unies pour le développement donnait à penser qu'il serait peut-être irréaliste d'accorder une trop grande place à des objectifs précis, qu'ils soient fixés dans le temps ou non. Les objectifs n'avaient qu'une valeur indicative et il fallait se garder de leur attribuer une plus grande importance. La délégation australienne aurait tendance à considérer la question des objectifs avec quelque scepticisme et préférerait qu'elle ne soit pas une considération primordiale lors de l'élaboration du texte de la stratégie.

10. Malgré le bilan plutôt médiocre dans son ensemble de la deuxième stratégie, plusieurs pays en développement avaient accompli des progrès sensibles au cours des dix années écoulées. On avait toutes les raisons d'être optimiste devant les perspectives pour les années 80. Il ressortait toutefois du bilan qu'un grand nombre de pays n'avaient fait que très peu de progrès au cours de la dernière décennie pour le développement. L'une des tâches les plus importantes consistait à essayer de mettre au point des mesures susceptibles de donner quelque espoir aux pays les plus pauvres d'accomplir des progrès réels et durables.

1. Le représentant du Bangladesh a déclaré que, si l'expérience acquise dans le cadre de la Stratégie internationale du développement pour la deuxième Décennie des Nations Unies pour le développement avait renforcé la capacité de la communauté mondiale à identifier et à reconnaître les problèmes les plus importants, elle avait malheureusement aussi permis de constater que la stratégie n'avait fourni aucune réponse véritable aux problèmes de la pauvreté et du chômage généralisés, pas plus qu'elle n'avait éliminé les disparités aussi bien entre les pays qu'à l'intérieur même des pays. Les solutions ponctuelles et les remèdes à court terme qui avaient été trouvés au prix de longues et pénibles négociations visaient essentiellement à préserver un système défectueux et tendaient à en perpétuer les aspects inéquitables. Selon le représentant du Bangladesh, telle était la raison pour laquelle il avait été demandé à mi-parcours de la présente décennie que l'on procède à une entière restructuration des relations économiques mondiales.
2. La nouvelle stratégie du développement devait s'inspirer des décisions adoptées par la communauté internationale lors des sessions et réunions de l'Assemblée générale, de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement (CNUCED) et des diverses conférences de l'Organisation des Nations Unies, et plus particulièrement des décisions concernant l'instauration du nouvel ordre économique international.
3. Tout plan mondial devait comporter les éléments suivants : premièrement, la satisfaction des besoins essentiels des populations, en particulier dans les pays les plus pauvres, en éliminant la pauvreté, la faim, la maladie et l'analphabétisme; deuxièmement, l'utilisation et la mobilisation des vastes ressources humaines, en particulier celles des pays en développement, à des fins productives; troisièmement, la transformation des structures socio-économiques dans les pays en développement en s'attachant particulièrement au développement agricole et rural grâce à une plus grande décentralisation au niveau local en vue d'élargir le plus possible la participation au processus de prise de décisions.
4. Quatrièmement venait le renforcement de la capacité des pays en développement à parvenir à une autonomie nationale et collective grâce à une coopération accrue dans les domaines économique et autres; cinquièmement, la promotion appropriée du rôle et de la condition des femmes, ainsi que de leur pleine participation au développement national et à la prise de décisions; sixièmement, l'élimination du gaspillage des ressources, y compris des dépenses croissantes d'armement; septièmement, l'application de la science et de la technique en vue de déterminer, de choisir et de gérer les techniques futures, la création d'organismes conçus en fonction du niveau technologique local et le transfert des procédés techniques appropriés.
5. Huitièmement venait la redéfinition des politiques internationales concernant le transfert des ressources en valeur réelle, compte tenu en particulier des besoins des pays en développement les moins avancés et les plus gravement touchés. L'exploitation des ressources du fond des mers figurerait parmi les mesures nécessitant des activités de prospection pour déterminer le niveau des ressources; neuvièmement, l'accroissement des recettes d'exportation potentielles des pays en développement grâce à une intensification des échanges entre eux, un accès plus large aux marchés des pays développés résultant de l'élimination progressive des barrières tarifaires et non tarifaires, et la promotion de la fabrication de produits semi-finis.

6. En dixième lieu venait l'accroissement de la production et de la distribution de denrées alimentaires au moyen de réformes de structure et d'innovations technologiques appropriées. Le développement de la coopération internationale dans le domaine des ressources énergétiques au moyen de mesures politiques et d'arrangements institutionnels serait également nécessaire.

Bulgarie

1. Le représentant de la Bulgarie a déclaré que son pays attachait une grande importance à la nécessité d'élaborer une nouvelle stratégie qui permettrait d'accélérer le développement socio-économique des pays en développement. Toutefois, étant donné la complexité des problèmes qui devraient être traités dans le cadre de la nouvelle stratégie ainsi que de la multiplicité des objectifs et intérêts économiques des différents pays, il convenait d'exprimer certains doutes quant à l'efficacité de la stratégie, si l'on ne tenait pas dûment compte des dispositions de base progressistes énoncées dans les documents de l'Organisation des Nations Unies concernant l'instauration d'un nouvel ordre économique international.

2. La nouvelle stratégie devrait reprendre tous les éléments positifs contenus dans la Déclaration et le Programme d'action concernant l'instauration d'un nouvel ordre économique international et la Charte des droits et devoirs économiques des Etats (résolutions 3201 (S-VI), 3202 (S-VI) et 3281 (XXIX) de l'Assemblée générale). La mise en oeuvre des dispositions progressistes énoncées dans ces textes et d'autres documents de l'Organisation des Nations Unies devrait servir de base à la nouvelle stratégie internationale du développement. A cet égard, il fallait songer d'abord à renforcer l'indépendance économique des pays en développement ainsi que l'exercice de la souveraineté nationale sur leurs ressources naturelles.

3. Un objectif important de la nouvelle stratégie internationale du développement devrait consister à établir des normes régissant les relations économiques internationales susceptibles de protéger les pays en développement contre l'exploitation et l'ingérence dans leurs affaires intérieures. La stratégie présenterait une grave lacune si elle ne prévoyait l'application dans la pratique de mesures visant à effacer les vestiges du colonialisme et des politiques néo-colonialistes des anciens maîtres des pays en développement.

4. La nouvelle stratégie devrait promouvoir l'établissement et le perfectionnement de principes et de mécanismes de planification dans les économies nationales et contenir des mesures pratiques fondées sur les plans nationaux des pays en développement. Lors de l'élaboration de la stratégie, il était particulièrement important de ne pas se borner à une simple énumération d'indicateurs quantitatifs. Le nouveau document devrait être un vaste programme de mesures politiques, économiques et sociales de caractère progressiste, qui pourraient être mises en oeuvre aux niveaux national et international en vue de résoudre avec succès les problèmes socio-économiques les plus graves qui se posent dans le monde.

5. La croissance économique ne conduisant pas automatiquement à une amélioration de la situation sociale de tous les membres de la société, il importait que les bienfaits du développement économique envisagé dans la stratégie contribuent à résoudre les problèmes sociaux et, surtout, à élever le niveau de vie et à améliorer le bien-être des travailleurs.

6. La mobilisation des ressources et des efforts à l'échelon national, ainsi que la coopération mutuelle entre pays en développement, aux niveaux régional et international, revêtaient une importance déterminante pour le succès des programmes de développement.
7. L'une des tâches les plus importantes de la troisième Décennie du développement consistait à amener une part sans cesse croissante de la population à participer à la solution des problèmes urgents que posait le développement socio-économique. Il convenait d'accorder toute l'attention voulue à l'utilisation effective des ressources humaines pour le développement des forces nationales de production de façon à élever le taux de croissance économique.
8. Il fallait être réaliste et tenir compte du fait que toute stratégie ou programme de développement demeurerait à maints égards lettre morte tant que le monde connaîtrait la menace de la guerre, les agressions et la course constante aux armements. La cessation de la course aux armements et la prise de mesures pratiques en matière de désarmement revêtaient une importance extrême, non seulement pour réaliser et affermir la paix et la sécurité internationales, mais aussi pour accélérer le développement socio-économique de tous les pays, et notamment des pays en développement. Il ne faisait aucun doute que les énormes ressources non productives consacrées aux armements constituaient une réserve importante, dont une grande partie pouvait et devait être utilisée aux fins du développement.

Canada

Le représentant du Canada a formulé les opinions suivantes :

- a) Une nouvelle stratégie internationale du développement devrait promouvoir et amener la réalisation d'objectifs propres à instaurer plus de justice et d'équité dans la société mondiale;
- b) Tout en fournissant un cadre décennal, la stratégie devrait servir d'instrument de gestion aux dirigeants et planificateurs;
- c) La stratégie devrait en outre reconnaître pleinement l'interdépendance de tous les pays et en particulier la notion d'intérêt mutuel;
- d) Le problème de la pauvreté mondiale devrait avoir une place importante dans la stratégie, un rang de priorité élevé étant réservé aux besoins essentiels des populations.
- e) Les plans nationaux des pays en développement et les stratégies adoptées par les pays donateurs en matière d'assistance devraient tenir pleinement compte des priorités établies dans une nouvelle stratégie internationale du développement;
- f) La stratégie devrait couvrir toute la gamme complexe des problèmes et des obstacles auxquels se heurte le développement international;
- g) La stratégie devrait fixer clairement les priorités sectorielles (agriculture, énergie, industrialisation, environnement) en tenant compte de la diversité des situations caractérisant les pays en développement;

h) La stratégie devrait encourager l'adoption d'un système de partage des responsabilités plus équitable entre les pays donateurs;

i) La stratégie devrait insister sur le rôle du secteur privé;

j) La stratégie devrait éviter de fixer des objectifs quantitatifs temporels de caractère trop général. L'accent devrait être mis sur des objectifs qualitatifs exprimés en termes pratiques tels que la malnutrition, la mortalité infantile et l'alphabétisme de base;

k) La stratégie devrait susciter l'intérêt du public et sensibiliser celui-ci aux problèmes en cause;

l) La stratégie devrait être formulée en termes succincts et précis.

Chine

1. Le représentant de la Chine a dit que, depuis la sixième session extraordinaire de l'Assemblée générale, les pays en développement s'étaient constamment efforcés de lutter contre l'exploitation et la domination internationales en développant leur propre économie nationale et en instaurant un nouvel ordre économique international. Plusieurs pays développés s'étaient déclarés disposés à engager sérieusement le dialogue avec les pays en développement. Ils avaient présenté et adopté un certain nombre de mesures visant à renforcer les liens de coopération économique et technique avec les pays en développement, ce qui était un élément positif dans les relations internationales actuelles. Il était toutefois regrettable que la lutte menée pour mettre un terme aux relations économiques internationales traditionnelles et pour instaurer un nouvel ordre économique international n'eut pas enregistré de grands progrès et que les résolutions adoptées à la sixième session extraordinaire de l'Assemblée générale et à de nombreuses grandes conférences ultérieures n'eussent pas été sincèrement appliquées. L'élaboration de la troisième stratégie internationale du développement devrait être un facteur important de la lutte actuellement menée en vue de l'instauration d'un nouvel ordre économique international.

2. La nouvelle stratégie internationale du développement devrait avant tout refléter la situation nouvelle dans le domaine économique international. Depuis la sixième session extraordinaire de l'Assemblée générale, les pays en développement avaient énoncé une série de principes valables et présenté de nombreuses propositions et recommandations raisonnables dans maints domaines et notamment plusieurs objectifs quantitatifs et qualitatifs constructifs et réalistes. Quelques pays développés avaient appuyé certaines mesures visant à promouvoir le développement des pays en développement. Toutes ces mesures devraient être incorporées dans la nouvelle stratégie internationale du développement de façon à lui donner une teneur nouvelle. Il faudrait veiller à enrichir en permanence la nouvelle stratégie internationale du développement, compte tenu de l'évolution de la situation économique internationale, avec des idées et des mesures nouvelles, susceptibles de promouvoir le développement des pays en développement et de favoriser l'institution de nouvelles relations économiques internationales.

3. La promotion du développement économique des pays en développement, dans lesquels vivaient 80 p. 100 de la population mondiale, et l'amélioration de leurs conditions de vie devraient servir de point de départ à la nouvelle stratégie internationale du développement. L'accélération du développement économique des pays les moins avancés

et l'amélioration des conditions de vie de la population de ces pays figuraient déjà parmi les tâches dont devait s'acquitter d'urgence la communauté internationale, mais elles dépendaient essentiellement des pays en développement mêmes. Cependant, il faudrait encourager l'expansion de la coopération économique et technique entre pays en développement sur une base mondiale, régionale et bilatérale afin de promouvoir leur autonomie collective et de renforcer leur unité. C'étaient là les conditions internes qui offriraient le plus de chances d'assurer le développement des pays en développement et qui avaient un rôle déterminant à cet égard. La délégation chinoise attachait également une importance au rôle que les pays développés devaient et pouvaient jouer dans le développement. Leur contribution à ce processus pouvait non seulement profiter aux pays en développement mais aussi aux pays développés eux-mêmes. Toutefois, considérer la "croissance économique mondiale" comme une condition préalable à la croissance économique des pays en développement laisserait entendre que la croissance économique des pays en développement était fonction de celle des pays développés.

4. Lors de l'élaboration de la nouvelle stratégie internationale du développement, il convenait aussi d'insister sur le principe du respect de la souveraineté. Ce principe devrait être consacré dans toutes les dispositions pertinentes de la stratégie. Pour ce qui est de la place à accorder aux mesures internationales et nationales dans la stratégie, cette dernière devrait être axée essentiellement sur les mesures à prendre au niveau international, à savoir celles qui permettraient de créer des conditions externes propices au développement de l'économie nationale des pays en développement conformément aux règles fondamentales régissant les relations internationales et aux principes concernant l'instauration d'un nouvel ordre économique international. Certes, il était conforme à l'esprit de la stratégie de prévoir certaines mesures nationales nécessaires, mais ces mesures ne devaient d'aucune façon être considérées comme des conditions préalables à l'adoption des mesures internationales, et la stratégie ne devait pas stipuler arbitrairement que ce ne serait qu'après que certaines mesures nationales auraient été adoptées que les pays développés adopteraient les mesures internationales correspondantes. Cela constituerait évidemment une violation de la souveraineté des pays en développement et serait incompatible avec les principes devant régir l'instauration d'un nouvel ordre économique international.

5. Le développement économique des pays en développement nécessitait un climat international calme et stable. A cette fin, les pays en développement devaient préserver leur indépendance politique et leur souveraineté nationale et engager une lutte inlassable contre l'impérialisme, le colonialisme, le néo-colonialisme et l'hégémonisme. Dans leur déclaration, certains pays en développement avaient émis l'avis que la nouvelle stratégie internationale du développement devrait évoquer le rapport qui existait entre le développement et la paix, la sécurité et le désarmement. La délégation chinoise comprenait la position de ces pays. Quant à ceux qui affirmaient que le développement dépendait de la détente et du désarmement, leur position n'était pas sans arrière-pensée. Soucieux de créer un climat international pacifique et stable pour que les pays en développement puissent développer leur économie nationale, le peuple chinois, comme les peuples de tous les pays du monde, était partisan d'une détente véritable, mais opposé à une détente factice visant à dissimuler l'agression et l'expansion; il était favorable à un désarmement authentique, mais contre un simulacre de désarmement servant à camoufler la course aux armements.

6. De nombreux pays en développement désiraient vivement que soit instauré un nouvel ordre économique international. La réalisation de celui-ci était devenue une tendance historique inéluctable et elle avait l'appui d'un nombre assez important

de pays développés. La délégation chinoise était convaincue que l'on finirait par élaborer une stratégie internationale du développement qui stimulerait le développement des pays en développement.

7. La Chine était un pays socialiste en développement qui traversait actuellement une nouvelle étape de développement. Le peuple chinois était déterminé à faire de son pays un pays socialiste moderne et puissant d'ici la fin du siècle, en comptant essentiellement sur ses propres forces et en renforçant ses liens de coopération économique et technique avec d'autres pays. Il était décidé à travailler dur aux côtés d'autres pays en développement et de tous les autres pays qui étaient prêts à coopérer avec lui sur la base du respect de leur souveraineté respective, de l'égalité et de l'avantage mutuel, et à participer à l'élaboration d'une nouvelle stratégie du développement susceptible de favoriser le développement économique des pays en développement et de promouvoir une croissance économique soutenue dans le monde entier et l'instauration d'un nouvel ordre économique international.

Cuba

1. Le représentant de Cuba a dit que ce n'était un secret pour personne que les réunions de l'Organisation des Nations Unies consacrées au développement qui avaient eu lieu au cours des dernières années n'avaient permis d'obtenir aucun résultat pratique et positif dans les pays en développement. La situation économique dans ces pays avait été aggravée par plusieurs facteurs, notamment l'inflation, les effets négatifs des activités des sociétés transnationales, les barrières tarifaires et l'échec des négociations du "Tokyo Round".

2. Les pays en développement qui formaient le Groupe des 77 avaient demandé que l'on procédât à une restructuration radicale en vue de résoudre ces problèmes. Toutefois, aucune suite réelle n'avait été donnée à cette demande.

3. Au cours des sept dernières années, les pays en développement avaient été contraints d'alourdir considérablement leur dette extérieure. Dans les conditions actuelles, il ne pouvait y avoir de véritable amélioration de la situation économique des pays en développement, ni de solution aux problèmes tels que la pauvreté, la faim ou l'analphabétisme.

4. Les pays en développement devaient pouvoir compter sur la stratégie pour la troisième Décennie pour le développement.

5. La Stratégie internationale du développement pour la deuxième Décennie n'avait guère fait que fixer des objectifs de croissance quantitatifs. Ces objectifs de croissance et de financement n'étaient pas réalistes parce qu'il n'avait pas été tenu compte des difficultés réelles que leur exécution présenterait, difficultés essentiellement dues au manque de volonté politique de la plupart des pays capitalistes développés.

6. Les pays développés avaient aussi fait preuve d'un manque de volonté politique dans l'exécution des objectifs de la stratégie. Il ne suffisait pas d'énoncer des objectifs quantitatifs.

7. La nouvelle stratégie devait être fondée sur des bases totalement nouvelles. Elle devait fixer des buts et objectifs précis et prévoir de véritables réformes

de structure, en particulier dans les domaines économique et technique. Le développement devrait être mutuellement avantageux et les dispositions de la nouvelle stratégie devraient respecter le principe de la souveraineté nationale.

8. Selon la délégation cubaine, cette stratégie devrait notamment comporter : des réformes de structure en vue du progrès social; une meilleure utilisation des ressources humaines et une planification efficace. L'élimination du colonialisme, de la domination étrangère, du racisme et de l'apartheid était une condition préalable du développement.

9. Les relations entre les Etats dotés de systèmes sociaux et économiques différents devaient être renforcées. Entre autres objectifs, le commerce mondial devait être libéralisé et la production mondiale, en particulier la production agricole des pays en développement devait être accrue. Le transfert de ressources devait s'effectuer sur une base prévisible et permanente. La technologie devait être communiquée et l'exode des compétences éliminé. Enfin, une partie des ressources actuellement affectées à des fins militaires devait être consacrée au développement des pays en développement.

1. Le représentant de l'Egypte a indiqué qu'une nouvelle stratégie internationale du développement devait contribuer à l'instauration du nouvel ordre économique international.
2. Contrairement aux deux stratégies précédentes qui visaient simplement à améliorer le sort des pays en développement dans le cadre de l'ordre économique international établi et des relations qui lui sont propres, la troisième Stratégie du développement était réellement formulée à un moment où le monde connaissait des changements radicaux, notamment dans le domaine économique. Les hypothèses sur lesquelles reposait la deuxième Stratégie internationale du développement - à savoir, que la croissance économique régulière qui avait suivi la deuxième guerre mondiale se poursuivrait dans les pays développés et que, moyennant une certaine amélioration de l'aide, des échanges et du transfert de techniques, cette croissance aurait un effet positif sur les pays en développement - n'étaient plus valides parce que le système économique international sur lequel elles s'appuyaient n'existait plus.
3. Le Programme d'action concernant l'instauration d'un nouvel ordre économique international avait été adopté, il y a près de cinq ans et jusqu'à présent, peu de progrès avaient été réalisés dans l'instauration du nouvel ordre économique international.
4. La troisième Stratégie internationale du développement revêtait une importance vitale parce qu'elle devait permettre la restructuration des relations économiques internationales dans le cadre de l'instauration du nouvel ordre économique international.
5. La délégation égyptienne souscrivait entièrement à l'esprit et à la lettre de la déclaration faite par le Président du Groupe des 77. A ce propos, elle tenait à souligner quelques aspects de la stratégie auxquels la délégation égyptienne attachait une importance particulière.
6. L'un des principaux objectifs de la nouvelle stratégie était clairement énoncé dans la résolution 33/193 de l'Assemblée générale, à savoir, "promouvoir le développement des pays en développement". Pour que ce développement soit effectif, il fallait qu'il devienne progressivement autonome. Dans ce but, la majeure partie des investissements tant nationaux qu'étrangers, devaient être axés sur les secteurs productifs des pays en développement. Une expansion rapide de ces secteurs était indispensable pour améliorer le niveau de vie des pays en développement et satisfaire ainsi les besoins essentiels de la population. En revanche, la concentration de l'aide publique au développement dans le secteur tertiaire donnerait à tort l'impression que l'économie se développait plus rapidement et que sa croissance en termes réels (de manière tangible) était plus élevée qu'elle ne l'était en réalité. Il était particulièrement intéressant pour les pays donateurs d'orienter l'aide extérieure vers le secteur des services des pays en développement parce que les effets de cette assistance y étaient ressentis plus rapidement et plus nettement. Toutefois les avantages acquis dans le secteur tertiaire, quels qu'ils soient, ne pourraient être conservés sans un développement autonome.
7. Il fallait également souligner que tout développement réel des pays en développement dépendrait, dans une large mesure, du rôle du secteur extérieur.

La restructuration des relations entre les pays développés et les pays en développement ne pourrait pas être menée à bien si les règles et les principes régissant les échanges, le transfert des techniques et les courants monétaires de capitaux entre pays en développement et pays développés n'étaient pas profondément modifiés.

8. Dans le domaine du commerce, par exemple, la série de mesures protectionnistes adoptées récemment par les pays développés allait certainement entraver les modifications structurelles qu'exigeait le développement d'un pays en développement. En l'absence de mesures visant à éliminer les obstacles aux exportations des pays en développement, il ne fallait pas s'attendre à des changements de structure importants.

9. A propos de la question des produits de base, il ne faudrait pas se contenter de stabiliser les prix, il faudrait également prendre des mesures tendant à promouvoir la transformation des produits de base dans les pays en développement producteurs et encourager la participation de ces pays au transport, à la commercialisation et à la distribution des produits de base qu'ils exportent.

10. La nouvelle Stratégie internationale du développement devrait également prévoir un système international cohérent et efficace de coopération financière en faveur du développement. A l'heure actuelle, les courants de capitaux privés vers les pays en développement étaient principalement régis par la situation de l'offre et de la demande dans les pays développés, plutôt que par les besoins des pays en développement. Par ailleurs, l'aide publique restait limitée en termes réels et était tributaire des aléas liés à l'établissement du budget annuel dans les pays développés donateurs. En outre, la réforme du système monétaire international, qui pourrait s'accompagner de la création d'une autorité monétaire mondiale efficace, devenait encore plus urgente, compte tenu, notamment, des perturbations que subissait actuellement l'ordre monétaire international ainsi que du processus international d'adaptation.

11. Enfin, la nouvelle Stratégie internationale du développement devait promouvoir l'autonomie collective et la coopération technique entre pays en développement comme moyens de modifier les relations traditionnelles entre pays développés et pays en développement. Pour ce faire, il fallait créer des institutions appropriées qui joueraient un rôle important dans l'analyse des problèmes d'intérêt commun tels que l'utilisation des investissements étrangers et la commercialisation internationale des matières premières, et dans la définition de buts et de politiques collectifs.

Equateur

1. Le représentant de l'Equateur a dit que les objectifs économiques et sociaux de la Stratégie devaient être complémentaires et viser à atteindre des taux de croissance plus élevés, à augmenter la production afin d'absorber une main-d'oeuvre plus importante, à établir une infrastructure économique en vue du développement national et à créer des sources d'épargne aux fins d'investissement ainsi que de diversification des exportations. C'est pourquoi les politiques de développement économique et social devaient former un tout cohérent, faire l'objet d'un calendrier précis et être orientées de façon intégrée et équilibrée vers les objectifs et priorités des pays en développement.

2. La Stratégie devait viser à réduire le fossé séparant les pays riches et pays pauvres, c'est-à-dire à éliminer les injustices économiques internationales telles que l'inégalité des termes de l'échange, la difficulté d'accès aux marchés des pays développés, les fluctuations des prix, les effets de l'inflation, la recrudescence du protectionisme et les pratiques restrictives caractérisant le transfert de techniques et de ressources réelles.

3. Comme il n'existait pas un modèle unique de développement, on ne pouvait recommander de recettes toutes faites en matière de coopération internationale. Bien avant la fondation de l'Organisation des Nations Unies, chaque peuple fier de sa souveraineté avait lancé des programmes visant à instaurer une plus grande justice sociale. L'Equateur avait amorcé son processus révolutionnaire de transformations sociales à la fin du XIXe siècle et s'était efforcé d'améliorer les conditions de vie de ses paysans et travailleurs dans les domaines de l'éducation, de la santé, de l'alimentation, du logement, de l'habillement et des possibilités d'emploi dans le respect total des droits de l'homme et de la liberté. Mais, en définitive, tout ce qui avait trait à la justice nationale ne pouvait être pleinement réalisé sans l'existence d'une justice internationale. Un monde dans lequel les pays riches ou les sociétés transnationales fixaient les prix de ce qu'ils achetaient et ce qu'ils vendaient ne pouvait être un monde juste. On ne pouvait pas non plus rejeter sur les pays exportateurs de pétrole la responsabilité de l'inflation internationale. C'était plutôt dans les déficits chroniques des principaux pays, dans les sommes astronomiques dépensées pour les armements et dans l'instabilité monétaire qu'il fallait rechercher les causes de l'inflation mondiale.

4. Toutefois, tous les peuples avaient le devoir de contribuer à l'unité du monde puisqu'ils voyageaient ensemble sur le vaisseau spatial qu'était la planète Terre. Ainsi, les pays industrialisés à économie de marché de même que les pays industrialisés du monde socialiste devaient s'acquitter de leur devoir qui consistait à instaurer une coopération aussi large que possible avec la majorité des pays pauvres du monde, avec tous ceux qui se trouvaient à différents stades du processus de développement.

5. Certains faits à l'Organisation des Nations Unies, tels que la décision prise récemment de créer le Fonds commun et les trois accords intervenus au Comité plénier durant le premier trimestre de l'année sur le transfert de ressources, le statut de l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel et les problèmes en matière d'agriculture et d'alimentation permettaient d'envisager la future décennie avec un optimisme prudent.

6. L'humanité s'était peut-être engagée dans la voie d'un ordre international plus juste et dans une véritable décennie pour le développement de tous les peuples.

Espagne

Le représentant de l'Espagne a souligné les aspects suivants :

a) Il importait de rechercher une stratégie valable non seulement pour la décennie 1980-1990, mais également à plus long terme, dans laquelle on fixerait des taux de croissance et on prendrait en considération les besoins des pays en développement et la situation des pays développés;

b) Il importait que la stratégie soit acceptée par l'opinion publique du monde entier et qu'elle se traduise par une volonté politique de coopération. Il fallait à cette fin étudier les problèmes du sous-développement sous un angle réaliste, en évitant, au Nord comme au Sud, d'échafauder des théories qui ne correspondaient pas à la réalité. Il importait de reconnaître que le sous-développement, alarmant dans l'hémisphère Sud, existait également au sein des pays développés. Il était urgent d'éliminer les sources de gaspillage économique, telles que la course aux armements et les guerres coûteuses;

c) Les efforts déployés jusqu'à présent par les pays développés ayant été insuffisants, ceux-ci devaient redoubler d'efforts;

d) Il importait d'examiner les perspectives à long terme, compte tenu de l'évolution probable d'une grande partie des pays en développement;

e) Les buts et objectifs de la stratégie devaient être énumérés (bien-être généralisé, lutte contre les inégalités, promotion sociale, réformes des secteurs économiques, etc.), sans perdre de vue la place centrale qu'occupe l'homme sur la terre;

f) L'Espagne était particulièrement sensible aux problèmes de développement des pays latino-américains et à la nécessité urgente d'une solution.

Etats-Unis d'Amérique

1. Le représentant des Etats-Unis a déclaré que des progrès substantiels avaient été accomplis au cours des dix dernières années dans le domaine du développement économique et social. Néanmoins, ces tendances recouvraient une grande diversité en ce qui concernait les performances individuelles de chaque pays. Les pays à revenu moyen avaient atteint des taux de croissance par habitant extrêmement élevés au cours de cette décennie, tandis que ceux des pays les moins avancés n'étaient que d'environ 1 p. 100 par an.

2. De gros efforts de développement restaient à faire à l'échelon mondial. La stratégie internationale du développement pourrait constituer un cadre commun qui faciliterait les efforts de coopération en vue d'accélérer le développement, de promouvoir une croissance autonome rapide, équitable et généralisée, de rétablir l'équilibre entre la population et les ressources naturelles et d'améliorer les conditions de vie, en particulier de ceux qui vivaient dans la misère. Pour ce faire, toute nouvelle stratégie devrait partir du principe qu'une politique économique saine favoriserait une plus grande équité, des améliorations sociales et une participation plus vaste de la population aux processus économiques, sociaux culturels et politiques, ce qui en retour pourrait stimuler fortement la croissance économique.

3. De toute évidence, la responsabilité des problèmes de développement incombait en premier lieu aux gouvernements des pays en développement eux-mêmes, qui devaient appuyer des stratégies de développement rationnelles. Le représentant des Etats-Unis a estimé que lorsque ces stratégies visaient à élever le niveau de vie et à accroître la participation de la population au processus de développement ou qu'elles faisaient partie d'un effort plus vaste tendant à résoudre un problème mondial urgent, elles avaient plus de chance d'obtenir l'appui de pays tels que les Etats-Unis.

4. Le développement ne dépendait pas au premier chef de l'assistance extérieure, cette assistance ne représentant qu'une partie du montant total des ressources disponibles. En outre, l'hypothèse selon laquelle il existait une corrélation directe entre le flux des ressources et le développement économique méconnaissait d'autres éléments qui avaient joué un rôle essentiel dans les progrès réalisés par l'homme à ce jour, à savoir la capacité d'innover, d'utiliser au mieux les ressources, d'accroître la productivité et de concrétiser la croissance sous forme d'une amélioration généralisée du niveau de vie.
5. La stratégie internationale du développement devait avoir pour but de parvenir, au cours de la prochaine décennie, à une amélioration substantielle, généralisée et durable du niveau de vie dans le cadre d'un nouvel ordre économique international plus ouvert, plus juste et fondé sur une coopération plus étroite.
6. Le secteur agricole devait jouer un rôle capital dans la stratégie internationale du développement. Dans les pays en développement, près des deux tiers de la main-d'oeuvre appartenait à ce secteur, qui resterait de loin le plus important de leur économie dans la plupart des cas. La productivité agricole devait augmenter pour que les couches les plus pauvres de la population atteignent un niveau de vie plus élevé.
7. Pour accroître la productivité agricole, il fallait essentiellement accroître sensiblement les taux d'investissement dans le secteur agricole afin d'améliorer l'infrastructure, faciliter l'accès au crédit, aux semences et aux engrais, améliorer les techniques de gestion des ressources en eau et des terres, développer les services de recherche et de vulgarisation ainsi que les services de commercialisation et les installations d'entreposage et adopter des politiques réalistes en matière de prix agricoles de manière à encourager l'augmentation de la production alimentaire et à accroître les revenus de la main-d'oeuvre agricole. L'efficacité de ces mesures dépendrait en grande partie de la répartition des exploitations et des régimes fonciers.
8. La diminution des réserves énergétiques et l'augmentation en flèche du coût de l'énergie comptaient parmi les plus gros obstacles au progrès, car elles se répercutaient sur les réserves en devises et sur les coûts dans divers secteurs importants. La baisse constante des stocks de fuel domestique posait un autre problème important dans ce domaine.
9. Pour faire face à ces problèmes on devait envisager, notamment, d'intensifier les efforts pour aider les pays en développement à évaluer leurs besoins et leurs ressources énergétiques et à élaborer des stratégies rationnelles en matière de production d'énergie : de développer les activités de recherche, de mise au point, de démonstration et d'application de techniques visant à accroître la production d'énergies nouvelles et renouvelables dans les pays en développement; d'introduire des modes de production consommant moins d'énergie; et d'intensifier les efforts visant à régénérer les stocks d'énergies rurales telles que le bois de chauffage, qui étaient en passe de s'épuiser.
10. La désertification, le déboisement, l'épuisement des sols et la diminution des ressources en eau potable étaient des sujets de préoccupation de plus en plus grands. Pour y faire face, il faudrait notamment qu'il se dégage à l'échelon national et international une volonté plus grande de gérer efficacement les ressources naturelles : d'intensifier la recherche-développement afin d'identifier

les techniques propres à éviter une utilisation inéconomique des terres et des ressources sylvicoles et hydrauliques et d'exécuter des projets visant à préserver et reconstituer les ressources.

11. Les perspectives d'une amélioration généralisée et durable du niveau de vie dans les pays en développement dépendaient de façon cruciale de la limitation du taux d'accroissement de la population en encourageant les familles peu nombreuses, en permettant aux parents de décider en toute connaissance de cause de la taille de leur famille, et en leur donnant les moyens de mettre ces décisions en pratique.

12. Selon le représentant des Etats-Unis, une bonne santé était le premier signe du bien-être individuel. Améliorer la santé n'était pas uniquement une fin en soi, car cette amélioration était étroitement liée aux progrès dans d'autres domaines visés par la stratégie internationale du développement. Une planification sanitaire plus efficace s'imposait et les mesures à cet effet devaient prévoir, notamment, la mise en place de services de soins de santé primaires et de systèmes de voirie, un approvisionnement plus abondant en eau potable, des campagnes de vaccination, une meilleure nutrition et une meilleure répartition des aliments.

13. L'éducation permettait aux hommes et aux femmes de donner le meilleur d'eux-mêmes et d'apporter une contribution réelle à la croissance économique.

14. L'amélioration du logement, de l'approvisionnement en eau et de l'hygiène était une composante essentielle de l'amélioration du niveau de vie. L'amélioration du logement supposait une main-d'oeuvre importante et représentait de 20 à 30 p. 100 de la formation de capital fixe. De plus, la mauvaise qualité des logements et des services connexes, tels que l'approvisionnement en eau et la voirie, était très préjudiciable aux conditions sanitaires.

15. Pour faire face à ce problème il fallait avant tout une participation accrue de la communauté et une utilisation plus grande des ressources locales, en particulier de la main-d'oeuvre, ainsi qu'une planification plus efficace. A cet égard, il faudrait s'attacher à promouvoir l'emploi dans les zones rurales, où le coût du logement et des services connexes était généralement moins élevé.

16. Pour arriver à une amélioration généralisée du niveau de vie au cours de la prochaine décennie, il était essentiel de multiplier sans retard le nombre des emplois productifs. Les éléments d'une stratégie visant à créer davantage d'emplois productifs devaient comporter notamment des mesures tendant à favoriser et à élargir l'accès de la main-d'oeuvre agricole sous-employée aux services et aux biens de production tels que la terre, l'énergie, le crédit, les moyens de commercialisation et de stockage, la recherche agronomique et la vulgarisation; des politiques de mise en valeur des ressources humaines par le biais d'une meilleure éducation, de la formation et des soins de santé; et des politiques influant sur la structure des prix et des salaires de manière à favoriser les modes de production à forte intensité de travail, par exemple des politiques touchant aux salaires et aux taux d'intérêt, et à encourager l'utilisation d'une technologie adaptée aux coûts des facteurs et aux dotations en facteurs de production.

17. La croissance de la production industrielle dans les pays en développement avait d'une manière générale été plus rapide que dans d'autres secteurs de l'économie, mais elle n'avait pas contribué à la création d'emplois autant qu'on

pouvait l'espérer. Pour que l'expansion industrielle réponde aux objectifs de la stratégie internationale du développement, il fallait que la production et l'emploi augmentent tous les deux à une cadence rapide.

18. Les politiques visant à promouvoir l'expansion des industries à forte intensité de travail devaient inclure une politique des prix favorisant l'accroissement de la production dans les secteurs à forte intensité de travail; des activités et des politiques permettant d'adapter les techniques existantes; et la mise au point de techniques qui se prêtaient mieux aux facteurs de production existant sur le plan local.

19. L'étroitesse des liens unissant le commerce, l'industrialisation et d'autres objectifs du développement revêtait une grande importance dans la stratégie internationale du développement. Dans le cas des pays dont les exportations étaient fortement axées sur les produits primaires, les mesures à prendre devaient notamment comprendre des accords internationaux relatifs aux produits de base, des mesures de financement compensatoire, des programmes de diversification pour réduire leur dépendance économique à l'égard des exportations, et des investissements entraînant un accroissement de la valeur ajoutée. Dans le domaine des minerais non combustibles, on assistait à l'instauration de relations réciproques tenant compte des exigences de prévisibilité et de sécurité des investisseurs tout en garantissant aux pays en développement le contrôle de leurs propres ressources.

20. La possibilité pour les pays en développement de retirer des avantages accrus du commerce international au cours de la prochaine décennie dépendait en grande partie du maintien d'un système de libre échange dans lequel les modes de production pourraient être modifiés en fonction de l'évolution des coûts comparés. Les pays développés devraient s'abstenir de prendre des mesures protectionnistes, continuer de s'adapter aux nouveaux rapports de concurrence et éviter d'imposer des restrictions à l'importation de nouveaux produits en provenance des pays en développement; dans le même temps, les pays en développement les plus avancés devraient favoriser ce réajustement et accroître leur résistance face aux mesures de protectionnisme en ouvrant leurs propres marchés à d'autres pays en développement et aux pays développés. Un traitement spécial et préférentiel devait être appliqué aux pays en développement qui n'avaient pas encore pu profiter pleinement du système commercial international.

21. Les échanges commerciaux entre pays en développement semblaient devoir s'intensifier au cours de la prochaine décennie. La coopération économique entre pays en développement pourrait provoquer une relance du commerce régional dans le cadre d'un système international de libre-échange, et encourager l'augmentation des revenus et de l'emploi.

22. Une politique globale d'investissement pourrait être un élément essentiel d'une stratégie du développement efficace. Les pays développés comme les pays en développement avaient tout intérêt à favoriser l'accroissement des courants de capitaux privés à des fins productives, y compris des prises de participation étrangères, et à les utiliser pour résoudre les problèmes de développement immédiats. Cet apport pourrait s'ajouter aux efforts d'épargne intérieure et contribuer au développement de l'infrastructure économique.

23. Les pays en développement pourraient encourager les prises de participation de sociétés privées étrangères en instaurant un climat favorable aux investissements

et en pratiquant une politique claire et coordonnée concernant le rôle des investissements directs dans le processus de développement. Les pays développés quant à eux pouvaient favoriser ces apports en encourageant de nouvelles formes d'investissement en commun et en facilitant la libre circulation des capitaux.

24. Toutes les nations gagneraient à faciliter le transfert de technologie, celle-ci devait être adaptable aux conditions locales et permettre de compléter et de promouvoir le développement de la technologie autochtone. Il faudrait intensifier les efforts à l'échelon mondial pour accroître la capacité des instituts de recherche dans les pays en développement et pour favoriser des progrès scientifiques qui pourraient être appliqués.

25. Le monde développé, les économies socialistes et les pays membres de l'Organisation des pays exportateurs de pétrole devraient intensifier leurs efforts pour que l'aide financière serve en priorité à résoudre les problèmes urgents qui affectaient le plus les pays en développement et l'économie mondiale. L'aide à des conditions de faveur était particulièrement nécessaire dans les pays en développement à faible revenu dont l'épargne intérieure était insuffisante pour maintenir des niveaux d'investissement appropriés.

26. De même, l'aide à des conditions de faveur, tant bilatérale que multilatérale, allait de plus en plus aux secteurs et aux activités contribuant directement à réduire la pauvreté, car ces projets étaient ceux où l'écart entre le rendement strictement financier et les avantages sociaux réels était le plus grand. Mettre l'accent sur ces projets ne signifiait pas qu'il fallait réduire les efforts visant à atteindre des taux de croissance élevés mais qu'il fallait rechercher une amélioration générale du niveau de vie dans le cadre du processus de croissance. Pour économiser des ressources peu abondantes, l'aide à des conditions de faveur devrait être réservée à cette fin. Les pays en développement à revenu élevé devraient normalement se rapprocher progressivement des taux d'intérêt pratiqués sur le marché et faire leur entrée sur le marché des capitaux privés.

27. Selon le représentant des Etats-Unis, l'efficacité des transferts de ressources dépendait de la façon dont ces dernières étaient utilisées et de l'existence de politiques complémentaires dans d'autres domaines. Des pays tels que les Etats-Unis ne pouvaient maintenir et accroître leur aide aux pays en développement que dans la mesure où les ressources ainsi allouées amélioraient réellement le niveau de vie des habitants de ces pays, notamment des plus pauvres d'entre eux. Plus l'orientation, l'objectif et les priorités des politiques et des projets à cette fin étaient clairement définis, plus les chances de bénéficier d'un appui extérieur étaient grandes.

28. Les activités de planification servaient de lien entre les ressources, les politiques et les objectifs de développement. Une planification du développement efficace permettait à une économie d'utiliser au mieux ses ressources, au moment le plus opportun, et d'ouvrir la voie à la réalisation d'une série d'objectifs à long terme cohérents et réalistes.

29. Un élément nouveau et dynamique du processus de planification touchait à la gestion de l'environnement qui revêtait une importance considérable pour les pays développés et pour les pays en développement. Dans le cadre de la stratégie internationale du développement, toutes les nations devraient s'engager à ne rien négliger pour empêcher la dégradation de l'environnement, pour mettre en valeur

et utiliser pleinement les ressources disponibles, tout en tenant compte des contraintes imposées par l'environnement, et pour étudier les effets des politiques nationales sur l'ensemble des ressources de la planète.

30. Le représentant des Etats-Unis a indiqué que son pays considérerait la stratégie internationale du développement comme un cadre conceptuel qui servirait de guide au développement économique et social des pays en développement au cours de la prochaine décennie. Les Etats-Unis estimaient que parmi les éléments clefs de la stratégie devaient figurer la réalisation d'une croissance soutenue, équitable et créatrice d'emplois dans les pays en développement; un accroissement substantiel de la production alimentaire et de la productivité agricole; des améliorations sensibles dans le domaine de la prophylaxie et des soins de santé, de l'enseignement, de la nutrition et du logement et un meilleur équilibre entre l'accroissement de la population et les ressources disponibles; une utilisation plus rationnelle des ressources naturelles de la planète, en particulier des ressources énergétiques, mais aussi de la terre, de l'eau et de l'air; une meilleure gestion des ressources qui permettrait de tirer des ressources naturelles le maximum de profit à long terme; un nouvel ordre économique international fonctionnant rationnellement, qui ferait des pays en développement des partenaires à part entière et favoriserait une croissance non inflationniste, où les échanges commerciaux et le flux des investissements accroîtraient les bénéfices pour tous et où les transferts de ressources complèteraient efficacement les processus internes de développement économique et social.

31. En élaborant la nouvelle stratégie internationale du développement, le Comité ne devait pas oublier qu'elle s'adressait à des êtres humains. Il devait donc formuler une stratégie qui puisse être comprise et appuyée par toutes les nations représentées auprès de l'Organisation des Nations Unies, un véritable document de consensus axés sur les objectifs communs au plus grand nombre. Le Comité devait avoir présent à l'esprit que cette stratégie devait refléter l'engagement pris par tous de progresser et de coopérer. Au regard des Etats-Unis, la stratégie devait faire apparaître plus clairement la volonté des pays en développement eux-mêmes d'assurer la participation entière et équitable de l'ensemble de la population au processus de développement et aux efforts de coopération tendant à améliorer le fonctionnement de l'économie mondiale dans l'intérêt général. Elle devait également renforcer la conviction, de plus en plus profonde aux Etats-Unis, que tous les pays avaient beaucoup à gagner d'une coopération plus intensive en vue de promouvoir le développement et d'assurer un progrès économique mondial mutuellement bénéfique. Le représentant des Etats-Unis a indiqué que son pays appuyait vigoureusement les efforts réalisés en commun pour aboutir à une stratégie internationale du développement efficace et fondée sur la coopération. Il a exprimé l'espoir que d'autres s'associeraient à ces efforts pour en faire une oeuvre utile qui apporterait des avantages tangibles aux peuples du monde entier.

32. Le Comité aurait véritablement fait oeuvre utile si les hommes de l'an 2000, en étudiant le document élaboré, jugeaient qu'il avait su saisir les problèmes les plus pressants et les plus urgents qui se posaient à l'humanité et élaborer une stratégie qui avait réellement amélioré la vie des hommes.

Finlande

1. Le représentant de la Finlande a indiqué que, premièrement, la formulation d'une nouvelle stratégie internationale du développement consistait à définir des normes et qu'elle ne devait pas être fondée sur les erreurs passées mais plutôt sur les leçons qu'on en avait tirées. Bien que la stratégie soit de caractère normatif, elle devait reposer sur une compréhension économiquement valable de l'interdépendance et de l'interaction entre les problèmes d'une part, et les pays d'autre part. Elle devait porter sur les obstacles structurels à la productivité économique des pays en développement qu'il fallait éliminer.
2. Deuxièmement, le préambule devait contenir une déclaration d'intention solennelle de la communauté mondiale, tout en donnant une idée générale du reste de la stratégie. Il devait mobiliser la volonté politique des pays en faveur des buts, des objectifs et des mesures énoncés dans la suite du document. Il devait donc témoigner de l'importance que revêtait la coopération économique dans les relations globales entre les pays. La stratégie en général et le préambule, en particulier, devaient être rédigés de manière à avoir une portée morale pour ceux dont ils tendent à recueillir l'appui.
3. Troisièmement, la stratégie devant servir de norme valable pour l'adoption, sur le plan national, de décisions en matière de coopération économique internationale, il fallait que les responsables y voient un document pertinent et cohérent. Le préambule devait faire une place importante à la solidarité internationale dans le domaine des relations économiques entre les pays.
4. S'agissant des buts et objectifs de la stratégie, l'intérêt de la communauté internationale n'était plus axé, dans le domaine de la coopération économique, sur les mesures tendant à promouvoir la croissance économique des pays mais sur les obstacles à cette croissance. Voilà pourquoi les mesures à prendre pour modifier les structures existantes étaient évoquées dans la quasi-totalité des documents internationaux de caractère général depuis la Déclaration et le Programme d'action concernant l'instauration d'un nouvel ordre économique international jusqu'à la Déclaration d'Arusha. La résolution 33/193 de l'Assemblée générale, qui constituait la base des travaux du Comité préparatoire, avait tenté de réaliser un équilibre entre ces deux conceptions et représentait donc un point de départ valable pour la suite des travaux du Comité.
5. Dans ce contexte, il convenait de souligner les points suivants : premièrement, l'un des problèmes les plus difficiles à résoudre était celui de l'équilibre entre les mesures internationales et les engagements pris en matière de politique intérieure. Il était difficile de voir comment la question complexe du développement pouvait être résolue, dans son ensemble, si l'on se bornait à adopter des mesures extérieures à l'économie des pays en développement - ou, d'ailleurs, uniquement des mesures internes. La solution à ce problème devait évidemment respecter pleinement le droit souverain des gouvernements de prendre, individuellement, leurs propres décisions. Pour que la stratégie soit viable, il fallait que les pays s'engagent, tant sur le plan international que sur le plan national, à remédier aux situations qui nuisent à la dignité de l'homme et à son bien-être. Une solution ne pouvait être trouvée que collectivement.
6. Deuxièmement, en ce qui concernait la manière de formuler les buts et objectifs de la nouvelle stratégie du développement, un document normatif sur les

relations économiques ne pouvait guère se limiter à des objectifs purement qualitatifs. Il ressortait des projections figurant dans la documentation fournie au Comité de la planification du développement, qu'il était difficile d'établir un schéma qui soit à la fois complet et homogène, d'où la nécessité d'équilibrer, dans une juste mesure, l'aspect normatif et l'aspect économique.

7. Troisièmement, il fallait harmoniser les objectifs à court et à long terme de la stratégie. La Finlande avait toujours tenu compte des aspects à long terme du développement, tels que la gestion rationnelle des ressources, la mobilisation des ressources non exploitées, les avantages que présentait la mise au point de procédés de production non polluants, etc. Mais elle ne détournait pas son attention pour autant des revendications des pays en développement qui réclamaient à juste titre l'adoption de mesures ayant un effet immédiat sur leur développement. Dans un monde où les ressources étaient si limitées, il fallait bien toutefois tirer des conclusions à long terme concernant l'environnement.

8. Quatrièmement, la nouvelle stratégie devait tenir compte des problèmes que posait la situation de plus en plus précaire des pays les moins avancés. Le fait que ces pays ne pouvaient pas tirer parti de l'action internationale si une attention suffisante n'était pas accordée aux obstacles structurels qui entravaient leur développement économique était l'une des leçons qui se dégageaient de la deuxième stratégie internationale du développement. L'un des principaux objectifs d'une nouvelle stratégie était d'éliminer les principaux foyers de pauvreté, il convenait d'adopter une conception novatrice.

9. Enfin, le mécanisme d'examen et d'évaluation était étroitement lié aux principaux éléments de la stratégie. Si l'on voulait garantir l'homogénéité des mesures de politique générale, il était d'autant plus nécessaire de créer un mécanisme d'examen et de mise en oeuvre que l'importance accordée aux questions de structure était grande. On avait critiqué le peu d'efficacité du mécanisme d'examen et d'évaluation de la deuxième stratégie du développement de même que la planification économique qui avait été généralement limitée à la "gestion des crises". Si la nouvelle stratégie était davantage orientée vers une adaptation progressive et sans heurts à de nouvelles structures, le mécanisme d'examen et d'évaluation prendrait une importance accrue. Puisque, de par sa nature, la stratégie du développement était un document général, les mécanismes d'examen et d'évaluation auraient également des incidences à l'échelon du système des Nations Unies et seraient donc considérés comme un élément important du dialogue Nord-Sud.

1. Le représentant de la France, après avoir souligné l'importance de cette première session, a confirmé que les pays de la Communauté économique européenne (CEE) étaient prêts à jouer un rôle actif et positif sur la base de la résolution 33/193 dont ils ont approuvé la lettre et l'esprit.

2. Tout en se gardant de faire au stade actuel un bilan détaillé de la Deuxième Décennie, il a constaté qu'un certain nombre d'objectifs n'ont pu être réalisés et que si certains résultats ont été atteints ou approchés globalement, les évolutions ont été très inégales selon les différents pays en développement. Cependant, à son avis, deux éléments positifs devaient être soulignés au seuil de cette stratégie : l'apparition d'un état d'esprit différent dans les relations entre les pays développés et les pays en développement, plaçant celles-ci sous le signe du dialogue; l'importance croissante de la place des pays en développement dans l'économie mondiale et leur apparition comme partenaires responsables à part entière dans les relations économiques internationales.

3. Pour les pays de la Communauté, la nouvelle stratégie doit avoir comme objectif fondamental la promotion du développement des pays en développement et doit être formulée selon les principes du nouvel ordre économique international tel que souligné par l'Assemblée générale dans le paragraphe 1 de la résolution 33/193. Il a également indiqué que pour les pays de la Communauté, la lutte contre la pauvreté sous toutes ses formes, à la fois au niveau international et au sein de chaque pays, est un objectif prioritaire.

4. Pour mettre fin à cette situation, le représentant de la France a indiqué que ceci supposait que sur le plan international des actions appropriées soient prises pour que l'aide et la coopération internationale soient plus spécialement orientées vers les besoins des pays les plus démunis; de même sur le plan national, il paraissait nécessaire que l'objectif final du développement soit l'accroissement constant du bien-être de la population tout entière sur la base de sa pleine participation au processus de développement et d'une distribution équitable des avantages qui en découlent.

5. Le représentant de la France a réaffirmé que la nouvelle stratégie devrait apporter, à des fins mutuellement avantageuses, des changements de grande portée dans la structure de la production mondiale. En favorisant une accélération des progrès des pays en développement, elle devrait contribuer, dans un monde où de part et d'autre il y a une meilleure perception de l'interdépendance des nations, à la solution des problèmes économiques internationaux et à un développement économique mondial soutenu et elle devrait également être renforcée par ce développement sur la base de la justice, de l'égalité et de l'intérêt mutuel.

6. Dans ce cadre général, il a précisé la position des pays de la Communauté sur un certain nombre de problèmes : a) nécessité d'envisager les hypothèses de croissance des pays en développement dans les perspectives plus larges de la croissance future de l'ensemble de l'économie mondiale; b) recherche des moyens pour résoudre les problèmes structurels qui, dans une très large mesure, existent indépendamment du rythme de l'expansion mondiale; c) engagements fermes pris à la fois par les pays

développés et en développement et acceptés par tous ainsi que le prévoit le paragraphe 10 de la section I de la résolution 33/193; d) prise de conscience de la responsabilité réciproque des pays développés et en développement dans l'élaboration et la mise en oeuvre de la stratégie, chaque pays en développement, dans le cadre des objectifs globaux étant appelé à définir la politique du développement la plus adéquate à sa situation économique, à sa structure socio-économique et à son stade de développement; e) définition de la stratégie dans un cadre de temps plus large que celui de la décennie 1980-1990, compte tenu du fait que celle-ci doit mettre l'accent sur des objectifs conçus dans une perspective à plus long terme; f) prise en compte de la réalité économique évidente des différences des situations entre les pays en développement, avec le souci unique d'efficacité de façon à mieux adapter les actions aux réalités économiques et sans vouloir porter atteinte à la solidarité de ces pays; g) rôle important que peuvent et doivent jouer les pays développés à économie planifiée dans la stratégie; enfin, h) nécessité de ne pas confondre développement et croissance quantitative.

7. En conclusion, le représentant de la France a souligné l'importance d'une approche pragmatique permettant de créer un outil efficace au service du développement et réaliste. Pour cela, une discussion sur les perspectives économiques qui ont été établies pour les vingt prochaines années et notamment sur le caractère fondé et cohérent de leurs hypothèses de base est nécessaire. De même, la stratégie ne devrait pas être rigide, intouchable, inadaptable; il faut prévoir une certaine flexibilité et la possibilité de révisions concertées. Enfin, la stratégie devra être volontariste pour qu'elle ne soit pas un simple constat de la situation actuelle, ni une projection de l'évolution tendancielle du passé. Elle doit être une réponse au défi que nous propose le présent et, contre la réalité d'aujourd'hui, sur bien des points inacceptables, affirmer la volonté politique dans le cadre des perspectives économiques mondiales et assurer un développement réel et équilibré des pays en développement.

Guinée

1. Le représentant de la Guinée, en sa qualité de Vice-Président africain du Comité, a déclaré qu'il fallait tenir compte, en planifiant l'avenir, de tous les maux dont les peuples africains avaient été victimes du fait de l'impérialisme. Même si l'époque coloniale pouvait désormais être considérée comme révolue, la population en lutte de la nouvelle Afrique continuait d'admirer les réalisations courageuses du peuple indien sous la direction du Mahatma Gandhi pour lequel le président Ahmed Sékou Touré éprouvait un profond respect et une grande considération.

2. Compte tenu des forces historiques de l'anticolonialisme, il n'y avait aucun moyen d'empêcher le soulèvement des peuples d'Afrique qui avaient été exploités pendant un siècle et demi. Le représentant de la Guinée a précisé que l'Afrique d'aujourd'hui et de demain exigeait que ses besoins et ses aspirations soient dûment pris en considération par tous les pays. Cette revendication était particulièrement valable au moment où les Etats se réunissaient pour élaborer une nouvelle stratégie internationale du développement.

3. Il fallait accorder une importance primordiale aux différences régionales entre pays en développement lors de l'élaboration de la nouvelle stratégie. Il était prévu dans la Charte des droits et devoirs économiques des Etats (résolution 3281 (XXIX) de l'Assemblée générale) de jeter les bases de stratégies régionales spéciales.

4. La prochaine Décennie du développement serait probablement l'une des plus décisives des cent prochaines années; il fallait donc accorder une attention particulière à la nouvelle stratégie, et tenir pleinement compte des leçons à tirer de 25 années de coopération entre les membres de la communauté internationale dans le domaine du développement économique et social.

5. Lorsque l'on comparait, en analysant les facteurs économiques, la répartition des bénéfices du commerce international entre les pays développés d'une part et les pays en développement d'autre part, il apparaissait que la part des pays développés avait augmenté constamment tandis que celle des pays en développement diminuait proportionnellement. Et de toutes les régions en développement, c'était la part des bénéfices du commerce international revenant à l'Afrique qui avait diminué le plus fortement.

6. Pour remédier à cette situation, il était indispensable d'indexer les prix. Cette indexation, demandée à maintes reprises par les pays en développement, n'avait pas encore été acceptée, ce qui déséquilibrait encore davantage les échanges entre les pays riches et les pays pauvres. Les taux de croissance du produit national brut, ainsi que d'autres indicateurs économiques importants, montraient que la croissance des pays en développement était beaucoup plus lente que celle de leurs recettes d'exportation, bien que les taux de croissance des exportations aient continué d'augmenter. Cela signifiait donc que les pays en développement n'avaient pas pu vendre leurs exportations à un prix équitable.

7. Les relations avec les pays développés ne pouvaient donc être considérées comme "étouffantes". Ces relations expliquaient clairement pourquoi les pays en développement jugeaient que les résultats pratiques des stratégies du développement précédentes étaient nettement insuffisants.

8. Il fallait introduire des changements de structure pour résoudre le problème du déséquilibre des balances des paiements. Les chiffres relatifs au commerce des produits de base indiquaient que les pays en développement n'avaient pu planifier leur économie de manière appropriée, en raison des fluctuations imprévisibles des prix sur les marchés mondiaux. Il était urgent de résoudre ce problème, notamment dans les pays où un pourcentage élevé du produit national brut était imputable aux exportations. Ce n'est pas de charité qu'il s'agissait et tout terme de ce genre était insultant pour les travailleurs d'Afrique et de toutes les régions en développement.

9. La nouvelle stratégie devait être orientée vers des objectifs précis tant qualitatifs que quantitatifs. Les théories de croissance axées uniquement sur des objectifs quantitatifs n'étaient pas satisfaisantes car elles ne tenaient pas compte du fait que le développement consistait à éliminer les obstacles et à instituer de nouvelles pratiques économiques optimales.

10. Les soubresauts et l'instabilité des économies occidentales ne devaient pas servir de base pour la planification de la croissance des pays en développement.

11. La planification économique ne devait pas consister à prévoir la croissance sur la base de la situation actuelle, mais à modifier les rapports structurels qui perpétuaient les disparités dans l'économie mondiale.

12. Souscrivait aux déclarations faites par le porte-parole du Groupe des 77, le représentant de la Guinée a souligné que la croissance des pays en développement ne devait pas dépendre de la générosité et du rythme de croissance des pays développés.

13. Lorsqu'on envisageait l'avenir, il apparaissait que l'Afrique serait vraisemblablement la région la plus pauvre durant la troisième Décennie pour le développement, si rien n'était fait pour remédier à l'iniquité des structures économiques actuelles. Le point de départ du changement devait donc être une analyse des structures. Se borner à fixer des objectifs pour les investissements des pays développés dans les pays en développement n'était pas une solution, au contraire, cela aggravait la dépendance existante.

14. Une analyse claire des structures permettrait aux représentants de définir les problèmes qualitatifs et aux Etats de remédier aux situations de dépendance et de créer une interdépendance véritable - qui ne soit pas fondée sur la suprématie d'un des partenaires, mais sur l'équité et la justice.

Inde

1. Le représentant de l'Inde a indiqué que pour formuler une nouvelle stratégie internationale du développement, il fallait prendre une série d'engagements précis en vue d'apporter les changements requis aux institutions et aux structures internationales. C'était le seul moyen de faire progresser l'un des objectifs du nouvel ordre économique international, à savoir la restructuration des relations économiques internationales.

2. Il était évident que le Comité préparatoire étudierait longuement la fixation d'objectifs appropriés en matière de politique intérieure et internationale. Cette dernière surtout retiendrait son attention, les mesures de politique internationale étant au coeur même de la stratégie internationale du développement, comme son nom l'indiquait. Les objectifs fixés fourniraient, comme dans le cadre de la stratégie précédente, un point de repère indispensable pour l'évaluation des progrès. La fixation d'objectifs témoignerait également de la volonté de prendre les mesures de politique générale cohérentes qui s'imposent. L'importance de la stratégie tenait à l'engagement politique qu'elle contenait et non pas uniquement à ses fondements techniques.

3. En ce qui concernait les politiques intérieures, la nécessité de mettre l'accent sur des objectifs de développement propres à bénéficier directement à la population, notamment aux groupes sociaux démunis et défavorisés, recueillait l'assentiment général. Bien que sur le plan national, l'accent ait été mis sur ces objectifs, la question de savoir comment on pourrait tenir dûment compte des priorités nationales dans la stratégie internationale du développement restait complexe. La communauté internationale ne pouvait peut-être faire mieux que de fixer certains objectifs vers lesquels les politiques nationales pourraient tendre.

4. Un autre objectif important de la stratégie internationale du développement était l'autonomie collective des pays en développement. Lors de la réunion du Groupe des 77 qui s'était tenue récemment à Arusha, des ministres des pays en développement avaient souligné ce qui suit :

"l'importance vitale que revêtent les initiatives prises par les gouvernements membres du Groupe des 77 en vue d'accélérer le développement et la transformation de leur économie grâce à l'autonomie collective qui consiste notamment à intensifier leurs efforts communs et concertés pour mobiliser leurs ressources et leurs marchés afin d'établir un système d'interdépendance et de complémentarité économiques véritables entre leurs économies."

5. La nouvelle stratégie internationale du développement devait reposer sur une conception saine de la nature de l'interdépendance entre pays développés et pays en développement. Les pays en développement étaient très préoccupés par la crise persistante du système économique international qui avait des répercussions néfastes tant sur les pays développés que sur les pays en développement. Ce n'était pas à l'aide de mesures restrictives à court terme comme celles qui avaient été adoptées par nombre de pays développés que la crise serait résolue. Il fallait trouver des solutions fondées sur la pleine mobilisation de la capacité de production de tous les pays. L'entière participation des pays en développement était indispensable car ils ne pouvaient plus être considérés comme des marginaux dans les relations économiques internationales.

6. L'élaboration de la nouvelle stratégie internationale du développement fournissait l'occasion d'instaurer un dialogue continu entre pays développés et pays en développement sur des programmes d'adaptation précis. On pouvait également s'efforcer de négocier des modifications qui aboutiraient à des mesures positives ainsi qu'à l'élimination des mesures restrictives, ce qui permettrait de trouver des solutions mutuellement avantageuses aux problèmes actuels. On avait également proposé d'autres mesures concrètes telles que la création d'un fonds international d'aide en matière d'ajustement ou l'institution d'un impôt sur les échanges internationaux dont les revenus permettraient de faciliter le processus d'ajustement. Ces possibilités devaient être étudiées plus en détail.

7. Les objectifs de la nouvelle stratégie devaient être plus élevés que ceux de la stratégie précédente. Lors de sa récente réunion, le Comité plénier avait réaffirmé l'objectif de croissance agricole de 4 p. 100 fixé pour la deuxième Décennie du développement (A/34/34 (deuxième partie), par. 18). Cependant, la documentation dont le Comité préparatoire était saisi contenait un chiffre inférieur. Il ne fallait pas revenir en arrière, et puisqu'on s'était engagé, le mois dernier encore, à atteindre un chiffre plus élevé, il serait peut-être souhaitable que le Secrétariat réexamine la question. De même, les projections concernant les objectifs industriels n'étaient pas conformes à l'objectif fixé à Lima, selon lequel 25 p. 100 de la capacité industrielle mondiale devait être située dans les pays en développement d'ici l'an 2000. Un troisième objectif prévoyait que d'ici l'an 2000, la part des pays en développement dans le commerce international des produits manufacturés devait être portée à 30 p. 100. La délégation indienne estimait que le Secrétariat devait envisager la manière de concilier cet objectif avec ceux qui avaient été prévus dans les divers scénarios dans le domaine de l'industrialisation et des exportations.

8. Etant donné que les pays les plus démunis avaient enregistré des taux de croissance très faibles pendant la décennie en cours, contrairement aux objectifs fixés dans la stratégie précédente et qu'ils étaient les principales victimes de la misère, il fallait intensifier les efforts internationaux en vue de résoudre leurs problèmes, ainsi que le prévoyait le scénario tendant à doubler leur revenu d'ici l'an 2000.

9. Les documents dont le Comité de la planification du développement était saisi mettaient l'accent sur nombre de domaines où une interdépendance existait. Ces études indiquaient clairement qu'une conception favorisant unilatéralement un secteur, aux dépens des autres, ou les facteurs nationaux au détriment des mesures internationales, était contraire à la notion même d'interdépendance. Ils mettaient également en relief le fait qu'en dépit des critiques dont elle avait fait l'objet récemment, la nécessité d'accélérer la croissance devait constituer le fondement de la stratégie.

10. La délégation indienne s'est également déclarée satisfaite de la qualité de la documentation dont le Comité préparatoire était saisi.

Indonésie

1. Le représentant de l'Indonésie a déclaré que, fondamentalement, la nouvelle stratégie devait être le prolongement de la stratégie actuelle, mais qu'elle devait tenir compte des leçons de l'expérience et de la façon dont on comprenait maintenant le développement et dont on concevait le système économique international. Ainsi, le développement des pays en développement ne devait plus être considéré comme un sous-produit du développement des pays développés, mais devait constituer un objectif essentiel de la stratégie internationale du développement.

2. L'Indonésie partageait pleinement les vues du Président du Groupe des 77 concernant le cadre, les objectifs et l'approche de base de la stratégie. Tout d'abord, la nouvelle stratégie devait s'appuyer sur les deux concepts clefs de l'interdépendance globale et de l'autonomie collective des pays en développement. Etant donné l'asymétrie des relations d'interdépendance entre pays développés et pays en développement - seule une petite part de la valeur ajoutée de la production, de la transformation et de la commercialisation mondiales revenant aux pays en développement - et étant donné le fonctionnement inéquitable du système monétaire international, la nouvelle stratégie devait corriger ces déséquilibres et rechercher une véritable interdépendance dynamique afin d'assurer des possibilités égales de développement aux pays en développement. Il était un autre concept parallèle au concept d'une véritable interdépendance mondiale, et qui lui était complémentaire, à savoir l'autonomie collective des pays en développement. Seule une coopération de ce genre entre pays en développement atténuerait la structure asymétrique des relations centre/périphérie. En conséquence, il fallait que la stratégie internationale du développement souligne l'importance d'une coopération économique plus étroite entre pays en développement, aux niveaux régional et sous-régional. De plus, outre qu'une telle coopération permettrait que les efforts de chaque pays se complètent mutuellement et faciliterait leur développement mutuel, elle aiderait les pays en développement à jouer un rôle de plus en plus important dans le processus d'élaboration des décisions au niveau mondial.

3. A propos de la question des facteurs extérieurs du développement, nul ne pouvait nier leur importance essentielle pour soutenir et compléter les efforts nationaux. Il fallait donc souligner de nouveau la nécessité d'accroître le courant des ressources extérieures destinées aux pays en développement, sur une base plus prévisible et continue et même plus sûre. L'amélioration de la structure du marché des produits de base au moyen du programme intégré pour les produits de

base, y compris le Fonds commun, était tout aussi importante. Il fallait également renforcer la capacité scientifique et technique des pays en développement si l'on voulait remédier à leurs insuffisances dans ces domaines.

4. Un autre aspect important était la mise en valeur de sources d'énergie nouvelles et renouvelables et, à ce propos, la nouvelle stratégie devait préciser les éléments spécifiques d'une coopération internationale dans ce domaine, compte pleinement tenu des besoins futurs des pays en développement. Ces éléments comprenaient un recensement des activités de recherche, la coordination de la recherche-développement au niveau mondial, la formulation de procédures à suivre pour l'échange de renseignements et des arrangements en vue d'un financement international.

5. A propos de la question du développement social, le représentant de l'Indonésie a convenu qu'il était important de répartir équitablement entre tous les segments de la population les avantages du développement, idée qui était d'ailleurs au centre du troisième plan de développement de l'Indonésie. Toutefois, il a noté le bien-fondé de la controverse concernant l'imposition de politiques de cet ordre, celles-ci pouvant être considérées comme susceptibles de détourner l'attention de la nécessité d'instaurer le nouvel ordre économique international. Il fallait donc réaffirmer dans la stratégie internationale du développement l'intention de tous les pays de s'efforcer d'améliorer, aussi rapidement que possible, le niveau de vie de tous leurs citoyens, ces efforts devant être faits en fonction des priorités, des plans à court et à long termes et des politiques des pays en développement eux-mêmes.

6. Si l'on voulait atteindre l'objectif souhaité - rectifier les déséquilibres économiques dans le monde actuel et réduire l'écart entre pays en développement et pays développés - il fallait que la nouvelle stratégie repose sur des objectifs et des engagements plus clairs, plus précis et bien quantifiés.

Jamaïque

1. Le représentant de la Jamaïque a souligné l'importance de l'apparition chez les pays en développement d'un mouvement résolu visant à créer un nouveau système de relations dans le domaine économique, qui les ferait passer de leur situation traditionnelle de dépendance vis-à-vis des pays industrialisés à une position leur permettant de participer pleinement et équitablement aux activités mondiales. Ce mouvement visant à instaurer le nouvel ordre économique international représentait, à l'instar du processus de décolonisation, la principale force politique de ce siècle.

2. Tout en reconnaissant que de tels changements ne se produiraient pas du jour au lendemain, les pays en développement avaient un sentiment justifié de profonde amertume et de désillusion devant l'absence de progrès réalisés dans ce domaine. Une incertitude générale avait maintenant pénétré la communauté internationale étant donné les profondes difficultés de fonctionnement de l'économie mondiale.

3. La stratégie devait être un véhicule capable de faire avancer la communauté mondiale vers la réalisation d'une société juste et équitable et elle devait être fondamentale et ambitieuse. Il fallait rappeler le début de la Déclaration

concernant l'instauration d'un nouvel ordre économique international (résolution 3201 (S-VI) de l'Assemblée générale) qui représentait le but central de la stratégie et devait en constituer la base.

4. Commentant les relations entre la stratégie et le nouvel ordre économique international, le représentant de la Jamaïque a dit que le processus de planification devait reposer sur une analyse des ressources, des conditions et des problèmes de la communauté visée; c'était à partir de là que devaient être déterminés les objectifs généraux et la nature de la société que l'on cherchait à instaurer. Des politiques précises devaient être formulées et des programmes et projets ayant des objectifs et des calendriers appropriés être mis au point. Des systèmes bien conçus devaient être établis pour assurer le contrôle et l'évaluation des progrès réalisés.

5. La stratégie internationale du développement devait être le moyen d'orienter et de stimuler l'instauration du nouvel ordre économique international et de donner à cette opération une plus grande précision, une meilleure articulation et un meilleur équilibre. La réalisation de ces objectifs exigeait une importante croissance de l'économie des pays en développement et un renforcement considérable de leur participation aux activités économiques mondiales. La stratégie devait également chercher à renforcer, stabiliser et vivifier l'ensemble du système économique international, et elle devait avoir pour effet une réduction de l'écart entre les revenus des pays développés et ceux des pays en développement.

6. La stratégie devait s'occuper directement de l'instauration du nouvel ordre économique international, qui avait pour thème central la restructuration du système économique international et la suppression de tels obstacles et inéquités.

7. Il fallait donc que la stratégie accorde une attention particulière entre autres aux questions suivantes : la réalisation d'une plus grande équité dans le commerce extérieur, l'accès aux marchés, l'industrialisation, la division internationale du travail, le transfert de ressources et la nécessité d'un cadre plus efficace de coopération financière internationale.

8. L'autonomie collective des pays en développement, qui pourrait être encouragée par une coopération économique entre ces pays, devait recevoir une place particulière dans la stratégie. Le renforcement de cette coopération présenterait sans aucun doute d'énormes avantages pour l'économie des pays en développement, ainsi d'ailleurs que pour la situation de tous les pays et de l'ensemble du système. La situation des pays les moins avancés devait également faire l'objet d'une attention particulière.

9. Il était juste d'escompter que tous les pays verraient la nécessité de redoubler d'efforts pour améliorer la situation économique et sociale de leur population. Il fallait espérer que les réalités politiques seraient reconnues et que le principe de la souveraineté serait respecté. La délégation jamaïquaine espérait que l'on chercherait à éviter les simplifications excessives qui avaient si souvent caractérisé les tentatives faites pour analyser les problèmes des pays en développement et prescrire les moyens de les résoudre. L'approche des "besoins essentiels" avait été utile en ce qu'elle avait permis de se réorienter vers ce qui devrait être un objectif fondamental de tous les efforts de développement, mais il était faux de penser que cette approche pourrait constituer une stratégie de développement.

10. Pour les pays en développement, une bonne croissance économique était un préalable indispensable à la création des ressources nécessaires pour atteindre les objectifs ultimes du développement. Quant à la nécessité de faire en sorte que tous les segments de la société participent au processus de développement et que les bénéfices obtenus soient équitablement répartis, compte tenu en particulier des besoins des éléments les plus pauvres, elle indiquait simplement qu'il importait d'adopter une approche générale et intégrée du développement plutôt qu'une approche limitée visant essentiellement un seul aspect de la question, aussi important fût-il.

11. La question de l'importance relative de la croissance économique et de la répartition du revenu était devenue le thème central du développement et était un élément essentiel de la stratégie. Le problème auquel se trouvaient confrontés les pays en développement consistait à trouver les moyens d'activer le processus d'instauration d'une société équitable et donc d'activer le processus de répartition du revenu, tout en cherchant à créer une économie capable d'offrir les services et les facilités nécessaires. Il appartenait à chaque communauté de trouver la solution qui lui convienne. Dans la stratégie, ces questions devaient être abordées franchement et de façon constructive, de façon à aider les pays qui devaient faire face à ces problèmes.

12. Les pays en développement reconnaissaient qu'il leur fallait fournir eux-mêmes une grande partie des efforts et des ressources nécessaires à leur propre développement, mais leurs perspectives de développement intérieur seraient sérieusement limitées tant que le système économique mondial ne serait pas restructuré.

13. La communauté internationale n'avait pas réussi à trouver des moyens efficaces de freiner la course aux armements. En formulant la stratégie, il fallait accorder une attention particulière à ce problème de façon à assurer que davantage de ressources soient finalement consacrées à la paix et à la sécurité ainsi qu'au bien-être social de la race humaine.

14. Si les négociations et débats portant sur le nouvel ordre économique international ne progressaient guère, c'était en partie parce que dans de nombreux pays, cette question ne faisait pas suffisamment partie du dialogue public, ou du processus politique au sens large de ce terme. Le grand public, en particulier celui des pays développés, n'avait pas été bien informé de ce qui se disait à l'Organisation des Nations Unies et ailleurs.

15. Les questions de l'équité mondiale et de l'interdépendance, au sens véritable de ce terme, devraient être présentées au public de tous les pays représentés à l'Organisation des Nations Unies; il fallait aussi préciser les efforts à faire, les dangers qui surgiraient si ces efforts n'étaient pas faits et les avantages à obtenir. Il fallait prévoir des mesures précises lors de l'élaboration de la stratégie et de son exécution, en vue de mobiliser l'intérêt du public pour l'ensemble de cette question.

Japon

1. Le représentant du Japon a déclaré que la nouvelle stratégie internationale du développement devait constituer un cadre important pour les efforts nationaux de développement de toutes les nations, ainsi que pour la coopération internationale. Le Gouvernement japonais était disposé à participer à la formulation d'une nouvelle stratégie qui non seulement reflèterait les aspirations de tous les pays en développement à un développement économique et social, mais recommanderait également des méthodes et politiques réalistes à suivre pour chercher à résoudre les problèmes du monde.

2. Le Japon mettait au premier rang des priorités l'élimination aux niveaux national et international de la pauvreté et de l'inégalité, qui menaçaient le fondement même de la paix et la sécurité, et la nouvelle stratégie devait aborder directement ces problèmes.

3. Il était essentiel d'aborder de façon pragmatique les problèmes des années 80 et de répondre de façon appropriée aux aspirations au développement et à la paix de tous les pays membres. Le monde douterait certainement de la crédibilité et de la capacité de l'Organisation des Nations Unies si la nouvelle stratégie internationale du développement ne cherchait pas à satisfaire ces aspirations en suggérant des approches pragmatiques.

4. Une approche réaliste à la formulation de la nouvelle stratégie devait avoir les qualités suivantes :

a) Premièrement, les objectifs et stratégies devaient être souples, étant donné que la nouvelle stratégie porterait sur une période de dix années et que l'on envisageait de l'appliquer sur une période encore plus longue.

b) Deuxièmement, il fallait veiller très soigneusement à ce que les objectifs quantitatifs soient compatibles. Des objectifs de cet ordre seraient en effet fixés, aux niveaux national et international, dans une vaste gamme de domaines, par exemple l'aide publique au développement, le commerce, le système monétaire international, l'industrie, les investissements, l'énergie, l'emploi, l'environnement et l'éducation. L'incompatibilité des objectifs et stratégies ne ferait que désorganiser et gaspiller les efforts internationaux.

c) Troisièmement, les deux premières Décennies des Nations Unies pour le développement contenaient un grand nombre d'objectifs quantitatifs fixes qui n'étaient pas liés aux objectifs de croissance globaux des différents pays en développement, et ne pouvaient être ajustés à des changements exogènes de l'économie mondiale. Des objectifs réalistes pouvaient être définis en termes relatifs - par exemple, relatifs à la croissance des années précédentes - de façon à mieux refléter le dynamisme de l'évolution structurelle et des aspirations.

5. La nouvelle stratégie internationale du développement devait contenir les éléments suivants :

a) Premièrement, l'espérance d'une croissance plus rapide des pays en développement était universellement acceptée. Le Gouvernement japonais était pleinement décidé à coopérer, dans la mesure de ses possibilités, à la réalisation

de cet objectif. Néanmoins, il fallait examiner soigneusement les perspectives de croissance pour les années 1980. La communauté internationale devait étudier de près les limites de ses capacités et fixer ensuite des objectifs réalistes en termes absolus ou relatifs.

b) Deuxièmement, un simple coup d'oeil sur le scénario de croissance des divers pays en développement au cours des deux précédentes décennies montrait que ceux-ci étaient parvenus à des stades de développement différents, du point de vue du taux de croissance, de la structure industrielle et, surtout, du revenu par habitant. Si l'on voulait éliminer la pauvreté, il fallait que les efforts internationaux se concentrent sur les pays à faibles revenus. Le Japon appuyait fermement l'idée de fixer des objectifs spéciaux en matière de développement et des stratégies spéciales pour les pays à faibles revenus et, à cet égard, pensait qu'il était également souhaitable d'adopter au niveau national des objectifs et stratégies permettant au revenu des populations à faibles revenus d'augmenter sensiblement au cours des années 1980.

c) Troisièmement, la croissance de la production agricole et l'auto-suffisance du point de vue alimentaire dans de nombreux pays en développement amélioreraient certainement les perspectives de croissance économique de ces pays, mais cela serait extrêmement difficile, vu la difficulté, bien connue de maintenir pendant longtemps à 4 p. 100 le taux de croissance de l'agriculture dans tous les pays.

d) Quatrièmement, pour tenir compte de l'évolution structurelle de l'économie mondiale, la nouvelle stratégie ne pouvait ignorer certains éléments essentiels tels que le système monétaire international, les arrangements commerciaux, les produits de base et les ressources naturelles, y compris l'énergie. Une nouvelle stratégie qui n'abordait pas les problèmes de l'économie internationale perdrait sa crédibilité. La délégation japonaise pensait que l'énergie, les ressources et le commerce seraient des éléments moteurs de l'évolution structurelle des relations économiques internationales dans les années à venir. Il fallait examiner en détail toute une gamme de problèmes relatifs à l'énergie et aux ressources naturelles et la nouvelle stratégie devait donner une orientation définie en la matière dans l'intérêt à la fois des pays consommateurs et des pays producteurs.

e) Cinquièmement, la coopération entre pays en développement devait être un autre élément de la nouvelle stratégie. La structure actuelle des échanges et du mouvement des ressources financières entre pays en développement pouvait être modifiée de façon à promouvoir le développement économique des pays en développement. La coopération technique et économique régionale et sous-régionale entre pays en développement jouerait un rôle important à cet égard et devait donc faire partie intégrante de la nouvelle stratégie.

f) Sixièmement, il était bon de souligner le rôle des commissions régionales dans la préparation, le contrôle et l'application de la nouvelle stratégie au cours des années 1980. Ce rôle devait consister à fournir des renseignements et des idées sur les moyens de résoudre les problèmes régionaux et sous-régionaux.

σ) Enfin, le Japon pensait qu'il était indispensable de mettre au point un arrangement institutionnel chargé de réviser les objectifs et stratégies de façon à répondre aux aspirations de la communauté internationale et à maintenir une approche réaliste face à l'évolution de l'économie mondiale. La souplesse des objectifs et stratégies, ainsi que la mise en place d'arrangements institutionnels permettant d'ajuster les efforts de coopération internationale, devaient être des éléments essentiels de la nouvelle stratégie.

Kenya

1. Le représentant du Kenya a déclaré que certains problèmes, du fait qu'ils affectaient gravement l'Afrique, devaient recevoir un traitement prioritaire dans la nouvelle stratégie internationale du développement. C'était en effet en Afrique que se trouvaient le plus grand nombre de pays les moins avancés, de pays sans littoral et de pays les plus gravement touchés.
2. L'Afrique n'avait pas dûment participé à la formulation des deux premières stratégies internationales du développement.
3. La nouvelle stratégie devait insister sur les secteurs d'une importance décisive pour l'Afrique : réalisation de l'autosuffisance dans le domaine de la production alimentaire et agricole; et création d'une solide base industrielle, grâce à l'établissement d'une infrastructure institutionnelle et à la coopération internationale intra-africaine et autre.
4. De graves problèmes de chômage et de disparités de revenus étaient engendrés par la croissance démographique rapide de l'Afrique. La pauvreté, l'ignorance et la maladie étaient de toute éternité les plus grands ennemis de l'Afrique. Un vaste plan d'action pour l'Afrique devrait être partie intégrante de la nouvelle stratégie.
5. La résolution 33/193 de l'Assemblée générale contenait les principes de base qui avaient été convenus. Elle prévoyait, à juste titre, une nouvelle stratégie qui porte à la fois sur les aspects économiques et les aspects sociaux du développement.
6. La nouvelle stratégie internationale du développement faillirait à sa fonction si elle n'assurait pas une restructuration radicale des relations économiques internationales actuelles; c'était là le seul moyen par lequel les besoins essentiels des pays en développement pouvaient être satisfaits de façon juste et satisfaisante. Elle devait être un instrument capable d'assurer la réalisation des objectifs du nouvel ordre économique international. Elle devait aborder les problèmes à court et à long terme du développement et de la coopération économique internationale, et elle devait dépasser le cadre de dix années. La nouvelle stratégie devait, notamment, promouvoir la mise en valeur des ressources humaines et assurer la plus grande participation culturelle, sociale, économique et politique de la population au développement et au processus d'élaboration des décisions du pays; assurer la répartition équitable des avantages du développement économique et social; assurer la réalisation de l'autosuffisance collective sous-régionale et régionale; et accélérer le processus d'industrialisation des pays en développement dans le contexte de l'environnement social et économique de chaque nation en développement.
7. La nouvelle stratégie devait également assurer la décentralisation du processus de prise de décisions concernant les questions économiques internationales, ainsi que la pleine participation des pays en développement à ce processus, sur une base égalitaire. Il fallait tenir pleinement compte des résultats des négociations internationales déjà tenues ou qui se tiendraient dans le cadre du nouvel ordre économique international.

8. Les négociations concernant la nouvelle stratégie devaient se faire sous forme de dialogue, qui ne devait pas se limiter au niveau nord-sud, mais devait aussi se tenir aux niveaux national, bilatéral, sous-régional et aussi inter-régional. Un dialogue fructueux n'était possible que si toutes les nations s'engageaient politiquement à mettre en oeuvre les résultats des négociations internationales. La nouvelle stratégie internationale du développement devait souligner le besoin impératif d'éliminer le colonialisme, l'impérialisme, le néo-colonialisme, l'apartheid, l'ingérence dans les affaires intérieures d'autres Etats, la discrimination raciale et toutes autres formes d'agression et d'occupation étrangères, qui constituaient de graves obstacles à l'indépendance économique et au développement des pays en développement.

9. La troisième Décennie du développement devait bénéficier d'un mécanisme d'examen et d'évaluation - centralisé et décentralisé. Au niveau décentralisé, il serait bon d'avoir davantage recours aux services des commissions régionales, des institutions spécialisées et des organismes des Nations Unies.

10. Les objectifs prévus dans la stratégie devaient être compatibles et faire l'objet d'examens périodiques. Le mécanisme créé pour évaluer et examiner les progrès réalisés au niveau intergouvernemental devait avoir un caractère permanent.

11. Des réformes institutionnelles devaient être faites au niveau international pour appuyer les mesures prises au niveau national afin d'assurer le développement humain, social et économique.

12. Les résolutions et décisions de la communauté internationale ne pouvaient à elles seules assurer le bien-être social et économique des peuples du monde entier. Le monde ne pouvait se permettre de continuer de parler de paix et de sécurité mondiales alors que des millions de personnes en Afrique, en Asie et en Amérique latine, mouraient de faim et de malnutrition. Il serait tragique que la troisième Décennie du développement se passe sans que la communauté internationale offre grande assistance aux régions pauvres du monde en développement, qui avaient souffert pendant trop longtemps, sans amertume. Il fallait donc prendre des mesures spéciales en vue de résoudre les problèmes auxquels se heurtaient les pays en développement les moins avancés, ainsi que les pays en développement sans littoral, insulaires et les plus gravement touchés.

1. Le représentant du Maroc a axé son intervention sur trois types de considérations : la première est l'esprit dans lequel doit se dérouler l'élaboration de la stratégie. Tout en soulignant la complexité de l'interdépendance qui, dans sa structure, s'oppose aux valeurs d'équité, de solidarité, de responsabilité et de volonté politique, il a mis l'accent sur la nécessité de placer l'approche non pas dans un cadre de négociations ou de rapport de forces, mais en termes de recherche commune, d'axes de solution à un problème commun. Il a aussi insisté sur la nécessité de prendre en considération la redéfinition d'un certain nombre de concepts d'approche structurelle de l'économie.
2. Le deuxième type de considérations concerne les priorités. Il a distingué les priorités globales des priorités sectorielles. Parmi les priorités globales il a cité l'environnement. Dans notre conception, a-t-il dit, l'environnement ne concerne pas uniquement les déséquilibres écologiques, la résistance d'un certain nombre de microbes le déboisement, l'érosion des sols, etc., mais aussi l'environnement socio-culturel, cadre nécessaire au soutien à la production et à la promotion sociale des populations.
3. S'agissant des priorités sectorielles, la priorité première doit revenir à l'alimentation pour des raisons évidentes et un ordonnancement prioritaire sectoriel pourrait être défini en fonction de l'équilibre international que l'on souhaite atteindre.
4. Le troisième type de considérations concerne le mécanisme de la stratégie.
5. En premier lieu, les éléments de développement d'un pays comme le Maroc transcendent parfois le niveau national pour s'inscrire à un niveau régional, voire international. C'est dire que les différentes régions du monde vivent parfois des situations contingentes qui devraient être prises en considération dans la stratégie internationale.
6. En second lieu, le facteur du temps a été ce qui pourrait se traduire par un "timing" très précis des réalisations ou des étapes d'évolution à parcourir durant la décade. Ce "timing" ne devait pas être rigide, puisqu'en effet les prévisions conjoncturelles sont quasi impossibles sur plusieurs années. Aussi est-il souhaitable d'introduire un mécanisme de mouvement correcteur en fonction des tendances qui auront été tracées.
7. Le troisième élément concerne la coopération entre pays en développement. La restructuration du réseau économique international doit nécessairement passer par le renforcement des relations horizontales. L'application de ce principe, à son avis, doit être incluse dans la stratégie de la troisième décennie. Sans une coopération horizontale particulièrement poussée, nous n'arriverons jamais à l'équilibre souhaitable. De plus, cette coopération se traduirait par des économies dans l'intérêt du monde entier et donc, en fait, de la communauté internationale.
8. Le dernier point enfin, est la relation entre les transferts et les ajustements structurels. Ces deux phénomènes ne sont pas parallèles, mais le représentant du Maroc pense que les transferts de ressources devaient venir soutenir et parfois provoquer les transformations structurelles nécessaires au développement.
9. L'ensemble des délégations participantes ne manqueront pas de converger vers un cadre commun, celui d'un nouveau type de coopération internationale qui annonce le bien-être des hommes du XXIe siècle.

1. Le représentant du Mexique a indiqué que la définition des éléments essentiels de la coopération économique internationale pour les deux dernières décennies du siècle constituait une tâche de grande ampleur, supposant une détermination renouvelée de la part de la communauté internationale tout entière.
2. Les objectifs de la stratégie devaient être bien définis, et les mesures à prendre de nature opérationnelle, ce qui contribuerait dans les deux cas à réduire la disparité existante entre le "nord" industrialisé et les nations pauvres du "sud".
3. La stratégie devait être formulée dans le cadre du nouvel ordre économique international. La nature de la stratégie avait été définie par l'Assemblée générale dans sa résolution 33/193. Cet accord de fond avait été réaffirmé dans plusieurs déclarations pendant les débats du Comité. Toutefois, on avait également tenté de redéfinir l'objectif de la stratégie. Il était évident qu'il appartenait à chaque pays de déterminer et de planifier son propre développement. Le rôle de la stratégie consistait à créer un environnement international favorable au développement des pays en développement.
4. Parmi les domaines d'action, on pouvait mentionner notamment les modifications à apporter dans les modes de consommation des ressources naturelles non renouvelables, particulièrement dans les pays développés.
5. La nouvelle stratégie devait proposer des solutions aux déséquilibres et aux obstacles structurels au développement existant actuellement. Des relations économiques plus étroites étaient essentielles. Il fallait procéder à des remaniements structurels dans les modes de production et de consommation. Une attention toute spéciale devait être accordée aux besoins des pays les plus démunis.
6. Le développement soutenu et accéléré ne devait pas être assuré seulement durant les périodes de prospérité. La situation économique des pays en développement ne saurait être considérée comme un simple sous-produit de la situation économique des pays développés. Les pays en développement pouvaient donner à l'économie internationale "une impulsion dynamique" d'importance croissante.
7. Toutefois, les déséquilibres entre divers marchés, qui alimentaient et renforçaient les relations actuelles de dépendance économique à l'échelon international, devaient être éliminés. Ces objectifs étaient ambitieux mais pas inaccessibles. Il fallait les placer dans le contexte d'une croissance soutenue de l'économie mondiale.
8. Les politiques discriminatoires d'"approche graduelle" dans les domaines du commerce, des finances et de la coopération technique, qui compromettaient l'approche globale de la stratégie, devaient être éliminées.
9. Bien que constituant un élément clef de la coopération économique internationale, l'aide extérieure n'était pas l'ingrédient essentiel du processus de développement. Loin de ne porter que sur le transfert de ressources financières, l'aide devait représenter un vaste effort visant à faciliter l'accès des pays en développement aux ressources dont ils avaient besoin et à promouvoir la modification des structures de l'économie mondiale.

1. Le représentant de la Mongolie a déclaré que la coopération économique internationale et le développement économique global des pays en développement ne sauraient être abordés indépendamment de la situation mondiale en général. Les dernières années avaient été marquées par le processus de la détente internationale et par la réaffirmation des principes de coexistence pacifique dans les relations entre pays à systèmes sociaux différents. Ces changements positifs et d'autres représentaient un nouvel élément très important dont il fallait tenir compte dans l'élaboration de la stratégie. Les propositions et les mesures concernant le désarmement devaient être intégrées dans la nouvelle stratégie de façon qu'elles contribuent dans une plus large mesure à libérer des ressources supplémentaires pour les objectifs de développement, y compris les objectifs d'aide aux pays en développement.
2. Un autre objectif politique important était l'élimination complète du colonialisme, du racisme et de l'apartheid ainsi que de l'agression étrangère. La Mongolie souscrivait pleinement aux vues des autres délégations qui avaient souligné la nécessité urgente de supprimer ces entraves et obstacles qui compromettaient sérieusement la réalisation des objectifs de développement.
3. En l'absence de ces aspects et éléments politiques, l'élaboration de la nouvelle stratégie serait inefficace. En ce qui concernait les aspects économiques et de développement de la stratégie, la Commission devait s'appuyer essentiellement sur la base solide que constituaient déjà les résolutions de l'Assemblée générale /3201 (S-VI) et 3202 (S-VI)/, la Charte des droits et devoirs économiques des Etats /résolution 3281 (XXIX) de l'Assemblée générale/ ainsi que la Déclaration sur le progrès et le développement dans le domaine social /résolution 2542 (XXIX)/ et d'autres documents.
4. La stratégie devait notamment accorder la priorité aux principes selon lesquels les pays en développement devaient exercer en permanence une pleine souveraineté sur toutes leurs ressources naturelles et activités économiques et un contrôle total et effectif sur les activités des sociétés étrangères transnationales.
5. En outre, la stratégie devait être fondée sur les propositions tendant à ce que les pays en développement procèdent à des transformations fondamentales de caractère progressiste, radical et démocratique, lesquelles étaient de la première importance pour assurer à ces pays un développement économique accéléré, la prospérité et le bien-être. De telles transformations comportaient habituellement la mobilisation totale et réelle des ressources intérieures, la répartition équitable du revenu national, la poursuite des activités agricoles, la promotion du secteur public de l'économie, la formation de personnel national qualifié et la possibilité pour l'ensemble de la population de participer pleinement au processus de développement.

6. Le représentant de la Mongolie a indiqué que le secteur public avait été et continuait à être l'arme la plus puissante dont disposaient les pays en développement pour accéder à l'indépendance économique et atteindre les objectifs de développement, y compris l'industrialisation et l'introduction de la planification, contribuant ainsi à l'instauration d'un nouvel ordre économique international. Il avait également joué un rôle crucial quand il s'était agi pour les pays en développement d'exercer leur souveraineté permanente sur leurs ressources naturelles. En outre, il s'était avéré être un moyen réel de mobiliser efficacement les ressources intérieures en vue d'atteindre les objectifs de développement. Il était donc essentiel d'accorder au soutien et à la promotion du secteur public de l'économie une place éminente dans la stratégie. La stratégie devait également tenir compte du rôle du personnel national qualifié ainsi que l'avait demandé l'Assemblée générale.

7. Enfin, les dispositions de la résolution II (XXVI), présentée par Madagascar et la Mongolie et récemment adoptée par la Commission du développement social à sa vingt-sixième session, devraient être prises en compte pour l'élaboration d'une nouvelle stratégie pour les années 80.

1. Le représentant du Népal a jugé regrettable que pour une large part les objectifs convenus fixés dans la stratégie internationale du développement pour la deuxième Décennie des Nations Unies pour le développement n'aient pas été atteints.
2. Déséquilibre, injustice et inégalité étaient les mots clefs sur lesquels reposait l'ordre économique international actuel. Sans restructuration fondamentale de l'ordre économique international il n'était pas possible d'assurer le développement accéléré des pays en développement et le fonctionnement efficace de l'économie mondiale.
3. S'il était vrai que tous les pays en développement pâtissaient des tendances défavorables de l'économie mondiale et que leur situation réclamait la réalisation rapide des objectifs du nouvel ordre économique international, la situation économique des pays les moins avancés était encore plus tragique et déprimante.
4. Les progrès accomplis dans l'application des diverses dispositions adoptées en faveur de ces pays étaient sans commune mesure avec l'ampleur des problèmes de structure auxquels ils devaient faire face.
5. Les pays les moins avancés dépendaient largement de l'aide extérieure mais, en dépit d'une certaine augmentation des courants d'aide dans ce domaine par rapport au début des années 70, l'aide privilégiée qui leur était consentie n'était pas supérieure à celle dont bénéficiaient l'ensemble des pays en développement.
6. L'important nouveau programme d'action pour les années 80 en faveur des pays les moins avancés, récemment approuvé par la quatrième Réunion ministérielle du Groupe des 77 à Arusha, devrait être mis en oeuvre dans le cadre de la stratégie internationale du développement pour l'ensemble des pays en développement au cours de la troisième Décennie du développement. Il faudrait faire le nécessaire pour que l'aide aux pays les moins avancés soit assurée, de manière prévisible, suivie et de plus en plus sûre.
7. Si la nouvelle stratégie internationale du développement devait être conçue de manière à promouvoir le développement des pays en développement dans le cadre du nouvel ordre économique international, la réunion, avant le lancement de la troisième Décennie du développement, d'une conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés, comme l'a suggéré la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement dans le document D/240, contribuerait à mettre au point une approche internationale intégrée au nouveau programme, dans le cadre d'une stratégie améliorée en faveur des besoins et priorités de chacun des pays les moins avancés.

1. La délégation norvégienne a estimé que la nouvelle stratégie internationale du développement devait être formulée dans le cadre du nouvel ordre économique international. Elle devait donc servir de base à une gestion rationnelle du développement global. Elle devait contenir des directives pour remédier aux insuffisances actuelles de l'économie internationale, en vue de procéder à des remaniements de structure dans les domaines de la division internationale du travail et de la prise de décision au niveau international.
2. La création d'un climat politique susceptible de favoriser des progrès substantiels et la confiance mutuelle était aussi importante que les travaux sur la stratégie elle-même. Veiller à ce que la volonté politique de progrès prévue au cours des travaux constituait donc une importante responsabilité commune.
3. Etant donné que les objectifs de la deuxième Décennie du développement n'avaient été que partiellement atteints, bon nombre des priorités de développement de cette décennie demeuraient valables pour les années 80.
4. La nécessité d'accroître l'aide publique au développement demeurait elle aussi valable. A ce propos, des efforts particuliers étaient attendus des pays donateurs qui restaient à la traîne sur le plan de l'aide générale, y compris les pays socialistes d'Europe de l'Est. Il faudrait également chercher des solutions globales au problème que pose le financement à long terme de l'ensemble du système de coopération multilatérale pour le développement. Outre l'accroissement de l'aide publique au développement, de nouveaux modes de transfert des ressources devraient être étudiés compte tenu de la nécessité accrue de favoriser la croissance non inflationniste à long terme de l'ensemble de l'économie mondiale.
5. Jusqu'à présent, divers aspects de la coopération financière internationale, y compris le transfert des ressources, avaient été réglés de façon ponctuelle par un grand nombre d'instances et d'institutions. Il était indispensable de mieux coordonner l'évaluation des besoins et les engagements pris en ce qui concernait le transfert des ressources au niveau international.
6. Le processus de développement, considéré comme la responsabilité commune de tous les pays, était un aspect positif et essentiel de la stratégie en cours, qu'il fallait conserver dans la prochaine stratégie. En revanche, il ne fallait plus partir du principe que le progrès économique du monde développé se transmettait plus ou moins automatiquement aux pays en développement.
7. Il fallait donner à la stratégie le caractère d'un document politique orienté vers l'action qui influencerait directement les politiques des gouvernements des Etats Membres. A ce propos, il était essentiel que les engagements soient également exprimés sous forme d'objectifs quantitatifs à atteindre dans des délais précis. En outre, les objectifs qualitatifs liés à la dimension sociale du développement devraient apparaître clairement dans la nouvelle Stratégie et, si besoin est, être énoncés en termes concrets.

8. Il fallait faire une place plus importante à la participation active des femmes au processus global de développement dans la nouvelle stratégie internationale du développement.

9. Pour que l'on puisse mesurer l'efficacité d'une nouvelle stratégie, il était important qu'elle tienne dûment compte des expériences divergentes et des besoins de développement différents des divers groupes de pays en développement. Une stratégie aussi sélective, loin de compromettre la solidarité entre pays en développement, la renforcerait ainsi que leur coopération économique.

10. La nouvelle stratégie internationale du développement devant être conçue dans une perspective à plus long terme que celle qui était en cours, il était essentiel de renforcer l'efficacité des mécanismes d'examen et d'évaluation.

11. Le succès de la stratégie ne dépendrait pas seulement des engagements politiques des gouvernements mais également en dernière analyse de leur capacité de mobiliser l'opinion publique en sa faveur, responsabilité qu'il ne fallait en aucun cas prendre à la légère.

12. La nouvelle stratégie internationale du développement exigerait des engagements différents de la part de tous les pays participants. Mais elle aboutirait en fin de compte à un ordre mondial plus juste et plus équitable fondé sur des ordres nationaux eux aussi plus justes et plus équitables.

1. La délégation néo-zélandaise estimait qu'il fallait accorder la priorité à l'accroissement de la production agricole, à l'intégration plus étroite des aspects économiques et sociaux du développement et à la nécessité de baser la nouvelle stratégie sur les réalités économiques et de prendre en compte les perspectives régionales et interrégionales, y compris les besoins particuliers des pays les moins avancés, des pays sans littoral et des pays insulaires en développement.
2. Il ressortait des activités d'évaluation de la stratégie en cours qu'une approche plus réaliste et plus flexible s'imposait concernant la formulation de la nouvelle stratégie internationale du développement et le contrôle de son application. La nouvelle stratégie devait tenir compte du caractère vulnérable du système économique international et de la fragilité des relations entre pays développés et pays en développement. Elle devait être conçue de façon à promouvoir, dans les pays en développement, des processus de croissance susceptibles d'être maintenus indépendamment de la situation ou des tendances économiques des principaux pays industrialisés, mais, paradoxalement, elle devait également tenir compte de l'étroitesse et de la complexité croissantes des liens économiques entre pays développés et pays en développement et au sein des pays en développement eux-mêmes au cours de la deuxième Décennie du développement. L'une des tâches essentielles du Comité préparatoire serait de mettre au point un ensemble de mesures appropriées et réalistes conçues pour accélérer la croissance, promouvoir une plus grande stabilité économique, encourager un meilleur usage des ressources et réduire le déséquilibre des relations économiques internationales ainsi que de formuler des objectifs stimulants qui permettraient de mesurer les progrès éventuels.
3. La mise au point du dispositif de contrôle et d'évaluation de la stratégie était tout aussi importante. Il serait essentiel de faire preuve de souplesse pour que la stratégie puisse être adaptée aux nouveaux besoins et à l'évolution de la situation. Les objectifs quantitatifs ne devraient pas être fixés et immuables mais au contraire permettre un réexamen périodique et tenir compte des objectifs sectoriels, régionaux et sous-régionaux. Les mesures de contrôle devraient prévoir l'évaluation critique, à intervalles réguliers, de l'efficacité des politiques adoptées et du réalisme des objectifs fixés.
4. S'agissant de la volonté politique et de l'opinion publique, la crédibilité de la stratégie et le soutien populaire dont elle bénéficierait dépendraient de la façon dont elle réussirait à satisfaire les divers besoins des pays, des secteurs et des régions.
5. Du fait de ses intérêts et de sa façon de voir, en tant que pays non industrialisé producteur de produits de base situé à la périphérie du monde développé, la Nouvelle-Zélande était arrivée à la conclusion qu'une stratégie qui ne tiendrait pas compte suffisamment de la diversité existant dans les structures économiques et commerciales des pays et dans l'importance et le niveau de développement de leurs économies, ne permettrait pas d'encourager une

participation plus équitable à l'économie internationale. Une stratégie adaptée à toute une variété de besoins et tenant compte de la complexité croissante des relations économiques internationales devait permettre dans une plus large mesure d'ajuster les courants de ressources en fonction des besoins particuliers de pays donnés et présenter aux pays en développement, pour examen, une gamme plus vaste de modèles de développement.

6. Répondant à la question du Directeur général concernant la mesure dans laquelle les pays développés et les pays en développement devaient s'engager mutuellement, la Nouvelle-Zélande a estimé que la gestion d'une économie mondiale de plus en plus interdépendante devait être une responsabilité assumée en commun sur la base de la coopération et du respect mutuel entre pays en développement et pays développés et à l'intérieur de ces deux groupes. Le développement des pays en développement demeurerait l'objectif fondamental, mais il était important de prendre conscience des répercussions que les politiques de certains groupes de pays pourraient avoir sur la capacité d'autres pays de contribuer au processus de développement.

1. Le représentant du Pakistan a déclaré qu'il fallait formuler la nouvelle stratégie en tenant compte de l'expérience. L'examen des années 1970 indiquait que l'écart entre les pays développés et les pays en développement s'était accentué, en termes absolus et relatifs et que la plupart des buts et objectifs de la deuxième Décennie pour le développement n'avaient pas été atteints. Les pays en développement, en particulier les moins avancés et les plus pauvres d'entre eux, avaient été le plus gravement touchés par la crise économique internationale : faible taux de croissance, graves déficits de la balance des paiements, endettement considérable, pénuries de vivres et détérioration des termes de l'échange.
2. Ce bilan peu enviable était dû au fait que la stratégie pour la deuxième Décennie n'avait pas été appliquée. L'objectif qui y était fixé en matière de transfert des ressources, en particulier la proportion de 0,7 p. 100 du PIB qui devait être consacrée à l'aide publique au développement, et les mesures énoncées dans la Stratégie concernant le commerce extérieur, n'avaient pas été respectés. Dans le domaine du commerce extérieur, tout en restant en marge des négociations commerciales multilatérales, les pays en développement avaient été victimes d'une vague montante de protectionnisme touchant en particulier leurs exportations de produits manufacturés.
3. Cette situation ne représentait même pas un succès partiel ou limité. La crise de l'économie mondiale ne pouvait pas être le prétexte du manque de succès des pays en développement. En réalité, la crise s'était produite précisément parce que les changements fondamentaux et structurels nécessaires depuis longtemps avaient été trop souvent reportés à plus tard.
4. Les pays en développement avaient assumé, individuellement et collectivement, la responsabilité essentielle de leur propre développement. Sur le plan international, ils s'étaient efforcés d'atteindre les objectifs voulus en recherchant l'instauration du nouvel ordre économique international. Or, malgré une série de négociations et de conférences, l'instauration de cet ordre nouveau n'avait pas progressé.
5. La persistance de la crise économique pourrait forcer les pays développés à se rendre compte qu'il existe des intérêts mutuels entre eux-mêmes et les pays en développement.
6. L'interdépendance devait être considérée comme un processus dynamique.
7. De toute évidence, il existait des intérêts convergents et des objectifs communs que les pays développés et les pays en développement devaient rechercher ensemble en modifiant les structures et les institutions régissant l'économie mondiale, pour veiller à ce que le système économique international fonctionne de façon à la fois plus équitable et plus efficace. En bref, tous les pays devaient réviser ensemble l'ordre des priorités ou échouer individuellement dans la réalisation de leurs intérêts égoïstes et étroits.

8. Il se pouvait que le renforcement substantiel des économies des pays en développement et l'accroissement sensible de leur pouvoir d'achat soient la condition indispensable au redressement stable et soutenu de l'économie mondiale dans les années à venir. C'est pourquoi l'accent devait être placé sur des mesures destinées à susciter et à promouvoir l'accroissement de la demande réelle dans le monde en développement, ce qui, ensuite, stimulerait l'ensemble de l'économie mondiale.

9. Toutefois, pour que le rythme du développement s'intensifie, il était indispensable qu'il soit accompagné d'un accroissement de la production d'articles manufacturés, du rendement agricole, des exportations et des importations, des termes de l'échange et de l'apport de ressources réelles et de technologie aux pays en développement. Dans chacun de ces domaines critiques, il fallait fixer des objectifs sensiblement plus élevés que les objectifs de la deuxième Décennie. Ainsi, le taux d'accroissement du PNB qui serait fixé pour la prochaine décennie devait se situer nettement au-dessus du niveau fixé pour la deuxième Décennie.

10. La nouvelle stratégie devait explicitement servir d'instrument pour l'instauration progressive du nouvel ordre économique international. Elle devait contenir des éléments de réforme institutionnelle et structurelle de l'économie mondiale.

11. Toutefois, aucune stratégie, si bien formulée fût-elle, ne pouvait répondre aux aspirations et aux besoins du monde si les pays développés comme les pays en développement ne prenaient pas expressément l'engagement d'assumer leurs responsabilités dans le cadre de la stratégie. Les gouvernements membres qui souscrivaient à la stratégie devaient également souscrire à ses objectifs opérationnels, pleinement et sans réserve.

12. Les changements, en particulier d'ordre institutionnel et structurel, pourtant d'importance critique, étaient les plus difficiles à opérer. La stratégie devait comporter un calendrier précis pour la suppression, en 1985 au plus tard, de tous les obstacles tarifaires et non tarifaires imposés aux exportations d'articles manufacturés et semi-manufacturés des pays en développement. A cette fin, le Pakistan recommandait d'organiser aussi rapidement que possible, dans le cadre de la nouvelle stratégie internationale du développement, une nouvelle série de négociations commerciales consacrées aux problèmes du commerce extérieur des pays en développement.

13. Se référant à la nécessité d'une réforme complète du système monétaire international, notamment de la mise au point d'un système cohérent et efficace de coopération financière pour le développement, le représentant du Pakistan a déclaré qu'un tel système devait assurer aux pays en développement, en particulier aux moins avancés et aux plus pauvres d'entre eux, un apport approprié de ressources sur une base stable, à long terme et sûre, selon des modalités correspondant à leurs besoins de développement.

1. Le représentant des Pays-Bas, tout en associant pleinement sa déclaration aux déclarations faites par le représentant de la France au nom de la Communauté économique européenne et de ses États membres, tenait à faire part au Comité de quelques réflexions supplémentaires qui, à son avis, s'appliquaient particulièrement à la nouvelle stratégie internationale du développement.
2. Le représentant des Pays-Bas a déclaré que le monde actuel était dans une phase de changement. Ce monde en évolution rapide constituait la toile de fond de la stratégie pour la troisième décennie du développement et la nouvelle réalité à laquelle tant les pays riches que les pays pauvres devaient faire face. Ce processus de changement exigeait la formulation de directives, d'objectifs et de moyens. Telle était la raison d'être de la troisième Décennie du développement.
3. Le réaménagement des structures internationales ne pourrait être couronné de succès que s'il s'accompagnait de changements au niveau national dans les pays développés et dans les pays en développement. Des mesures d'adaptation seraient nécessaires, mais elles ne devaient pas constituer une simple réaction aux influences internationales. Le processus d'adaptation devait être encouragé et même anticipé autant que possible. C'était le seul moyen d'éviter des affrontements et le recours au protectionnisme.
4. Le réaménagement des structures au niveau international et les changements correspondants dans les pays développés, aussi rationnels fussent-ils, ne pourraient servir au mieux le développement accéléré des pays en développement que si ces pays eux-mêmes s'efforçaient de procéder à des changements de structure orientés vers l'émancipation économique, sociale et politique de leur population.
5. Les remaniements évoqués à l'échelon international et national devaient être accompagnés de nombreuses mesures d'appui dans le domaine du transfert des ressources afin de rendre les pays en développement indépendants. Il fallait au minimum assurer l'accroissement de l'aide, la stabilisation des marchés de matières premières, l'adoption de mesures pour développer les exportations d'articles manufacturés, la solution du problème de la dette et la mise en place de mécanismes plus efficaces pour financer les déficits de la balance des paiements des pays en développement. La stratégie devait être formulée de façon aussi précise et aussi contraignante que possible dans ces divers domaines.
6. Les résultats obtenus dans le domaine d'une nouvelle législation économique internationale étaient souvent sous-estimés. L'impact de ces nouvelles règles normatives de l'économie internationale, qui prenaient progressivement le caractère d'une législation internationale, était considérable. On pouvait citer comme exemples des notions telles que celle de souveraineté permanente sur les ressources nationales ou de code de conduite - aussi récente que fut encore leur contenu. Il n'était pas excessif de dire que ces nouvelles notions constituaient des éléments importants de la nouvelle réalité.

7. Entre le préambule et le programme d'action, on pourrait insérer, en particulier un chapitre séparé consacré aux éléments de ce nouveau type de législation économique internationale. On pourrait dans ce chapitre faire l'inventaire des progrès réalisés dans ce domaine au cours de la deuxième Décennie du développement et examiner certaines idées - peut-être même proposer des innovations - concernant l'évolution de la situation au cours de la troisième Décennie. Il serait bon d'avoir l'avis du Comité du programme et de la coordination en la matière.

8. La délégation néerlandaise reconnaissait que la stratégie devrait reposer sur l'idée d'intérêt commun, mais uniquement pour les pays en développement pour lesquels une stratégie de cet ordre était possible et efficace. Il existait en effet de nombreux pays en développement qui n'avaient pas grand chose à offrir et, dans leur cas, les pays riches devaient être disposés à appliquer des programmes et des mesures dont ils ne retireraient pas d'avantages particuliers.

9. De nouveaux concepts tels que ceux d'interdépendance, de besoins essentiels, de différenciation, d'aide déliée, etc., avaient suscité des problèmes. Le représentant des Pays-Bas estimait que la détérioration du débat sur ces points était due essentiellement au fait qu'il n'avait pas été possible de formuler clairement les conditions dans lesquelles ces concepts étaient utiles.

10. Ainsi, on ne connaissait guère, voire pas du tout, les conditions dans lesquelles l'interdépendance devait fonctionner pour être favorable aux pays en développement. Comparés aux pays riches, les pays en développement se trouvaient souvent en position d'infériorité dans les négociations, si bien que l'interdépendance ne pouvait présenter de l'intérêt à leurs yeux que si elle était assortie d'une certaine redistribution. Le concours et les conseils du Comité de la planification du développement seraient peut-être utiles pour dissiper ces malentendus.

11. Il fallait créer un mécanisme propre à faciliter les activités de mise en oeuvre. En outre, le système actuel d'examen et d'évaluation de l'application de l'ensemble de la stratégie pourrait être renforcé par un second mécanisme assurant un contrôle régulier (par exemple tous les six mois) au niveau de chaque pays, qu'il soit développé ou en développement, afin de mesurer les progrès réalisés en vue d'atteindre les objectifs et d'évaluer les mesures prises conformément à la stratégie.

12. Une telle procédure, qui aurait presque le caractère d'un examen, respecterait pleinement le principe de la souveraineté nationale de chaque pays, les gouvernements présentant eux-mêmes les rapports nationaux. Ces activités de contrôle pourraient, par exemple, être entreprises conjointement par un comité d'examen et d'évaluation et le Comité de la planification du développement. Il fallait espérer qu'une telle procédure contribuerait à renforcer l'efficacité de la stratégie.

1. Le représentant de la Pologne a déclaré que la stratégie devait être en rapport étroit avec l'instauration du nouvel ordre économique international. Les pays en développement avaient réalisé des progrès socio-économiques insignifiants au cours des décennies précédentes. C'est pourquoi il devait être prévu, dans le plan général de la nouvelle stratégie, d'appliquer les dispositions positives, entre autres, de la Déclaration et du Programme d'action concernant l'instauration d'un nouvel ordre économique international [résolutions 3201 (S-VI) et 3202 (S-VI) de l'Assemblée générale], de la Charte des droits et devoirs économiques des Etats [résolution 3281 (XXIX)] et de la Déclaration sur le progrès et le développement dans le domaine social [résolution 2542 (XXIV)].
2. L'industrialisation était la force motrice du développement économique et social de tout Etat, quel que soit son stade de croissance. Les politiques d'industrialisation devaient prévoir la mobilisation des ressources des neurles. Elles devaient mettre l'accent sur le secteur public et le mouvement coopératif et assurer le respect les principes fondamentaux, tels que celui de la répartition équitable du revenu.
3. Le processus d'industrialisation était impossible s'il n'était pas accompagné de réformes socio-économiques progressistes visant notamment à garantir l'exercice de la souveraineté permanente sur les ressources naturelles. Le représentant de la Pologne a dit que l'accélération du progrès économique dépendait de l'adoption de réformes sociales dans chacun des pays intéressés. Un système de planification soigneusement organisé devait être instauré pour déterminer les secteurs de l'économie nationale à développer et fixer le rythme de ce développement. Cette planification devait s'accompagner de mesures visant à assurer l'éducation et la formation dans les domaines de l'économie nationale considérés comme étant d'importance primordiale.
4. La réalisation de ces objectifs devait conduire à l'amélioration de la coopération sur le plan mondial. La coopération économique internationale devait être fondée sur l'universalité, l'égalité, le respect de la souveraineté nationale, l'indépendance économique et la non-discrimination.
5. Le commerce mondial était un facteur économique externe fondamental. Le représentant de la Pologne partageait pleinement l'opinion exprimée au cours du débat : la communauté internationale devait s'occuper davantage à l'avenir de la libéralisation du commerce, de l'élimination de toutes les formes de discrimination et de la suppression du protectionnisme dans les échanges commerciaux. L'application plus généralisée des accords commerciaux à long terme permettrait de stabiliser à la fois le volume du commerce et les recettes d'exportation.
6. La solution à ces problèmes exigeait un effort concerté de la part de tous les Etats, quels que soient leur système social, leur situation géographique, leur superficie, leur potentiel scientifique et la diversité de leurs origines culturelles. Les conditions indispensables au développement social et économique étaient notamment un climat de coexistence, la détente et des progrès sur la voie du désarmement.

Portugal

1. Soulignant la nécessité de renenser fondamentalement toute la problématique du développement, le représentant du Portugal a déclaré qu'il fallait reconnaître, après examen, que l'échec des précédentes décennies pour le développement s'expliquait, entre autres raisons incontestables, essentiellement par le fait que l'on avait eu du développement une idée trop étriquée, résultant de théories économiques désuètes et inadaptées concernant la production, qui tendaient à voir dans le développement une simple augmentation de la production économique, plutôt qu'un processus culturel dont la croissance faisait partie.
2. Le développement, phénomène pluridimensionnel dont les objectifs étaient de servir l'humanité en lui permettant d'exercer ses facultés de création et de satisfaire ses besoins matériels et spirituels, était en conséquence un moyen et devait être évalué comme tel. Il devait constituer un processus endogène, et ne pas être imposé par des éléments extérieurs ou par des centres de décision extrêmement bureaucratiques: il exigeait au contraire une participation plus active de la population elle-même, à la fois au niveau de la prise de décisions et à celui de leur application. Envisagé comme l'évolution de la société dans son ensemble, le développement devait également tenir compte des structures et des styles de vie qui maintiennent la cohésion nationale et préservent l'identité culturelle.
3. L'objectif du développement devait être de satisfaire des besoins, plutôt que de réaliser, dans l'abstrait, des augmentations de la production. De ce fait, très souvent, le mode de développement le plus approprié était celui qui était le plus orienté vers la demande et la consommation. Le développement devait également tenir compte de la nécessité de changements institutionnels et administratifs permettant d'éliminer les obstacles à la pleine émancipation des populations, permettant ainsi à ces dernières de participer directement au processus de développement, notamment de partager équitablement les fruits du progrès.
4. Le Gouvernement portugais estimait que le rapport de la Commission du développement social sur sa récente session devait occuper une place très importante dans les délibérations du Comité. A cet égard, le Portugal a souligné de nouveau qu'il était urgent d'appliquer la Déclaration sur le progrès et le développement dans le domaine social et de tenir pleinement compte des dispositions de la Déclaration dans la nouvelle stratégie.
5. Le représentant du Portugal a souligné qu'il fallait donner à la notion d'autosuffisance, élément essentiel du développement, un contenu concret et l'appliquer de façon opérationnelle. Pour ce faire, on pouvait mentionner certains facteurs connexes, le premier étant le recours aux ressources naturelles et humaines locales et au mode de développement que l'environnement culturel et naturel du pays était le mieux à même d'assurer, d'où l'utilité de variables telles que l'énergie et la production alimentaire.

6. Le deuxième de ces facteurs était la promotion active de la coopération technique et économique entre pays en développement, en instaurant par exemple des formes nouvelles et plus souples d'intégration et en créant des sociétés multinationales. On pouvait également prévoir la suppression sélective de liens dans certains domaines et une certaine réorientation de la production vers le marché intérieur.

7. En troisième lieu, il fallait choisir la combinaison voulue de techniques en fonction du milieu culturel et du stade de développement. Dans certains cas, les techniques devaient être importées; dans d'autres, il pouvait être nécessaire d'encourager la recherche locale permettant de créer ou d'adapter des techniques sur place. Essentiellement, aux fins de l'autosuffisance, la priorité était d'acquérir la capacité d'évaluation et de choix.

8. Le quatrième facteur, d'importance fondamentale, était le choix de la politique à suivre dans le domaine de l'énergie. Il convenait de souligner la nécessité d'effectuer des recherches et d'utiliser des sources d'énergie nouvelles et renouvelables et d'insister sur le fait qu'en raison de nombreux facteurs, notamment des incertitudes concernant son utilisation, l'énergie nucléaire n'avait pas été incluse dans les sujets qui seraient examinés par la Conférence des Nations Unies sur les sources d'énergie nouvelles et renouvelables, prévue pour 1981.

9. En outre, l'autosuffisance devait être encouragée non seulement aux niveaux national et collectif, mais également aux niveaux intermédiaire et individuel, en stimulant les organisations communautaires et les mouvements locaux, ainsi que par l'éducation.

10. S'agissant de la coopération pour le développement, le représentant du Portugal a déclaré qu'il fallait une véritable association de la part des acteurs de cette entreprise mondiale, ce qui supposait l'élaboration, à divers niveaux, d'un système progressiste de droits et de devoirs.

11. Sur le plan international, le nouvel ordre économique international devait être instauré, permettant de créer entre les Etats des relations nouvelles et plus équitables. Cependant, cet ordre nouveau devait être complété par de nouveaux ordres internes. Pour certains pays, cela supposait l'adoption - dans le cadre de leurs plans nationaux et le respect de leur souveraineté - de certaines mesures visant à appliquer sur le plan national la Déclaration sur le progrès et le développement dans le domaine social /résolution 2542 (XXIV) de l'Assemblée générale/. Des politiques destinées, entre autres, à redonner vie au milieu rural, notamment des mesures de développement régional, pouvaient être nécessaires. Pour d'autres pays, l'action à entreprendre au niveau national pouvait consister en mesures qui contribueraient, en fait, à éliminer le malaise structurel existant. Il pouvait s'agir de mesures visant à transformer la structure de la production et à éviter le protectionnisme. Il pouvait également s'agir d'étudier soigneusement un mode plus sélectif de croissance et d'encourager l'adoption progressive de styles de vie faisant une moins large place à la consommation et au gaspillage.

12. Pour l'élaboration de la nouvelle stratégie internationale du développement l'Organisation des Nations Unies devait voir loin, de façon à donner l'orientation voulue aux efforts à déployer dans l'application de la stratégie pour les années 1980 et les années suivantes, efforts qui devaient être fondés sur le sentiment de l'unité de l'humanité, exigeant ainsi que la communauté internationale partage véritablement les responsabilités et les engagements.

République démocratique allemande

1. Le représentant de la République démocratique allemande a indiqué que sa délégation souscrivait aux vues du Groupe des 77, à savoir que les résolutions progressistes adoptées par l'Assemblée générale à sa sixième session extraordinaire et la Charte des droits et devoirs économiques des Etats constituaient les bases décisives et fondamentales d'une nouvelle stratégie.

2. La nouvelle stratégie devrait tendre, principalement, à supprimer les principaux obstacles auxquels se heurtaient les pays en développement pour jouir de l'indépendance économique, et d'un développement économique et social stable et indépendant. Ces obstacles étaient notamment les suivants : premièrement, le colonialisme, l'impérialisme, le néo-colonialisme, l'ingérence dans les affaires intérieures, l'apartheid, la discrimination raciale et toutes les formes d'agression et d'oppression étrangères; deuxièmement, l'imposition aux pays en développement, dans des conditions inégales, de structures économiques capitalistes et de relations économiques internationales fondées sur des principes capitalistes, et les activités des sociétés transnationales dans ces pays lesquelles ne tenaient pas suffisamment compte de leurs intérêts; troisièmement, la limitation de la souveraineté des pays en développement sur leurs ressources naturelles et leurs activités économiques; et, quatrièmement, les obstacles socio-économiques et autres existant actuellement dans nombre de pays en développement.

3. Pour toutes ces raisons, la République démocratique allemande appuyait les revendications en faveur d'une restructuration radicale des relations économiques internationales capitalistes sur la base de l'égalité, de la justice et de l'intérêt mutuel. Elle préconisait l'instauration d'un mécanisme efficace de contrôle et de réglementation des activités des sociétés transnationales et la subordination des activités des capitaux privés étrangers aux priorités et aux programmes de développement des pays en développement.

4. La République démocratique allemande estimait que l'entière souveraineté des Etats sur leurs ressources naturelles et leurs activités économiques était au centre du nouvel ordre économique international. Elle oeuvrait pour que le processus de détente politique soit élargi à toutes les régions ainsi que pour l'intensifier et l'étendre au domaine militaire.

5. Une nouvelle stratégie devait également tenir compte des intérêts vitaux à long terme des masses dans les pays en développement. Le représentant de la République démocratique allemande a évoqué à ce propos les propositions concernant la mise en oeuvre de réformes socio-économiques radicales, l'élaboration d'une

d'une législation budgétaire et fiscale plus efficace, la formation et la consolidation d'un secteur public puissant, la mobilisation complète des ressources nationales, et l'adoption de mesures tendant à prévenir la fuite des capitaux et l'exode des compétences des pays en développement vers les pays industrialisés capitalistes.

6. Pour que la stratégie soit couronnée de succès, il était capital que tous les Etats, et notamment ceux qui étaient dotés de moyens économiques et militaires importants, redoublent d'efforts en vue de réaliser le désarmement et d'utiliser une partie des ressources ainsi libérées pour accroître leur assistance financière aux pays en développement.

République socialiste soviétique de Biélorussie

1. Selon le représentant de la République socialiste soviétique de Biélorussie, la stratégie ne devait pas se borner à énumérer des indicateurs quantitatifs; elle devrait plutôt être un vaste programme de mesures politiques, sociales et économiques progressistes qui pourraient être mises en oeuvre aux niveaux national et international en vue de résoudre les problèmes sociaux et économiques les plus graves qui se posent dans le monde. En conséquence, elle devait être fondée sur une évaluation pragmatique du climat politique international et des progrès accomplis en matière de développement; elle devait être orientée vers l'avenir et contenir des indicateurs fiables, préciser les objectifs et prévoir les moyens de les réaliser.
2. La stratégie pour la prochaine décennie devrait absolument comporter des dispositions sur le nouvel ordre économique international qui soient conformes aux intérêts fondamentaux des pays en développement et, en particulier, aux dispositions de la Déclaration et Programme d'action concernant l'instauration d'un nouvel ordre économique international et de la Charte des droits et devoirs économiques des Etats (résolutions 3201 (S-VI), 3202 (S-VI) et 3281 (XXIX) de l'Assemblée générale).
3. Lors de l'élaboration de la stratégie, il conviendrait d'accorder une attention particulière à la définition d'objectifs portant sur les facteurs de développement intérieurs aussi bien qu'extérieurs.
4. A en juger d'après l'évolution du développement dans le monde, il importait, compte tenu de la situation propre à chaque pays, de veiller à l'application au niveau national de mesures telles que la réalisation de réformes sociales et économiques de grande portée; l'introduction, dans la législation budgétaire et fiscale, d'améliorations visant à modifier radicalement le système de répartition de la fortune nationale afin de promouvoir les intérêts des masses travailleuses; la création ou le renforcement du secteur public et des coopératives; l'introduction de principes de planification dans la gestion économique; la création et le développement des secteurs clés de l'industrie afin de constituer des ressources propres; l'adoption de lois efficaces réglementant l'investissement privé étranger; l'adoption de mesures énergiques afin de freiner les sorties de capitaux; la formation de cadres nationaux hautement qualifiés; l'adoption de mesures en vue de lutter contre l'exode des compétences et l'introduction de la planification étatique dans les secteurs économiques et sociaux.
5. Les mesures concrètes à prendre au niveau multilatéral devraient comprendre les suivantes : a) l'établissement d'échanges commerciaux réguliers essentiellement fondés sur les principes de l'égalité des droits, de la non-discrimination et de l'avantage mutuel. A cet égard, il convient de résoudre en tout premier lieu les problèmes relatifs à la fixation des prix, à la réglementation du marché des matières premières, à la transformation et au transport des matières premières, ainsi que les problèmes de financement; b) l'adoption de mesures visant à promouvoir l'industrialisation des pays en développement, notamment par l'élargissement des débouchés pour les produits en provenance des pays en développement et l'acquisition et l'utilisation de techniques de pointe; c) la restructuration radicale du système

monétaire international de façon que celui-ci n'entrave pas mais facilite au contraire le développement accéléré des pays en développement.

6. Toutefois, ces mesures ainsi que d'autres que l'on pourrait envisager dans le cadre de la nouvelle stratégie ne pouvaient avoir les résultats escomptés que si cette stratégie était fondée sur des notions de développement scientifiquement éprouvées et conformes aux véritables intérêts de la majorité de la population des pays en développement. Lutter contre l'inflation, par exemple, en contenant le rythme de développement économique conduirait fatalement à la stagnation économique des pays en développement.

7. La délégation biélorussienne ne pouvait souscrire à la thèse selon laquelle le développement de l'agriculture était la seule voie pouvant garantir le développement accéléré des pays en développement et ces pays devraient orienter leur économie dans ce sens dans les années 80. Cette théorie ne pouvait que conduire à un développement déséquilibré et ne permettait pas de résoudre les problèmes fonciers du développement économique et social des pays en développement.

8. En ce qui concerne les "besoins essentiels" en matière de développement social et économique, en accordant une importance excessive à certains aspects de cette notion, on risquait d'entraver l'exécution, dans les pays en développement, de grands programmes de réforme sociale et économique destinés à réaliser une croissance économique équilibrée ainsi que le progrès scientifique, technique et culturel.

9. Les questions de développement social occupaient une place prédominante dans la nouvelle stratégie. A cet égard, dans le document A/AC.196/7/Add.1 figurait une décision adoptée à l'issue d'un vote qui ne représentait pas l'opinion unanime de la Commission du développement social. Un grand nombre de pays, y compris les pays socialistes, étaient opposés à son adoption car elle reflétait une conception unilatérale des objectifs, des tâches et des méthodes en matière de développement social et ne tenait pas compte de l'expérience de plusieurs pays qui opéraient avec succès d'importantes réformes progressistes dans ce domaine.

10. En conclusion, il était essentiel de mettre particulièrement l'accent sur le fait que la principale condition du succès de la nouvelle stratégie était l'établissement d'une paix durable dans le monde et l'affermissement de la détente, condition qui devrait être énoncée dans le document du Comité. La paix et la détente ne pouvaient être assurées que grâce à une action collective efficace et soutenue de la part de la communauté mondiale tout entière, et la stratégie devait s'inscrire dans le cadre de cette action.

1. Le représentant de la Roumanie a déclaré que l'objectif fondamental de la stratégie internationale du développement pour la décennie à venir devait être l'élimination du sous-développement et des vastes disparités qui existaient dans le monde entre les pays en développement et les pays développés.
2. La nouvelle stratégie devait assurer que toutes les nations, en développement et développées, s'engagent fermement à n'épargner aucun effort et à prendre résolument et concrètement des mesures aux niveaux national et international, afin de contribuer à réduire et supprimer aussi rapidement que possible ces disparités persistantes et à instaurer le nouvel ordre économique international.
3. Dans la future stratégie, toutes les nations devaient exprimer de nouveau leur ferme volonté de déployer tous les efforts possibles pour restructurer l'économie mondiale; il fallait également élaborer un plan complet de mesures visant à transformer le système économique actuel, à éliminer les anciens rapports d'injustice et d'inégalité et à adapter les structures et mécanismes internationaux conçus il y a plus de 30 ans aux réalités actuelles et au besoin d'un monde meilleur et plus juste.
4. Chaque nation avait le droit et le devoir de choisir sa propre voie de développement, décidant de ses propres objectifs, stratégies et plans nationaux en fonction des aspirations et intérêts fondamentaux de la population.
5. Le développement était un processus complexe auquel tous les facteurs, économiques, politiques, sociaux et culturels, contribuaient, encore qu'à des degrés divers. Il était évident que l'augmentation et la modernisation des moyens de production, sur la base des découvertes scientifiques les plus récentes, jouaient un rôle crucial pour que continue à augmenter la production de biens nécessaires à l'amélioration du niveau de vie et au progrès social général.
6. La stratégie devait donc comporter des objectifs et des dispositions concernant les éléments suivants : le développement rapide de l'industrie, de l'agriculture et d'autres secteurs de l'économie nationale, secteurs qui étaient tous interdépendants; la création et le perfectionnement de structures nationales de recherche scientifique et technique; l'accroissement de la productivité dans tous les secteurs; l'adoption de réformes sociales et économiques permettant l'utilisation rationnelle et efficace des ressources naturelles et humaines de chaque nation; la concentration des efforts dans les directions essentielles au développement et au progrès rapides; la satisfaction des besoins toujours croissants de la population et la mise en place des conditions nécessaires au plein respect de la personnalité et de la dignité de l'homme.
7. La nouvelle stratégie devait souligner le rôle décisif des efforts de tous les peuples et de la mobilisation de toutes les ressources humaines et matérielles en vue du développement social et économique, ainsi que du renforcement de l'indépendance économique et politique nationale. D'après les conclusions d'un grand nombre de documents internationaux de recherche, et ainsi qu'il ressortait

de l'expérience de pays tels que la Roumanie, il fallait consacrer aux activités de développement environ un tiers du revenu national. Ce chiffre supposait la transformation des structures internes et l'adoption de réformes économiques, sociales et institutionnelles.

8. La nouvelle stratégie devait comporter des buts et objectifs concernant le renforcement de la coopération économique, technique et scientifique entre pays en développement. Ces dispositions ne devaient pas porter uniquement sur les mesures que les pays en développement prendraient entre 1981 et 1990, mais également sur les mesures que devaient prendre les pays développés et les organisations internationales pour faciliter la coopération multilatérale entre pays en développement.

9. Dans le même temps, la coopération économique internationale, fondée sur l'égalité des droits et les avantages mutuels, devait jouer un rôle particulièrement important et devait pouvoir stimuler les efforts entrepris, tout en offrant aux pays les moins avancés un soutien matériel, financier, technique et commercial substantiel. Une importance particulière devait être accordée à l'amélioration de la coopération économique, scientifique et technique en vue de contribuer à doter les pays en développement d'une base de production alimentaire et industrielle, ainsi que d'exploiter les ressources naturelles de ces pays. L'exploitation ne devait pas d'ailleurs se limiter à l'extraction des ressources, mais devait comprendre la mise en place et le développement d'une industrie nationale de transformation.

10. L'Organisation des Nations Unies et les organismes qui lui étaient apparentés pouvaient et devaient apporter une large contribution à l'élaboration, à la mise en oeuvre et à l'évaluation de la nouvelle stratégie internationale du développement. L'Organisation des Nations Unies devait aborder résolument et analyser les problèmes d'importance vitale pour le progrès et la prospérité de l'humanité. Elle devait élaborer et adopter des règles particulières ayant force obligatoire pour l'application du nouvel ordre international. L'Organisation devait mettre à profit ses ressources particulières pour contribuer à une solution efficace et durable des problèmes et des crises, tout en évitant que de nouveaux problèmes ne se posent et en veillant au maintien d'un climat international propre à assurer une coopération pacifique et productive entre tous les Etats.

Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord

1. Le représentant du Royaume-Uni, soulignant que personnellement il se fondait sur son expérience en tant que Président de la Commission du développement social, a déclaré que la Commission s'était acquittée, dans le document A/AC.196/7 et Add.1, du mandat qui lui avait été confié dans la résolution 33/48 de l'Assemblée générale, aux termes de laquelle elle avait été chargée de contribuer à la préparation d'une nouvelle stratégie internationale du développement. Il ne voyait aucune divergence entre la façon dont la Commission avait conçu sa tâche et le cadre pour la stratégie internationale du développement qui avait été défini dans la résolution 33/193 de l'Assemblée générale. En fait, les travaux de la Commission représentaient un appui et un encouragement à la nouvelle stratégie. La Commission, s'appuyant

sur l'expérience des années 70, prônait une participation pleine, au sens du paragraphe 4 du dispositif de la résolution. Elle insistait tout particulièrement sur le déséquilibre entre zones rurales et zones urbaines.

2. L'interprétation du concept de développement social posait de sérieux problèmes, dont la solution pourrait bien dépendre, dans une large mesure, de la distinction à établir entre la fin et les moyens, distinction qui n'excluait pas l'interaction. Certes, une "stratégie" devait embrasser à la fois la fin et les moyens, mais elle devait également expliciter la différence entre les deux.

3. Les activités relatives à la stratégie devaient s'appuyer plus que jamais sur les politiques et les priorités nationales ainsi que sur les facteurs endogènes. Par conséquent, il fallait adopter une approche pragmatique et inductive. Il fallait également améliorer les systèmes de collecte et d'évaluation des données ainsi que l'exactitude des données elles-mêmes.

Suède

1. Le représentant de la Suède a déclaré que la stratégie devait être un document de nature hautement politique reflétant l'engagement pris par les gouvernements et qu'elle devrait influencer directement sur les politiques de tous les pays. Mais il fallait pour cela qu'elle force l'attention des organes d'information et de l'opinion publique. La stratégie devrait établir une norme pour la communauté internationale, qui permettrait de mesurer les progrès accomplis dans la promotion du développement des pays en développement en général et des pays en développement les plus pauvres en particulier, quelle que soit la définition que l'on veuille en donner. Elle devrait insister sur les problèmes mondiaux, et permettre d'établir des objectifs qui soient à la fois cohérents et compatibles avec une stratégie globale. De cette façon, elle guiderait les gouvernements et les aiderait à élaborer des politiques rationnelles, à faciliter la coordination et à tenir compte de l'impératif du développement lors de l'élaboration de diverses politiques sectorielles. La coordination était d'une importance particulière au niveau international, compte tenu de la prolifération des réunions, des nouvelles conférences spécialisées et des nouveaux organismes internationaux. Enfin, la stratégie devrait susciter davantage l'intérêt de l'opinion publique.

2. Il était nécessaire de mobiliser l'ensemble des ressources mondiales, et de les utiliser de façon rationnelle en évitant le gaspillage.

3. Tout d'abord, pour ce qui était du transfert des ressources, tous les pays développés devaient s'engager à augmenter de façon substantielle l'importance de l'aide publique au développement, à améliorer sa qualité et à la rendre plus prévisible. Cette aide devrait être réservée aux pays qui en avaient le plus besoin.

4. Le fait que le groupe des pays riches n'ait pas réussi à se rapprocher de l'objectif de 0,7 p. 100 fixé pour l'aide publique au développement était l'un des aspects les plus négatifs de l'évaluation de la deuxième Décennie du

développement, alors qu'un objectif fixé à l'échelon international devrait donner une impulsion considérable aux politiques nationales. Il fallait mettre au point des méthodes de transfert automatique des ressources sous contrôle international, tel le partage des bénéfices provenant de l'exploitation des ressources des océans.

5. De l'avis du représentant de la Suède, il convenait également de trouver de nouveaux modes de transfert des ressources vers les pays en développement. Les transferts financiers vers les pays en développement étaient nécessaires à une grande échelle si l'on voulait satisfaire les besoins de ces pays en utilisant la capacité de production des pays industrialisés. Les mesures ci-après pourraient être recommandées : augmentation du capital des banques de développement, accroissement du nombre des accords de cofinancement, émission d'obligations pour le développement et bonifications d'intérêts. Le plan présenté par le Mexique à la Banque mondiale, ou d'autres propositions du même type devraient également faire l'objet d'un examen attentif. La situation de la dette des pays en développement devait être étudiée.

6. Quant à l'économie des ressources, il était clair que les pays industrialisés consommaient une part disproportionnée des matières premières importantes, y compris l'énergie, ce qui ne servait pas les intérêts des pays en développement. Il fallait donc économiser et tenir compte des besoins actuels et futurs des pays en développement.

7. Pendant ce temps, les réserves de ressources renouvelables des pays en développement étaient gravement menacées par la surexploitation (déforestation, surpâturage, érosion et désertification par exemple); autant de raisons pour que les pays en développement améliorent la gestion de leurs propres ressources naturelles. En outre, le droit des pays en développement à recevoir leur juste part des ressources mondiales devait être reconnu.

8. L'industrialisation et le développement d'une agriculture et d'une sylviculture modernes obligeaient les pays en développement à faire face à de nouveaux dangers pour l'environnement. Les données d'expérience recueillies par les pays industrialisés dans le domaine de la recherche, de la législation et de la mise en place d'institutions relatives à l'environnement devaient être mis à la disposition des pays en développement. Cela leur permettrait de faire une place à l'environnement dans leurs plans nationaux. L'analyse des facteurs environnementaux devrait également faire partie intégrante de la coopération bilatérale et multilatérale pour le développement.

9. Il fallait reconnaître dans la stratégie que l'on connaissait encore mal l'interaction complexe entre la population, les ressources, l'environnement et le développement. Il fallait également examiner la menace posée par l'augmentation de la teneur de l'atmosphère en gaz carbonique, qui pourrait entraîner des changements climatiques. La coopération internationale était indispensable pour découvrir les dangers qui surgiraient si l'on dépassait certaines limites extrêmes.

10. En troisième lieu, il fallait reconnaître que la question de la mobilisation des ressources intérieures devait faire partie de l'examen de la stratégie. Il était également évident qu'il n'était pas question d'imposer des politiques à des

gouvernements indépendants. Il n'y avait pas d'incompatibilité entre un nouvel ordre économique international, le développement social et la mobilisation des ressources intérieures. Tout au contraire, les avantages tirés d'un ordre économique mondial plus rationnel ne pouvaient être pleinement appréciés que s'ils s'accompagnaient de politiques intérieures visant à multiplier les ressources extérieures et à en répartir les bénéfices dans l'ensemble de la population. Le niveau de vie ne pourrait être amélioré que si les gens se sentaient concernés et motivés. La société devait être organisée de façon à ce qu'il existe un sentiment réel de participation. La terre et les revenus devaient être distribués de façon équitable, afin de donner un sens au travail. Les tentatives de coopération au niveau local devaient être encouragées. Des emplois productifs seraient source de recettes et augmenteraient la demande intérieure de biens et de services, ainsi que la production. Par une stratégie orientée vers l'emploi, il serait possible d'augmenter la croissance et d'améliorer la répartition du revenu.

11. Quant au rôle des pays développés dans ce processus, le représentant de la Suède a estimé que, tout d'abord, les pays ayant adopté des politiques efficaces de mobilisation des ressources intérieures devraient être assurés de recevoir un appui international suffisant. En deuxième lieu, les modalités de l'aide devraient être améliorées. En troisième lieu, la technologie devait nécessairement être adaptée aux besoins de l'homme; aussi, dans son transfert, fallait-il tenir particulièrement compte des conditions locales. En quatrième lieu, l'opinion publique des pays développés devrait être tenue suffisamment au courant des résultats obtenus dans le domaine de la mobilisation des ressources et du développement social.

Suisse

1. Le représentant de la Suisse a déclaré que sa délégation souscrivait à la résolution 33/193 de l'Assemblée générale, adoptée par consensus.

2. Premièrement, pour la relation entre la stratégie et l'opinion publique mondiale, il fallait à tout prix éviter que la stratégie ne soit connue que de quelques technocrates multilatéraux et que la stratégie soit un corps libre d'attaches, flottant en marge de la réalité des comportements nationaux. Ce problème était pour la Suisse d'une importance toute particulière étant donné son système de démocratie directe. Il était primordial que les individus soient et se sentent concernés. Dans les pays en développement, la stratégie devait promouvoir la participation. Dans les pays industrialisés, la stratégie devait promouvoir un soutien actif de la population aux objectifs poursuivis et mobiliser l'engagement du secteur privé. Selon le représentant de la Suisse, on gagnerait en s'inspirant de simplicité dans la présentation et en s'efforçant de dégager la solidarité et l'intérêt mutuel.

3. Deuxièmement, il fallait s'efforcer de réaliser la série suivante d'équilibres en formulant la stratégie :

a) Entre respect de la souveraineté nationale et coopération internationale dont l'interdépendance croissante requérait le renforcement;

b) Entre responsabilité et action premières de chaque pays en développement et responsabilité et action internationales constituant l'apport extérieur;

c) Entre respect des diversités nationales existant entre groupes et au sein de groupes, et la nécessité d'unité d'action internationale dont la stratégie devait être le reflet;

d) Entre intérêts de tous les pays, intérêts des pays en développement et intérêts plus spécifiques de certaines catégories de pays en développement se trouvant dans une situation particulière;

e) Entre intérêts à court terme, parfois facteurs de division, et intérêts à long terme, facteurs de rapprochement.

4. Troisièmement, pour les différences avec la stratégie pour la deuxième Décennie, le contexte économique était aujourd'hui celui de l'incertitude. La probabilité était que la stratégie doive se réaliser dans une période de croissance lente demandant une adaptation constante, tant des objectifs que des moyens, par exemple :

a) La place et le rôle des pays en développement dans l'économie mondiale devaient conduire à réaliser leur participation adéquate dans la prise des décisions les concernant.

b) Le monde avait besoin d'un ordre économique international qui s'inspire davantage d'équité et de justice aux plans national et international. Cela

conduisait à retenir une perspective temporelle dépassant une décennie, pouvant être une génération; le point de mire pouvant être pour certains objectifs l'an 2000.

c) La signification de la composante sociale du développement était croissante. En conséquence, la stratégie devait être située dans la perspective prioritaire de la réalisation du développement social.

d) L'extrait du rapport de la Commission (A/AC.196/7) contenait de nombreuses considérations pertinentes et utiles aux travaux. Le paragraphe 10, qui mettait en évidence l'interrelation dynamique entre éducation, santé, travail productif, était à relever.

5. Quatrièmement, quelques fondements de la stratégie dans la perspective de l'élaboration des buts et objectifs étaient les suivants :

a) Le destinataire final de la coopération internationale au développement était l'homme.

b) La pauvreté était un problème non seulement national mais international.

c) Le fait que le monde compte plusieurs centaines de millions de pauvres était inacceptable. L'objectif prioritaire de la stratégie devait être de s'adresser efficacement à ce problème.

d) La stratégie devait être complète en accordant un traitement approprié aux problèmes spécifiques propres à différentes catégories de pays, et en incluant tous les secteurs, par exemple celui de l'énergie.

e) La stratégie devait se fonder sur la solidarité et l'intérêt mutuel.

f) La stratégie devait permettre de définir les engagements de la communauté internationale par rapport aux objectifs nationaux fixés par chaque pays en développement en fonction de ses priorités nationales.

g) La stratégie devait trouver son fondement dans une économie mondiale ouverte.

6. Cinquièmement, quelques remarques plus spécifiques à propos des objectifs :

a) Les objectifs devraient considérer à la fois les résultats devant être atteints et les moyens à mettre en oeuvre avec flexibilité de pays à pays quant au choix de ces moyens.

b) L'accent devrait être mis sur des objectifs, notamment de caractère sectoriel, dont la réalisation impliquait une coopération internationale effective. A titre d'exemple, on pouvait penser à un taux d'alphabétisation de 75 p. 100 au lieu de 35 p. 100 aujourd'hui; une réduction des taux de mortalité infantile à un niveau donné.

Tchécoslovaquie

1. Le représentant de la Tchécoslovaquie a déclaré que la nouvelle stratégie internationale du développement devrait être globale et devrait refléter le rapport existant entre les conditions externes et internes du développement. Les principes suivants devraient être pris en considération dans son préambule.
2. Premièrement, la nouvelle stratégie internationale du développement devrait dûment tenir compte du contexte plus large du développement économique et de la situation politique internationale, du maintien de la paix, de la détente internationale et du désarmement. Le maintien de la paix constituait la condition fondamentale sans laquelle il ne pouvait y avoir de développement économique et social. Les progrès dans la voie de la détente internationale avaient des répercussions profondes sur la situation et la coopération économique internationale, ainsi que sur les possibilités de développement des pays en développement eux-mêmes. La cessation de la course aux armements et les ressources ainsi libérées constitueraient une contribution importante au développement économique des pays en développement. Il ne faisait aucun doute que la mise en oeuvre des mesures de désarmement proposées par l'Union soviétique dans les organes des Nations Unies contribuerait largement à la réalisation de cet objectif.
3. Deuxièmement, la nouvelle stratégie devrait être fondée sur un ensemble de mesures convenues à l'échelon international, en particulier sur les principes et propositions progressistes contenues dans la Déclaration concernant l'instauration d'un nouvel ordre économique international, la Charte des droits et devoirs économiques des Etats (résolutions 3201 (S-VI) et 3281 (XXIX) de l'Assemblée générale) et d'autres résolutions progressistes adoptées par l'Organisation des Nations Unies.
4. A moins d'une restructuration radicale d'un système de relations économiques internationales issu du passé colonial et servant encore essentiellement les intérêts des pays impérialistes et des monopoles internationaux, les pays en développement dans leur ensemble ne pourraient pas se remettre des pertes causées par l'exploitation de leurs ressources humaines et naturelles, ni atteindre les objectifs de leur développement socio-économique ni occuper une position d'égalité dans le système économique mondial.
5. La nouvelle stratégie devrait esquisser des propositions de réformes économiques et sociales internes susceptibles de garantir un développement économique rapide, de renforcer l'indépendance économique des pays en développement et de résoudre leurs problèmes les plus urgents tels que le chômage, la famine et la malnutrition. De l'avis du représentant de la Tchécoslovaquie, si l'on considérait, par exemple, les objectifs énoncés dans la Déclaration de Lima concernant la solution du problème alimentaire, on voyait d'une manière évidente combien il était nécessaire que la position des pays en développement dans l'économie mondiale soit radicalement modifiée et que la croissance de leurs économies ainsi que les réformes de structure progressent à un rythme plus rapide que celui qui avait été constaté jusqu'ici.

6. Cette tâche ne pourrait être menée à bien sans la réalisation d'importants aménagements institutionnels internes dans les pays en développement eux-mêmes. Afin de pouvoir mobiliser davantage leurs ressources internes, à l'aide desquelles les pays en développement s'efforceraient avant tout de réaliser leur développement, et d'opérer rapidement des réformes structurelles, il faudrait renforcer le secteur public en particulier, promouvoir l'industrialisation, intensifier les activités de planification, introduire des réformes agraires progressistes et d'autres transformations socio-économiques garantissant la souveraineté permanente sur les ressources naturelles et le contrôle des activités des sociétés transnationales.
7. Quatrièmement, puisque la nouvelle stratégie comporterait des objectifs tels que l'introduction de modifications profondes dans la composition de la production, sans parler de l'objectif, fixé dans la Déclaration de Lima, visant à porter à 25 p. 100 d'ici à l'an 2000 la part des pays en développement dans la production industrielle mondiale, il convenait d'étudier l'opportunité d'inscrire la stratégie pour les années 80 dans le cadre plus vaste des perspectives de développement jusqu'à la fin du siècle.
8. Cinquièmement, lors de l'élaboration d'une nouvelle stratégie de développement, il convenait de procéder à un examen détaillé des causes véritables des difficultés et obstacles auxquels se heurtaient le processus de développement des pays en développement et les activités de coopération économique internationale. Le colonialisme, la discrimination raciale et toutes les formes de néo-colonialisme constituaient les principaux obstacles qui s'opposaient au développement des pays en développement ainsi qu'une grave menace pour la paix et la sécurité internationales. L'inflation, la désintégration du système monétaire, la crise cyclique et la dislocation du commerce international étaient les fruits du capitalisme et se répercutaient sur les pays en développement en leur causant un préjudice considérable.
9. Il était difficile d'accepter la notion de l'"interdépendance" de pays ou de groupes de pays sur laquelle se fonderait la nouvelle stratégie. Cette expression désignait en fait l'effort visant à maintenir le statu quo et impliquait la persistance des inégalités dans les relations économiques internationales qui étaient caractérisées par la dépendance des pays en développement à l'égard des pays capitalistes industriellement avancés dans les domaines commerciaux, financiers, techniques et autres. Si l'on voulait instaurer des relations de coopération mutuelle dans des conditions d'égalité, il importait de modifier radicalement la participation des pays en développement dans la division internationale du travail, et d'éliminer les modèles coloniaux et néo-coloniaux de relations économiques internationales. A cette fin, des principes progressistes devraient être appliqués en vue de la restructuration de tout l'ensemble des relations économiques internationales dans un esprit démocratique égalitaire et sur une base mutuellement avantageuse.

Tunisie (au nom du Groupe des 77)

1. Le représentant de la Tunisie a déclaré que le Comité avait la chance de bénéficier des directives claires, bien que nécessairement d'ordre général, formulées par l'Assemblée générale dans la résolution 33/193, et adoptées sans réserve par tous les Etats Membres des Nations Unies.
2. Les membres du Comité étaient donc appelés à suivre fidèlement ces directives qui montraient le chemin, définissaient les concepts à la base de la stratégie, traçaient les buts et objectifs globaux et indiquaient les grands domaines qui exigeaient la prise des mesures nécessaires.
3. Le processus de préparation de la stratégie avait comme toile de fond la préoccupation exprimée par l'Assemblée générale devant le fait que

"des injustices et des déséquilibres dans les relations économiques internationales ont élargi l'écart entre les pays développés et les pays en développement, constituent des obstacles majeurs au développement des pays en développement et compromettent les relations internationales et la promotion de la paix et de la sécurité mondiales."
4. Le fait que les mesures préconisées dans la stratégie internationale pour la deuxième Décennie n'avaient pas été prises en application par la plupart des pays développés n'était évidemment pas étranger à cette situation. Le Comité devait tirer les conclusions qui s'imposaient de l'échec puisque, selon le représentant de la Tunisie, il s'agissait bien de cela, de la deuxième Décennie et de celle qui l'avait précédée ainsi que, d'une façon générale, des négociations internationales qui avaient eu lieu depuis 1970. La principale conclusion, c'était que les demi-mesures, les décisions vagues, superficielles et éparses et qui - de plus - étaient souvent assorties de nombreuses réserves, n'étaient pas de nature à mener aux résultats souhaités. Le Comité ne serait pas à la hauteur de la tâche qui lui avaient été confiée s'il devait se contenter de telles décisions. Il le serait encore moins s'il devait se cantonner dans le cadre des réalités existantes qui étaient injustes et loin d'être satisfaisantes. Il s'agissait de faire en sorte que les mesures à inclure dans la nouvelle stratégie constituent un apport important, susceptible d'entraîner des changements structurels dans les relations économiques internationales. C'était la raison pour laquelle l'Assemblée générale avait, au paragraphe 1 de la section I de sa résolution 33/193, indiqué que la stratégie devrait être formulée "selon les principes du nouvel ordre économique international et devrait viser à la réalisation de ses objectifs". C'était là le cadre général de la nouvelle stratégie.
5. Ainsi, selon le représentant de la Tunisie, on comprenait mieux pourquoi l'Assemblée avait cru devoir affirmer que la nouvelle stratégie devrait être conçue de façon à promouvoir le développement des pays en développement, car c'était ces pays qui étaient victimes des déséquilibres et des insuffisances du système économique international actuel. La stratégie, estimait l'Assemblée générale, au paragraphe 1 de la section I de sa résolution 33/193, devrait être "une vaste entreprise mobilisant la communauté internationale tout entière en vue de la

promotion de la coopération internationale pour le développement et devrait préciser à l'intention des pays développés comme des pays en développement les buts, objectifs et politiques à adopter pour accélérer le progrès des pays en développement" et, dans le paragraphe 2, "assurer leur participation équitable, pleine et efficace à la formulation et à l'application de toutes les décisions dans le domaine du développement et de la coopération économique internationale". C'était là la raison d'être de la nouvelle stratégie. C'était aussi l'objectif général que nous devons poursuivre.

6. Pour les Etats membres du Groupe des 77, le développement était indivisible, les progrès devaient être à la fois économiques et sociaux. Selon le représentant de la Tunisie, les pays membres du Groupe étaient disposés à voir figurer dans la nouvelle stratégie, comme ce fut le cas pour la stratégie en cours, des recommandations visant le renforcement du développement humain et social en même temps que le développement économique. On continuerait toutefois à exiger que la formulation de ces recommandations soit faite dans le respect de la souveraineté, que la plupart d'entre eux avaient recouvrée au prix de sacrifices énormes, et dans le cadre de la politique nationale.

7. L'objectif général, à savoir la promotion du développement des pays en développement, ne pouvait dépendre, pour sa réalisation, de l'évolution de la situation économique dans les pays développés. Continuer à affirmer le contraire reviendrait à renier la raison d'être même de cette stratégie. Ceci ne voulait pas dire que les difficultés économiques qui pourraient surgir pour les pays développés seraient ignorées; ces pays avaient cependant une marge suffisante et les moyens nécessaires pour surmonter ces difficultés, comme ils l'avaient prouvé à maintes reprises.

8. En même temps, il était difficile de croire qu'avec la volonté politique nécessaire, ces pays ne pourraient pas renforcer leurs efforts en faveur des pays en développement dans le cadre de la nécessaire restructuration des relations économiques internationales.

9. Dans le même contexte et toujours dans le cadre du concept de l'interdépendance, il serait hautement souhaitable que les pays développés reconnaissent la nécessité de modifier fondamentalement leurs habitudes de consommation des ressources limitées de la planète.

10. Le même concept d'interdépendance présupposait que tous les pays apportent leur contribution efficace à l'assainissement de l'environnement politique international. Ceci était indispensable pour le bien-être de tous, mais surtout pour le développement des pays en développement. Le représentant de la Tunisie réitérait pour sa part la conviction que la nouvelle stratégie devrait tenir pleinement compte du fait que le colonialisme, l'impérialisme, le néo-colonialisme, l'ingérence dans les affaires intérieures d'autres Etats, l'apartheid, la discrimination raciale et toutes les formes d'agression et d'occupation étrangères constituaient des obstacles majeurs à l'émancipation et au développement économique des pays en développement. Il soulignait également le lien qui existe entre le développement et le désarmement.

11. Pour atteindre l'objectif général, à savoir la promotion du développement des pays en développement, l'Assemblée générale avait préconisé un certain nombre d'objectifs spécifiques et sectoriels.

12. L'objectif spécifique primordial, selon l'avis du représentant de la Tunisie, était de relever le taux minimum moyen du produit national brut et du produit brut par habitant de l'ensemble des pays en développement.

13. Le Groupe des 77 pensait en effet qu'il était du devoir de la communauté internationale de permettre à tous les pays en développement d'atteindre un taux de croissance minimum global compatible avec les objectifs économiques et sociaux reconnus comme indispensables.

14. A cette fin, des objectifs sectoriels globaux devaient être envisagés et des mesures générales devaient être prévues. Toutefois, et étant donné que les pays les moins avancés, sans littoral, insulaires et les plus gravement touchés faisaient face à de graves problèmes particuliers, il importait que la stratégie envisage des mesures spécifiques pour les aider à éliminer ces problèmes afin de leur permettre d'atteindre l'objectif de croissance général au même titre que tous les autres pays en développement. La nouvelle stratégie devait aussi accorder une attention toute particulière aux problèmes les plus pressants des pays en développement les moins avancés et à la dégradation de la situation dans ces pays.

15. Par ailleurs, les rapports émanant des différentes commissions régionales pourraient faire apparaître des aspects particuliers, des problèmes spécifiques et des besoins distincts dont il faudrait tenir compte, avec la même fin en vue.

16. Ainsi, le Groupe des 77 reconnaissait pleinement les réalités qui prévalaient entre ses membres et proposait qu'il en soit dûment tenu compte. Mais le Groupe tenait par-dessus tout à son unité, dont les justifications historiques, politiques et surtout économiques étaient patentes, et demandait à ses partenaires de respecter sa volonté à cet égard, car il n'était même pas de l'intérêt du dialogue et de la coopération internationale que cette unité soit compromise.

17. Le taux de croissance des pays en développement devait être nettement supérieur au taux de 6 p. 100 fixé pour la stratégie en cours. En l'établissant, il faudrait tenir compte de la nécessité d'une part d'assurer un niveau de croissance suffisant pour assurer le progrès économique et social de chacun des pays en voie de développement, d'autre part de réduire sensiblement au cours de la prochaine décennie la disparité existant entre pays en développement et pays développés en matière de revenus moyens par an, avec, comme fin ultime, l'élimination de cette disparité.

18. Le taux de croissance annuel moyen du PNB réel des pays en développement, qui serait fixé pour la décennie, devait nécessairement entraîner des taux de croissance moyens spécifiques et l'expansion nécessaire des principaux éléments de leurs revenus nationaux ainsi que des principaux secteurs de leur économie. Le Groupe ferait, au moment opportun, des propositions concrètes à ce sujet.

19. Ces propositions, qui seraient équilibrées, tiendraient compte des calculs déjà effectués et couvriraient l'ensemble de ces éléments et secteurs, en particulier la production industrielle et agricole, l'exportation, le transfert des ressources, les questions monétaires, l'infrastructure, l'emploi et le développement humain et social, de même que les problèmes particuliers des catégories spéciales de pays en développement.
20. Il fallait aussi attirer l'attention sur la nécessité de se rapprocher de l'objectif fixé par la Conférence de Lima pour le développement industriel, en accordant une importance aussi grande à la nécessité de développer au niveau requis la production agricole.
21. Enfin, le représentant de la Tunisie déclarait que les membres du Groupe des 77 concevaient volontiers que, dans l'établissement de certains objectifs, il pourrait être tenu compte de la perspective à plus long terme. Selon eux, ces objectifs et les mesures politiques qui s'en suivraient devaient nécessairement être formulés selon un calendrier de 10 ans pour permettre la planification à moyen terme.
22. Pour atteindre tous ces objectifs, les pays en développement continueraient à compter au premier chef sur leurs propres ressources, et ils étaient disposés à reconnaître dans le texte sur la nouvelle stratégie leur responsabilité à cet égard. Ils n'avaient pas hésité à le faire dans la stratégie actuelle et avaient administré la preuve qu'ils étaient capables de tenir leur engagement envers leurs peuples et devant la communauté internationale. Malgré l'insuffisance flagrante de l'aide extérieure et l'absence de mesures fondamentales de restructuration des relations économiques internationales, ils avaient accompli des efforts méritoires et fait, dans certains cas, des pas appréciables sur la voie du développement économique et social.
23. Ces efforts seraient poursuivis en effectuant les réformes nécessaires là où les gouvernements les jugeraient nécessaires, en augmentant progressivement la part de l'épargne interne dans le financement du développement et en assurant l'équilibre nécessaire entre les différents secteurs de développement.
24. En même temps, la coopération économique et technique entre pays serait renforcée, la stratégie devrait en prendre note et envisager les mesures à prendre au niveau international pour appuyer nos efforts.
25. Il devrait cependant être clair que les efforts des seuls pays en développement, ni individuellement ni collectivement, ne seraient suffisants pour assurer le succès de la nouvelle stratégie. Les objectifs à fixer devraient avoir pour thème central les efforts qui seraient requis des pays développés.
26. C'était autour de ce même thème central que devraient également être envisagées les mesures qui devraient être adoptées pour aider à la réalisation des objectifs spécifiques et sectoriels. Le Groupe des 77 voulait, à cet égard, rappeler qu'au paragraphe 10 de la section I de sa résolution 33/193, l'Assemblée générale avait décidé que la nouvelle stratégie devrait "préciser les engagements acceptés par tous les pays exprimés en termes quantitatifs ou selon un calendrier, ou sous l'une et l'autre forme".

27. Selon le représentant de la Tunisie, ni la communauté internationale ni les pays en développement n'avaient besoin d'une déclaration supplémentaire faite de bonnes intentions. Ce qu'il fallait, c'étaient des engagements fermes. Le fait que certains pays développés traversaient actuellement quelques difficultés était reconnu mais ces difficultés ne devaient pas empêcher la prise de tels engagements pour une période ne dépassant pas les dix ans.

28. Il était prématuré de commencer à définir avec précision les mesures nécessaires; on devait attendre la fin des séries de négociations en cours. Au moment voulu, il conviendrait d'examiner les moyens d'intégrer les résultats des conférences et réunions portant sur le nouvel ordre économique international dans la formulation de la stratégie. Cette intégration ne devrait pas être un simple cliché ou une formalité; elle devrait tenir compte du caractère particulier de la stratégie et de la nécessité d'oeuvrer continuellement pour faire des progrès plus grands de nature à renforcer le développement et la coopération internationale.

29. Le Groupe des 77 estimait par ailleurs qu'un mécanisme approprié devrait être envisagé pour assurer l'examen des progrès réalisés dans l'application de la nouvelle stratégie. Les membres du Groupe espéraient que ce mécanisme serait beaucoup plus efficace que celui établi pour la stratégie en cours.

30. Le Groupe partageait avec ses partenaires dans les pays développés le souci d'assurer la mobilisation de l'opinion publique, en particulier dans ces pays, en vue de la réalisation des buts, objectifs et mesures politiques qui seraient inscrits dans la nouvelle stratégie. Celle-ci devrait prévoir des mesures efficaces à cette fin. Il fallait cependant préciser que la stratégie n'était pas fondée sur la charité, mais sur la solidarité, et c'était comme cela qu'il fallait la présenter à l'opinion publique partout dans le monde.

31. En contribuant au développement social et économique des pays en développement, les pays développés servaient la cause de la stabilité et de la paix dans le monde et assuraient le maintien de leur prospérité. C'était autour du concept de la mutualité des intérêts que l'opinion mondiale devrait être mobilisée une fois que la stratégie aurait été adoptée avec les nécessaires engagements qu'elle devait comporter. La responsabilité des gouvernements des pays développés à cet égard était grande. Le système des Nations Unies devait également renforcer et améliorer son rôle dans ce domaine. Ensemble, les pays développés, les pays en développement et les organisations internationales pourraient certainement mettre la stratégie internationale du développement pour la troisième Décennie des Nations Unies pour le développement au centre des préoccupations du monde et dans l'esprit et le coeur de tous les hommes de bonne volonté.

Turquie

1. Le représentant de la Turquie a déclaré qu'une stratégie du développement ne pourrait être qu'indicative. Son objectif principal serait de changer les structures existantes et d'instaurer l'égalité au niveau mondial. Par conséquent, elle devrait viser tout d'abord à diminuer de moitié l'écart des revenus entre pays industrialisés et pays en développement, le faisant passer de 12 à 1 à 6 à 1 d'ici la fin du siècle. L'objectif global de croissance annuelle du PNB devrait être complété par un certain nombre d'indicateurs sociaux simples mais réels. Cet objectif global impliquait à la fois des modifications de structures de grande portée à l'échelle mondiale, et des réformes de structures dans les pays développés et les pays en développement, qui devraient servir de base à la stratégie.

2. Tous les efforts devraient viser à modifier la situation actuelle, fondée sur un rapport centre-périphérie. Il faudrait concevoir un système mondial composé de deux sous-systèmes, regroupant les pays en développement et les pays industrialisés, respectivement.

3. Dans ce système mondial, le sous-système industriel occupait la place prépondérante et le développement de l'autre sous-système lui était subordonné. Les pays industrialisés, ayant bénéficié de taux de croissance exceptionnellement élevés pendant la dernière décennie, entraient maintenant dans une période de difficultés économiques, après avoir connu la pire récession de leur histoire depuis 1930. Toutes les analyses prospectives récentes tendaient à montrer que leur reprise pourrait prendre jusque vers le milieu des années 80, et serait probablement suivie d'une période de croissance lente. Par conséquent, un accroissement du PNB de 3,9 p. 100 semblait être quelque peu élevé, du moins pour la période allant jusqu'au milieu des années 80. Dans les pays industrialisés, des difficultés d'ordre macro-économique, social et matériel s'opposaient à une croissance élevée. Au cours de la prochaine décennie, l'obstacle le plus important du point de vue économique serait l'insuffisance de la demande et des investissements. Ce phénomène aux racines profondes montrait bien que la cause sous-jacente des difficultés actuelles était structurelle plutôt que cyclique. Devant ces difficultés, les pays industrialisés étaient tentés de diminuer leur incertitude et leur vulnérabilité en limitant tout simplement leur interdépendance. Ces pays se trouvaient devant un dilemme : introduire une législation protectionniste pour leurs industries en déclin, sans porter atteinte au libre-échange.

4. Théoriquement, les pays développés pourraient augmenter la demande par des mesures intérieures, sans effectuer des transformations de structures. Mais les possibilités dans ce domaine allaient à l'encontre de l'efficacité économique. Par conséquent, les demandes d'importations de la part des pays en développement devraient jouer à l'avenir un rôle de plus en plus important dans la croissance des pays industrialisés. En échange, cela exigeait un transfert considérable de ressources vers les pays en développement, accompagné d'ajustements de structures dans les pays développés. Les transformations de structures s'effectueraient au mieux dans le contexte d'une croissance élevée. Mais, paradoxalement, les pays développés auraient à effectuer ces transformations dans une période de croissance lente, qui n'était pas nécessairement incompatible avec une économie saine. Bien au contraire, les pays devaient viser à une économie saine avec plus de persévérance, car cet objectif représentait la meilleure solution

possible. Selon que les pays industrialisés réussiraient ou non à effectuer ces modifications de structures, le système économique international deviendrait un système véritablement intégré, s'appuyant sur une division internationale du travail dynamique, ou un système fragmentaire, reposant sur des modèles de développement autosuffisant.

5. Si l'accroissement démographique dans les pays en développement allait diminuer légèrement, la main-d'oeuvre n'en continuerait pas moins à augmenter. Le déficit alimentaire représenterait un fardeau de plus en plus pesant pour la balance des paiements de ces pays, dont la situation était déjà précaire. En revanche, le commerce international et l'accès aux marchés financiers poseraient des problèmes fondamentaux aux pays en développement à revenu moyen, alors que l'assistance pourrait bien être le premier problème des pays en développement à faible revenu.

6. Le taux de croissance économique des pays en développement dépendait du taux d'investissement, lui-même tributaire des importations. En supposant que les ajustements de structures soient effectués de façon relativement efficace dans les pays industrialisés, un scénario de forte croissance dans les pays en développement exigeait néanmoins une augmentation considérable de l'épargne nationale. La politique intérieure et la structure entière de l'économie devraient viser à augmenter l'épargne, essentielle à une croissance autosuffisante.

7. Diminuer de moitié l'écart entre les revenus était un objectif ambitieux. Toutefois, il n'était ni possible ni souhaitable de le réaliser sans effectuer des réformes de structures intérieures qui permettraient à l'ensemble de la population de participer à la croissance.

8. Il était proposé dans la résolution 33/193 de l'Assemblée générale que la nouvelle stratégie internationale du développement ait pour objectif de promouvoir le développement des pays en développement dans le cadre du nouvel ordre économique international.

9. Il ne suffirait pas d'établir des objectifs sous forme de chiffres globaux; il faudrait nécessairement fixer des taux de croissance globaux tant pour les pays en développement que pour les pays développés. Toutefois, ces objectifs quantitatifs devraient être complétés par des transformations de structures conformes à la stratégie de base du nouvel ordre économique international.

10. L'objectif principal de la nouvelle stratégie internationale du développement pourrait être le développement des pays en développement grâce à l'instauration progressive d'un nouvel ordre économique international, rendue possible par une transformation des structures internationales.

11. Le Comité devrait mettre au point un scénario indicatif unique, s'appuyant sur un certain nombre d'objectifs et d'hypothèses. L'hypothèse d'une croissance lente, dans tous les cas plus lente que celle envisagée par le Secrétariat, devrait être posée pour les pays industrialisés. Pour les pays en développement, un taux de croissance élevé constituerait un objectif indicatif; on fixerait ensuite comme objectifs les taux d'épargne et d'investissement nécessaires. Ces taux détermineraient à leur tour non seulement le volume de la production des produits manufacturés destinés à l'exportation, mais aussi les transformations de structures au niveau de la production et de la consommation.

12. Ces objectifs fixés pour les pays en développement entraîneraient des objectifs correspondants pour les pays industrialisés, dont un ajustement effectif des structures. La différence entre les ressources dont disposeraient les pays en développement et les ressources nécessaires aux importations et aux investissements déterminerait l'importance de l'assistance financière nécessaire. Par conséquent, il conviendrait de fixer un objectif indicatif pour l'aide publique au développement.

13. Toutefois, une certaine partie des ressources réelles proviendrait des marchés financiers internationaux, du système monétaire international, des investissements internationaux et de l'amélioration des termes de l'échange en faveur des pays en développement en tant que variables indépendantes. Tout cela supposait un autre élément essentiel du scénario de croissance : la transformation des structures au niveau international.

14. Ce scénario indicatif unique permettrait d'effectuer des analyses pour évaluer l'application de la stratégie et étudier les variables ayant le plus grand impact sur le développement. Etant donné qu'il faudrait envisager pour les pays développés un taux de croissance bien inférieur à celui qu'ils avaient eu jusqu'à présent, ce scénario représenterait la base minimale de développement des pays en développement. Toutefois, il n'exclurait pas la possibilité d'une croissance plus forte des pays industrialisés, ce qui pourrait permettre de le modifier dans un sens favorable. Il serait bon d'autoriser à ce propos le Secrétariat à établir des rapports avec les services compétents des pays industrialisés, notamment.

Union des Républiques socialistes soviétiques

1. Le représentant de l'Union des Républiques socialistes soviétiques a déclaré que le caractère et la valeur de la stratégie dans son ensemble et, en dernière analyse, la validité de l'idée même de formuler une stratégie pour la troisième décennie, dépendraient du préambule; il conviendrait d'y énoncer les principes de base et les conditions intérieures et extérieures qui devaient être respectées si l'on ne voulait pas que les efforts visant à mettre au point un document efficace soient voués à l'échec.

2. Le représentant de l'Union soviétique posait la question de savoir quel élément nouveau cette nouvelle stratégie pourrait apporter aux documents des sixième et septième sessions extraordinaires de l'Assemblée générale et à la Charte des droits et devoirs économiques des Etats (résolution 3281 (XXIX) de l'Assemblée générale). L'Union soviétique participerait de façon constructive aux travaux du Comité, certes, mais elle n'avait pas réussi jusqu'à présent à surmonter entièrement ses doutes quant à la validité scientifique et à l'opportunité pratique d'une telle stratégie, aux termes de laquelle l'Organisation des Nations Unies fixerait des indicateurs économiques et sociaux à long terme pour plus de 100 pays, qui se trouvaient tous dans des situations différentes et à différents niveaux de développement économique, social et politique.

3. L'adoption d'une stratégie dans les circonstances actuelles n'aurait d'impact positif que si ce nouveau document avait au minimum le même pouvoir de mobilisation morale et politique que la Déclaration concernant l'instauration d'un nouvel ordre économique international (résolution 3201 (S-VI) de l'Assemblée générale) et la

Charte des droits et devoirs économiques des Etats. Si, en revanche, ce nouveau document allait ignorer ou affaiblir les éléments politiques et socio-économiques progressistes des décisions mentionnées ci-dessus, il risquerait de n'être d'aucune utilité, et même de présenter des inconvénients. Ces éléments comportaient notamment les dispositions précisant que l'effort de restructuration des relations économiques internationales était inséparablement lié au processus de détente, à la cessation de la course aux armements et au renforcement de la confiance et de la coopération entre les Etats. L'élimination des obstacles à l'indépendance économique des pays en développement, conséquence des politiques impérialistes, colonialistes et néo-colonialistes, était un autre élément important, en même temps que la condition politique indispensable à un développement économique progressiste.

4. Les objectifs de la stratégie avaient été énoncés de façon suffisamment claire. Ils consistaient à accélérer le taux de développement économique des pays en développement, à diversifier leurs économies, à améliorer les termes de l'échange, etc. Mais par quels moyens, par quelles méthodes, ces objectifs seraient-ils atteints? Il était particulièrement important de savoir quels groupes de la population profiteraient d'un projet ou d'un autre, ainsi que ou et comment les fonds nécessaires seraient trouvés.

5. Selon le représentant de l'Union soviétique, le Comité avait déjà été saisi d'une quantité importante de documents relatifs à la nouvelle stratégie, dans lesquels on s'efforçait de déterminer de façon critique les raisons pour lesquelles on n'avait pas réussi à réaliser les objectifs de la stratégie précédente. Certaines études attribuaient cet échec dans une large mesure aux lacunes du document lui-même. On a fait remarquer à ce propos que la stratégie précédente préconisait l'appui à la croissance économique des pays en développement, sans tenir compte des problèmes sociaux les plus graves qu'ils avaient à résoudre; les objectifs et les activités de tous les pays du "tiers monde" étaient énoncés en bloc sans tenir compte des différences qui les séparaient; l'approche du document était par trop simpliste; l'importance des facteurs extérieurs, notamment des investissements étrangers privés, était surestimée, alors que l'on sous-estimait l'effet négatif sur le développement des pays du "tiers monde" des profits énormes réalisés par les sociétés transnationales, grâce à leur commerce avec l'extérieur. Le lien entre la stratégie et les programmes de développement national n'était pas assez fort.

6. Les efforts visant à formuler une stratégie nouvelle seraient couronnés de succès dans la mesure où le Comité saurait éviter ces lacunes.

7. Force était donc de conclure que le nouveau document devait être axé sur les méthodes permettant de réaliser les objectifs visés; qu'il fallait accorder une attention particulière aux facteurs internes de développement; et que la stratégie devait tenir compte des différences de niveaux de développement et de structures sociales et économiques accusées par les pays en développement.

8. Tout en partageant entièrement l'intérêt de plus en plus répandu pour les aspects sociaux du développement, l'Union soviétique souhaitait insister sur le fait que cette approche ne pouvait être appliquée à la lutte contre la pauvreté, indépendamment des réformes sociales et économiques fondamentales qui permettraient de supprimer les inégalités économiques et sociales considérables entre les

différentes couches de la population. A ce propos, la question du rôle de l'Etat devait logiquement se poser. L'importance de plus en plus grande de son rôle obligeait l'Etat à résoudre le problème de l'industrialisation, les problèmes agraires et les problèmes de technologie, et à appliquer une politique scientifique. Il était également nécessaire que l'Etat exerce un large contrôle sur la politique des sociétés transnationales, afin que leurs activités ne portent pas préjudice au développement économique des pays en développement.

9. Cela ne voulait dire en aucune façon qu'une orientation socio-économique unique ou un modèle de développement particulier devrait être imposé de l'extérieur aux pays en développement. Bien entendu, une telle politique serait inadmissible.

10. Il fallait simplement que la stratégie tienne pleinement compte de l'expérience des pays en développement, socialistes et non socialistes, qui avaient effectué ou étaient en train d'effectuer les transformations progressistes telles que l'industrialisation, des réformes agraires démocratiques et l'introduction de la planification d'Etat.

Uruguay

1. Le représentant de l'Uruguay a déclaré que son pays approuvait pleinement la position du Groupe des 77 et que la créativité de toutes les nations devait servir à édifier un monde meilleur en apportant de nouvelles idées à la stratégie. Cela devrait permettre aux pays d'accéder pleinement au développement sans ingérence dans les affaires intérieures des autres Etats.

2. Selon le représentant de l'Uruguay, la stratégie était également une nécessité du fait de l'interdépendance qui caractérisait l'économie mondiale. Aucun pays ne pouvait se développer tant que d'autres restaient dans l'impossibilité de le faire. Le nouveau concept d'interdépendance était fondé sur la conviction que la capacité industrielle mondiale devait être partagée par tous et que les marchés des pays industrialisés devaient être ouverts à tous les pays. La croissance des pays en développement était nécessaire à la stabilité économique des pays développés.

3. De nouveaux obstacles au développement avaient surgi au cours de la présente décennie. Le protectionnisme continuait de croître dans les pays développés. De plus, la notion de "besoins essentiels" devait être rejetée car elle ouvrait la voie à l'ingérence étrangère dans les affaires intérieures des pays en développement.

4. L'Uruguay attachait une grande importance à l'existence de "marchés garantis", sans lesquels aucun pays ne pouvait réduire ou éliminer le chômage. Les pays en développement devaient bénéficier d'un traitement préférentiel, et non réciproque, dans ce domaine.

5. Les pays développés ne devaient pas entraver le transfert d'industries dans les pays en développement au moyen de "désincitations fiscales", vu que cette pratique n'améliorerait pas la situation de l'emploi dans les pays développés.

6. Les pays développés devaient accorder la clause de la nation la plus favorisée aux pays en développement. S'agissant de la science et de la technique, les pays développés devaient encourager le transfert de technologie vers les pays en développement.

7. La nouvelle stratégie devait prendre en compte les relations étroites existant entre le désarmement et le développement.

Venezuela

1. Le représentant du Venezuela a déclaré que trois facteurs devaient être pris en considération à ce stade de l'élaboration de la nouvelle stratégie internationale du développement. Premièrement, la durée et l'aggravation de la crise économique mondiale, qui en indiquaient le caractère structurel. Deuxièmement, l'importance que les pays en développement avaient pris dans l'économie mondiale, en particulier en tant que fournisseurs et marchés des pays développés. Troisièmement, l'interdépendance de toutes les nations et l'interaction entre les problèmes et les solutions à y apporter, situation qui résultait pour une large part des deux facteurs précédents.

2. Quelques remarques s'imposaient à propos de certaines questions importantes. La nouvelle stratégie devait être élaborée sur des bases solides et devait être l'aboutissement des négociations en cours.

3. Le représentant du Venezuela a estimé que les pays en développement étaient bien évidemment les principaux responsables de leur propre développement. Cependant, une action internationale efficace devait être entreprise, en particulier à l'initiative des pays développés. Le Comité devait élaborer une stratégie internationale car une meilleure répartition des moyens d'existence entre toutes les nations allait de pair avec le progrès économique et social.

4. Les politiques nationales avaient de nombreuses incidences à l'échelle internationale (armements, protectionnisme, absence de politiques industrielles cohérentes, croissance anarchique des réserves monétaires, gaspillage des ressources non renouvelables du fait d'une consommation irrationnelle, etc.).

5. Les questions sociales devaient faire l'objet d'une attention particulière. L'objectif fondamental était le développement au vrai sens du terme. Mais les progrès sociaux étaient étroitement liés aux facteurs économiques et souvent favorisés par ces derniers. L'emploi était donc un besoin des plus fondamentaux. De même, un développement équilibré était la clef de la paix internationale. Le bien-être social avait d'ailleurs une forte composante économique au niveau national.

6. Une nouvelle stratégie internationale du développement fondée sur la promotion du nouvel ordre économique international, ainsi qu'il était envisagé dans la résolution 33/193 de l'Assemblée générale, aurait donc d'importantes répercussions au plan social.

7. En ce qui concernait la classification des pays en développement en de trop nombreuses catégories, allant jusqu'à isoler les pays exportateurs de pétrole, on ne pouvait nier que le tiers monde était resté étroitement solidaire en raison de ses intérêts fondamentaux communs, lesquels découlaient du phénomène historique de l'émergence de nouvelles nations qui portaient les stigmates du colonialisme et de l'exploitation économique.

8. Les déséquilibres et les injustices à l'échelon international s'étaient aggravés au cours de la présente décennie, ce qu'il ne fallait pas perdre de vue aujourd'hui. C'était aussi pour cette raison que les mesures d'examen et d'évaluation étaient si importantes, comme l'était tout mécanisme propre à garantir la réalisation des objectifs fixés. D'autres mesures devraient être prises en vue de mobiliser l'opinion publique en faveur des objectifs de la Stratégie internationale du développement et d'amener les sociétés transnationales à en tenir compte.

9. L'élaboration de la stratégie n'était pas un exercice d'économétrie; elle supposait des négociations politiques pour contribuer à résoudre le plus grave des problèmes politiques de notre temps : le déséquilibre Nord-Sud. Le développement des pays en développement était essentiel à la paix mondiale. Tel était l'enjeu, et le temps pressait.

Yougoslavie

1. Le représentant de la Yougoslavie a déclaré que la nouvelle stratégie internationale du développement devait être le prolongement de la précédente tout en reflétant les nouvelles tendances positives qui s'étaient dessinées au cours de la présente Décennie.

2. Le monde d'aujourd'hui, où les pays en développement jouaient désormais un rôle important, exigeait des idées et des approches nouvelles face aux problèmes du développement et de la coopération économique internationale. Aucun pays, quel que soit son niveau de développement économique, n'était capable de résoudre ses problèmes économiques nationaux sans prendre en considération leurs incidences directes ou indirectes, à plus long terme, sur les intérêts des autres pays ainsi que sur ses propres perspectives à long terme. Il était donc plus évident que jamais que la poursuite de la croissance économique des pays développés - dans des conditions de stabilité relative, de plus grande utilisation des capacités et de plein emploi - dépendait de plus en plus du taux de croissance des pays en développement.

3. Le système actuel n'avait pas permis de faire face aux besoins des pays en développement même lorsque - du point de vue des pays développés - il avait fonctionné de manière tout à fait satisfaisante. Il ne s'agissait donc pas de trouver des moyens d'améliorer son fonctionnement, mais d'y apporter les changements nécessaires pour en éliminer les mécanismes qui affaiblissaient et entravaient la croissance et l'expansion économiques des pays en développement, à savoir ceux dont l'effet avait été d'accroître l'inégalité dans le monde au lieu d'y remédier.

4. En conséquence, pour accélérer la croissance des pays en développement et restaurer les possibilités de croissance à long terme de l'économie mondiale, il était impératif que la nouvelle stratégie accélère les changements de structure de l'économie mondiale. Il ne fallait pas oublier que la Stratégie devait contribuer à activer le progrès des pays en développement et servir d'instrument à la communauté internationale pour réaliser les objectifs du nouvel ordre économique international. Il existait une corrélation étroite entre le développement des pays en développement et l'instauration du nouvel ordre économique international. En vue d'instaurer ce nouvel ordre économique et d'accélérer le développement des pays en développement, il était impératif, entre autres, d'une part, d'opérer des changements de fonctionnement dans la structure des relations

économiques internationales et d'autre part de procéder à des modifications de fond dans chaque pays. En s'efforçant de modifier la situation tant sur le plan externe que sur le plan interne, il était possible de créer un climat propice à l'accélération du progrès des pays en développement et partant de trouver une solution plus rapide aux problèmes que connaissait encore l'économie mondiale.

5. La nouvelle stratégie internationale du développement devait être avant tout un document politique suffisamment réaliste. Elle devait établir un équilibre entre ce qui était souhaitable d'une part et ce qui était vraiment réalisable d'autre part. En même temps, elle devait être suffisamment dynamique et ambitieuse pour stimuler toutes les énergies disponibles. Elle devait en outre ouvrir la voie à un développement économique et social plus rapide des pays en développement ainsi qu'à une amélioration du niveau de vie de toutes les couches de la population de ces pays. La stratégie devait faire apparaître à l'évidence que toute la communauté internationale bénéficierait de sa mise en oeuvre, qu'elle aiderait également les pays développés à surmonter leurs difficultés actuelles.

6. La nouvelle stratégie internationale du développement devait viser à réduire rapidement l'écart qui séparait, sur le plan du développement, les pays développés des pays en développement, de manière à la réduire de moitié d'ici la fin du siècle. C'est en fonction de cet objectif que le taux de croissance économique serait fixé. Actuellement, il était difficile d'opter pour un taux de croissance donné. Des analyses et des indicateurs supplémentaires étaient nécessaires pour se faire une idée de la manière dont des taux de croissance donnés affectaient l'objectif de base. Il était évident que le taux de croissance devait être supérieur à celui de la Décennie actuelle et qu'il devait être placé dans une perspective de développement à plus long terme.

7. La nouvelle stratégie devait tenir compte, de manière adéquate, des problèmes les plus pressants des pays en développement les moins avancés et de la dégradation de leur situation; elle devait prévoir des mesures spéciales et efficaces en vue de résoudre les principales difficultés de ces pays et d'assurer leur développement accéléré.

8. Quels que soient les buts et objectifs convenus, ils devaient être assortis des obligations politiques nécessaires à leur réalisation.

9. Il fallait aussi qu'il soit bien clair que la communauté internationale devait appuyer ces efforts, notamment en contribuant à l'instauration d'une situation internationale plus favorable, en adoptant certaines mesures dans les domaines du commerce, de l'industrie, du transfert des techniques, du transfert des ressources financières, du système monétaire international, etc. Elle devait cependant se garder de recommander des formules ou des méthodes de développement internes dans le cadre de la Stratégie ou dans tout autre cadre.

Déclaration du Président du Comité à l'issue du débat général

1. Je m'efforcerai de faire le bilan de la situation à la fin du présent débat général. Ce n'est pas à un résumé que je songe, car je me sens tout à fait incapable d'entreprendre une tâche aussi redoutable étant donné l'ampleur des discussions que nous avons eues au cours de la semaine précédente. Je me propose simplement d'essayer de vous aider à faire avancer les travaux du Comité et prendrai donc la liberté de formuler quelques commentaires et suggestions.
2. La majeure partie des déclarations qui ont été faites devant le Comité ont porté sur des mesures de politique générale. Un certain nombre de suggestions extrêmement précieuses ont été formulées à cet égard. Certaines délégations ont essayé de définir les domaines prioritaires auxquels il faudrait accorder une importance particulière dans la stratégie. Je ne commenterai ni ne résumerai ces suggestions étant donné qu'elles seront de toute manière reprises lors de l'élaboration de la partie de la stratégie consacrée aux mesures de politique générale.
3. Il n'est pas excessif de dire que le niveau général du débat a été extrêmement élevé. L'important, c'est l'atmosphère dans laquelle il s'est déroulé. J'aimerais à ce sujet citer le représentant de la Norvège qui a dit dans sa déclaration qu'"il était extrêmement important de créer un climat politique favorable à des progrès substantiels et à la confiance mutuelle". J'ai également noté que ce débat avait permis de réduire sensiblement les divergences entre divers groupes de pays au sujet de certains aspects essentiels de la Stratégie.
4. Notre point de départ a été en fait la résolution 33/193 de l'Assemblée générale qui a été adoptée sans réserve. Ce que nous essayons de faire en fait, - et je citerai à ce propos le Président du Groupe des 77 - "c'est de la suivre fidèlement et de la traduire en des engagements précis orientés vers une action". J'ai été particulièrement heureux de noter que la quasi-totalité des représentants ont réaffirmé leur ferme adhésion aux principes fondamentaux que consacre cette résolution.
5. Certains commentaires extrêmement utiles ont été formulés au sujet de la nature et de l'objectif de la stratégie. Bien que ceux-ci aient été clairement définis dans la résolution de l'Assemblée générale, des divergences sont apparues sur cette question, ce qui n'a d'ailleurs rien de surprenant à ce stade. Les représentants se sont accordés à reconnaître que la stratégie devrait constituer un cadre commun tant pour les efforts nationaux des pays développés et des pays en développement que pour la coopération internationale. Ils ont également convenu qu'elle devait nous donner la possibilité de réfléchir, d'analyser les problèmes auxquels l'économie mondiale se trouve confrontée, de synthétiser les divers courants de pensée, de faire l'inventaire des problèmes de l'économie mondiale et d'innover pour les résoudre. D'autres voix se sont fait entendre toutefois. Il s'agit, si je peux me permettre ici de nommer des délégations, de celle de la délégation des Etats-Unis et, dans une certaine mesure, de celle de la délégation canadienne qui ont estimé que la stratégie devait avant tout nous donner la possibilité de fixer des priorités mondiales et de définir l'approche fondamentale à adopter pour les respecter. Le représentant du Canada a suggéré qu'on arriverait peut-être à de meilleurs résultats si la stratégie ne faisait pas intervenir les controverses actuelles du dialogue Nord-Sud.

6. J'en viens à présent au préambule, principal objet de nos travaux à la présente session. Je commencerai par rappeler ce qui a été dit au Comité, à savoir que nous ne devons pas nous hâter de rédiger le préambule ou d'entamer des négociations à son sujet mais que nous devons uniquement nous concentrer sur les questions qui y seront abordées ou sur les éléments à y incorporer. Il a également été suggéré qu'il nous serait plus aisé de rédiger le préambule après être parvenus à un accord sur l'ensemble de la Stratégie.

7. Je voudrais maintenant, si vous me le permettez, vous dire pourquoi je ne suis pas de cet avis. Tout d'abord, nous étions déjà convenus lors de la session précédente qu'un projet de préambule serait élaboré à la présente session. En outre, j'estime qu'il nous est impossible d'éviter les négociations. Ne faudra-t-il pas également que nous négocions sur le projet d'ébauche de la stratégie et parvenions à un accord à son sujet? Il ne sera peut-être pas si facile de s'entendre sur l'ébauche de la Stratégie, mais je ne vois pas pourquoi il serait si difficile de parvenir à un accord sur le projet de préambule à la présente session.

8. A peu de choses près, tous les éléments qui doivent être incorporés dans le préambule ont déjà été suggérés lors du débat. Si nous ne les regroupons pas et ne les exprimons pas sous une forme qui frappe l'imagination du public et reflète véritablement le cadre général et l'objectif global de la stratégie, nous risquons de les condamner à l'oubli. Nous risquons d'oublier nos arguments et de les formuler de nouveau. Qui plus est, nous risquons de nous perdre en efforts inutiles et de soulever des questions déjà résolues.

9. Voici les éléments qui ont été suggérés pour le préambule - qui, pour la plupart, proviennent de la résolution 33/193 de l'Assemblée générale.

10. En premier lieu, la stratégie doit être conçue de manière à promouvoir le progrès des pays en développement, principe qui ne peut guère susciter de controverse.

11. En deuxième lieu, elle devrait être formulée - et je cite là encore la résolution de l'Assemblée générale - selon les principes du nouvel ordre économique international, et devrait viser à la réalisation de ses objectifs. La corrélation entre le développement des pays en développement et le nouvel ordre économique international est évidente et inéluctable dans la mesure où le nouvel ordre économique international constitue la base indispensable du développement, même si elle n'en est pas la seule.

12. Le problème que pose à présent l'élaboration de cette partie de la stratégie est le suivant : "Quels éléments du nouvel ordre économique international faudrait-il y introduire?" A ce propos, on a suggéré les quatre ou cinq éléments suivants qui devraient être formulés de manière assez générale : premièrement, la restructuration des relations économiques internationales avec tout ce qu'elle implique; deuxièmement, l'élimination des inégalités et des déséquilibres existants; troisièmement, la possibilité pour les pays en développement de participer effectivement à la formulation et à l'application de toutes les décisions afférentes au développement et à la coopération économique internationale; quatrièmement, l'importance du principe de l'exercice de la souveraineté permanente sur les ressources naturelles. A cet égard, la délégation suédoise a soulevé un point très intéressant, à savoir que nous devrions également affirmer le droit des pays en développement de bénéficier d'une part équitable des ressources mondiales. Il a également été suggéré qu'il fallait économiser les ressources naturelles pour les générations futures.

13. La troisième grande idée qu'on a mise en lumière et qui pourrait figurer dans le préambule était ce que le représentant du Canada a appelé "une offensive généralisée contre la misère". Le représentant des Etats-Unis a estimé qu'il fallait s'efforcer de réduire sensiblement le nombre de ceux qui vivent dans le dénuement. Vous savez tous, j'en suis sûr que cet objectif, bien qu'extrêmement important pour la stratégie, ne peut être poursuivi dans l'abstrait, sans tenir compte du monde dans lequel nous vivons - tant sur le plan de l'ordre interne que sur celui de l'ordre international.
14. S'agissant de la lutte contre la misère, un certain nombre d'autres objectifs viennent inévitablement à l'esprit qui exigent, entre autres, l'adoption de mesures dans les domaines humanitaire et social ainsi que dans le domaine économique.
15. A cet égard, la déclaration de l'ambassadeur de la Tunisie, au nom du Groupe des 77, devrait dissiper les craintes qu'auraient pu susciter les intentions des pays en développement. Il a expressément déclaré que la stratégie devait faire une place importante tant aux mesures économiques qu'aux mesures sociales et humanitaires. On s'est accordé à reconnaître toutefois que ce faisant, il fallait respecter la souveraineté des pays intéressés et les priorités, politiques et plans nationaux de développement. Tel est le quatrième élément important du préambule.
16. Le cinquième était d'assurer l'équité tant au sein des pays qu'entre ceux-ci. A ce sujet, le représentant de l'Argentine a évoqué une phrase plus ou moins semblable qui figure dans la stratégie actuelle. Le représentant des Pays-Bas a repris la même idée en soulignant la nécessité d'opérer des changements de structure tant au niveau national qu'au niveau international. Il est vrai que la question de l'équité entre les nations et du remaniement des structures internationales avait déjà été évoquée lorsque j'ai essayé de souligner les principes du nouvel ordre économique international. Mais en vue de parvenir à l'équité entre les nations, il faudra adopter une multitude de mesures sociales et opérer des changements institutionnels au sein des pays en développement, tels que l'adoption de mesures de redistribution des revenus, l'octroi d'avantages aux couches les plus démunies et les plus défavorisées, la participation des masses au processus du développement, la mobilisation des ressources humaines, en particulier l'intégration des femmes et de la jeunesse au processus du développement, la modification des structures sociales au moyen de réformes et la création d'emplois productifs. De nombreuses délégations ont estimé qu'il fallait également mettre l'accent sur la promotion de la dignité humaine et des droits de l'homme.
17. Le principe suivant, le sixième de ceux qui doivent être incorporés dans la stratégie, devrait avoir trait aux aspects pertinents de l'interdépendance. Celui qui a été le plus souvent évoqué et qui a presque fait l'unanimité était celui de "l'intérêt mutuel" et de la "solidarité et de la coopération internationales", dont il fallait s'inspirer lors de la formulation et du lancement de la stratégie. On a souvent rappelé à ce propos le libellé de la résolution 33/193 de l'Assemblée générale selon laquelle la stratégie devrait être une vaste entreprise mobilisant la communauté internationale tout entière.
18. Le représentant de la Tunisie, prenant la parole au nom des pays en développement, a cité cette résolution en soulignant que le progrès des pays en développement contribuerait à la solution des problèmes économiques internationaux et à un développement économique mondial soutenu et qu'il serait également renforcé par ce développement. Il s'agit là à mon avis d'un élément très important qui doit apparaître dans le préambule.

19. Fait intéressant, les représentants des pays développés et ceux des pays en développement ont les uns et les autres été d'avis qu'on ne pouvait faire dépendre l'objectif général du progrès des pays en développement de celui du développement des pays développés, autre point important sur lequel une convergence de vues semble proche. Le représentant de la Communauté économique européenne l'a souligné dans sa déclaration, de même que celui de la Nouvelle-Zélande. Le représentant de la Communauté a déclaré notamment que "les problèmes de structure étaient dans une large mesure indépendants du taux d'expansion mondiale".

20. On en arrive évidemment à la question de savoir si "la stratégie peut ne pas tenir compte des problèmes qui assaillent les pays développés". L'ambassadeur de la Tunisie a répondu de manière tout à fait catégorique que cela n'était pas possible. Il faut donc que ces problèmes soient abordés dans le préambule. Par ailleurs, les pays en développement et un grand nombre d'autres pays, ont émis l'idée qu'on ne pouvait commencer à résoudre ces problèmes qu'en utilisant la capacité de production des pays en développement et en exploitant pleinement le pouvoir d'achat potentiel considérable dont ils disposent. La question de l'ajustement a été évoquée à ce propos. Il s'agit là d'un autre élément important qui doit apparaître dans la stratégie. La question de l'ajustement de la production mondiale a été considérée comme un élément important de la stratégie par l'Assemblée générale elle-même dans sa résolution. Le représentant de l'Inde a souligné que la stratégie devrait servir de cadre à un dialogue suivi sur ce point. Le représentant du Pakistan a déclaré que l'adoption de dispositions tendant à accélérer le processus d'ajustement marquerait un progrès décisif dans la stratégie. La plupart des représentants des pays développés ont également reconnu que le processus d'ajustement était une nécessité dont il fallait tenir compte.

21. Un certain nombre d'autres aspects de l'interdépendance ont été soulignés lors des débats mais je me demande jusqu'à quel point il sera possible d'en faire état dans le préambule. Je vais toutefois les mentionner brièvement. Il s'agit en premier lieu de la nécessité d'un changement fondamental dans les modes de consommation des pays développés et, en deuxième lieu, de l'interdépendance considérée comme une forme de corrélation. Comme l'a dit le représentant de la Suède, nous devons avoir conscience de la complexité des liens qui unissent la population, l'environnement, les ressources et le développement.

22. Mais comment cette prise de conscience pourra-t-elle se traduire dans la stratégie? Je suppose que ce n'est pas dans le préambule mais plutôt dans la partie consacrée aux buts et objectifs et aux mesures de politique générale qu'il en sera tenu compte.

23. L'accent a été mis également sur un autre aspect de l'interdépendance, à savoir la nécessité de l'envisager dans un contexte dynamique et dans celui d'une plus grande équité. On pourrait également l'envisager compte tenu de l'objectif qui consiste à opérer une restructuration radicale de l'ordre économique mondial.

24. A l'issue du débat, il y a également eu une convergence de vues sur un point très important, à savoir que la stratégie devait définir les responsabilités des pays développés comme celles des pays en développement. Les divergences sur ce sujet ont été réduites au point qu'elles ont presque disparu. Mais il nous faut encore trouver l'équilibre qui s'impose entre ces deux séries d'engagements. Il s'agit là encore, d'un problème qui devra être abordé lorsque nous procéderons à l'élaboration de la partie de la stratégie qui sera consacrée aux buts et objectifs et aux mesures de politique générale.

25. On a mentionné à ce propos l'importance du rôle que les pays socialistes à économie planifiée peuvent jouer dans la formulation et la mise en oeuvre de la stratégie. Nous avons entendu des déclarations des représentants de ces pays qui, pour le moins, ont exprimé leur volonté de participer activement à cette entreprise et d'y contribuer. Mais il me semble que dans l'ensemble nous attendons davantage d'eux et j'espère sincèrement qu'ils répondront à notre attente à mesure que nous progresserons.

26. Vers la fin de la stratégie, il serait à mon avis important de mettre l'accent sur l'"engagement politique" qu'elle suppose. Le représentant du Venezuela a déclaré qu'elle ne constituait pas un exercice d'économétrie mais bien une volonté de prendre des engagements politiques. La plupart des représentants, qu'ils proviennent de pays développés ou de pays en développement, ont indiqué que la stratégie devait être un document politique traduisant un engagement précis. Le représentant de la Suède par exemple a déclaré qu'"il devrait s'agir d'un document hautement politique reflétant un engagement politique des gouvernements". Pour le représentant de la Communauté économique européenne "la stratégie devait consacrer le ferme engagement de tous les gouvernements". Ce principe est clairement énoncé dans la résolution de l'Assemblée générale, laquelle stipule que la nouvelle stratégie devrait définir le rôle et, le cas échéant, préciser les engagements acceptés par tous les pays.

27. Il est un autre élément important qui doit absolument apparaître dans la stratégie à savoir les facteurs politiques susceptibles d'accélérer le développement économique et d'assurer la restructuration de l'ordre économique international actuel.

28. L'ambassadeur de la Tunisie, au nom du Groupe des 77, a lancé un appel à tous les pays pour qu'ils contribuent à l'amélioration du climat politique dans lequel nous nous efforçons d'atteindre nos objectifs de développement.

29. La résolution de l'Assemblée générale renferme un paragraphe sur les obstacles politiques au développement. Il ne fait aucun doute qu'il serait souhaitable de l'inclure ou d'en inclure une version modifiée dans le préambule.

30. Le représentant de l'Union soviétique a souligné le lien qui existait entre les efforts visant à restructurer les relations économiques et le processus de la détente lequel visait à mettre fin à la course aux armements et à renforcer la confiance et la coopération entre les nations. Le rapport entre le désarmement et le développement a également été souligné par le porte-parole du Groupe des 77 et par un certain nombre d'autres délégations et devrait donc figurer en bonne place dans le préambule de la stratégie.

31. Les mesures à prendre pour faire face aux problèmes particuliers des pays en développement les moins avancés devraient être un autre élément important de la stratégie. Loin de s'améliorer, la situation économique de ces pays s'est encore dégradée et il est extrêmement urgent de tout faire pour enrayer cette tendance. Comme vous pouvez aisément l'imaginer, cet aspect du préambule est étroitement lié aux buts et objectifs de la stratégie. Il s'agit de savoir si les buts et objectifs intéressant ce groupe de pays ou d'autres groupes comparables doivent être énoncés séparément dans la stratégie. Mais il ne fait pas de doute que les mesures de politique générale voulues pour inverser cette tendance et mettre ces pays sur la voie de l'indépendance économique doivent être suffisamment énergiques

pour permettre à la communauté internationale de faire face à la tâche à laquelle elle se trouve confrontée dans ce domaine et qu'elles doivent être exposées de manière aussi détaillée que possible. Nous savons par ailleurs qu'à sa cinquième session, la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement est en train de formuler un nouveau programme d'action pour les années 80 à l'intention des pays en développement les moins avancés. Le Comité devra examiner de très près ce nouveau programme et décider du meilleur moyen de l'incorporer dans la stratégie. A cet égard, le représentant du Népal a également appelé notre attention sur la Conférence des Nations Unies sur les pays en développement les moins avancés dont la convocation est envisagée. Si cette conférence se tient au début de l'année prochaine, ses conclusions et recommandations ainsi que le plan d'action qui pourra en résulter devront certainement être pris en compte dans la stratégie.

32. La question de la différenciation entre les pays en développement est une question politique extrêmement épineuse et délicate. Dans la déclaration liminaire que j'avais faite à la session de février du Comité, j'avais souligné que l'un des moyens d'aborder ce problème était d'exposer, de manière aussi détaillée que possible, les problèmes qui se posaient dans les secteurs et les domaines qui préoccupaient le plus les pays en développement les moins avancés. Je demeure convaincu que cette méthode est la bonne et que, dans la mesure du possible, la question de la différenciation devrait être dûment évoquée dans le préambule même.

33. Le préambule devrait comporter un autre élément majeur, à savoir l'importance accrue qui est accordée à l'autosuffisance nationale et collective. Je pense que nous devrions faire à cette question une place appropriée dans la stratégie et que, ce faisant, nous devrions faire apparaître sa relation avec le nouvel ordre économique international, celui-ci étant un aspect crucial de l'interdépendance et un instrument important de l'accélération du développement.

34. Voilà, pour autant que je puisse en juger, les principaux éléments qui devraient être inclus dans le préambule et qu'il ne devrait pas être trop difficile de présenter de manière lisible et élégante, ou même de manière à frapper l'opinion publique du monde entier. C'est sur cette tâche que devraient porter tous nos efforts au cours des prochains jours.

35. Je vais à présent m'efforcer de résumer brièvement, pour ne pas les oublier, quelques-unes des autres remarques et questions importantes qui sont apparues lors du débat général.

36. S'agissant de la question des buts et objectifs, je pense qu'elle a également fait l'objet d'une grande convergence de vues. Tous les représentants sont convenus que ces buts et objectifs devaient représenter un dosage judicieux des éléments suivants : pragmatisme et satisfaction des aspirations des pays en développement, idéalisme et réalisme, optique ambitieuse et novatrice d'une part, et nécessité de poursuivre des objectifs accessibles et réalisables, d'autre part. On a également souligné que les buts de la stratégie devaient refléter le dynamisme des changements de structure qui sont en cours et que la stratégie étant essentiellement de caractère normatif, il ne fallait pas être découragé par les échecs du passé mais au contraire en tirer la leçon. Par ailleurs, certains représentants se sont demandés s'il était indiqué de fixer des objectifs. Les réserves du représentant de l'URSS étaient les suivantes : "Nous avons des doutes quant au fondement scientifique et à la viabilité pratique de l'adoption par l'Organisation des Nations Unies d'objectifs économiques et sociaux précis pour plus de 100 pays qui se différencient par leur situation économique et sociale ainsi que par leur stade de développement".

37. Soit dit en passant, les objectifs fixés n'ont qu'une valeur toute relative. Ils ne sont pas censés apparaître dans les plans de développement nationaux de chacun de ces quelque cent pays. Ils ne visent qu'à stimuler l'action et à donner une indication de l'ampleur des efforts supplémentaires que la communauté internationale doit entreprendre dans le cadre de la stratégie.

38. Comme nombre de délégations l'ont souligné, ils permettront aussi de mesurer les progrès réalisés. Certains de ceux qui ont jugé qu'il fallait fixer des objectifs ont même pris soin de souligner qu'ils ne devaient pas être considérés comme une fin en soi et que c'était les mesures à adopter qui constituaient l'essentiel de la stratégie. L'unanimité devrait se faire sur ce point.

39. En ce qui concerne les objectifs précis de la stratégie, on hésite généralement à ce stade à proposer des buts ou à faire un choix entre les options présentées par le Secrétariat. Certains représentants, et en particulier le porte-parole du Groupe des 77, ont été d'avis que le taux de croissance général de la prochaine décennie devait être supérieur à celui de la Décennie actuelle et qu'il fallait choisir l'option qui permettrait d'assurer la croissance de tous les pays en développement.

40. Un grand nombre de représentants de pays développés ont attaché une très grande importance à la nécessité d'accorder une attention particulière aux pays en développement les moins avancés, en définissant des buts qui leur soient propres d'une part, et en adoptant des mesures politiques spéciales en leur faveur d'autre part. Certains pays en développement ont partagé ce point de vue, mais à ce stade, la question ne me semble pas encore résolue.

41. Un représentant a soulevé un autre point important, celui de la nécessité d'inclure parmi les objectifs de la stratégie, la réduction de l'écart séparant les pays développés des pays en développement. Cette opinion n'a pas été partagée par tous les représentants des pays développés ou du moins n'a pas fait l'objet de commentaires de la part d'un certain nombre d'entre eux.

42. Au sujet de la question des objectifs sectoriels, je me bornerai à rappeler brièvement certains des avis qui ont été exprimés ici et qui appelleront de nouvelles études de la part du Secrétariat. Ce qu'il faut retenir à ce propos, c'est que selon certains le taux de croissance agricole de 3,4 ou 3,6 p. 100 marquerait un léger recul comparé à l'objectif fixé dans la stratégie actuelle et à celui qui a récemment été adopté par le Comité plénier. En outre, ce taux ne reflète pas l'importante contribution que l'agriculture devrait apporter aux efforts visant à assurer une croissance autonome et la réalisation d'un grand nombre des objectifs de développement dont il sera inévitablement question dans le préambule. Si l'objectif d'un taux de croissance agricole de 4 p. 100 se confirme, le Comité attendra vraisemblablement du Secrétariat qu'il en définisse les diverses incidences, du point de vue de la mobilisation des ressources, sur les taux de croissance dans d'autres secteurs. En outre, le Secrétariat devrait évaluer l'effet que cet objectif aurait sur la réalisation des objectifs du Plan d'action de Lima. On peut considérer notamment que si l'on fixe un taux de croissance agricole supérieur à celui qui était initialement prévu, et que le taux de croissance générale reste le même, le taux de croissance industrielle baissera forcément. Cela signifie en réalité, si l'on se replace dans le contexte de l'un des scénarios proposés, qu'un objectif de croissance agricole de 6 p. 100 pourrait retarder encore l'objectif fixé à Lima. Je pense que le Comité attendra du Secrétariat qu'il examine également cet aspect de la question.

43. Le représentant de l'Inde a estimé qu'il faudrait examiner les incidences de l'objectif consistant à assurer aux pays en développement 30 p. 100 du commerce des produits manufacturés, notamment eu égard aux autres objectifs, en particulier ceux de la croissance industrielle.

44. Enfin, j'aimerais résumer quelques-unes des suggestions extrêmement utiles qui ont été formulées sur la question de l'examen et de l'évaluation. Tout le monde s'accorde à reconnaître la nécessité de mettre en place des mécanismes d'examen et d'évaluation plus efficaces afin de conférer à la stratégie une certaine souplesse et d'y apporter les ajustements nécessaires, dans un contexte que l'on espère dynamique.

45. Le représentant de la Norvège a fait une remarque très intéressante à ce propos. Il a estimé qu'il était d'autant plus important de disposer d'un mécanisme d'examen et d'évaluation efficace que l'on mettait l'accent sur les facteurs structureaux. Il a également suggéré que l'on inscrive les objectifs à court terme dans une perspective à plus long terme, dans le cadre de l'ensemble de la stratégie. Je mentionnerai pour terminer une autre suggestion intéressante qui a été formulée par le représentant des Pays-Bas. Celui-ci a estimé qu'en plus du mécanisme d'examen et d'évaluation au niveau mondial, il faudrait mettre en place un deuxième mécanisme qui permettrait à une équipe indépendante d'experts de haut niveau d'évaluer les résultats obtenus par les différents pays. Cette suggestion devrait, à mon avis, être examinée avec le plus grand soin pendant la suite de nos travaux.

كيفية الحصول على منشورات الأمم المتحدة

يمكن الحصول على منشورات الأمم المتحدة من المكتبات ودور التوزيع في جميع أنحاء العالم . استعلم عنها من المكتبة التي تتعامل معها أو اكتب إلى : الأمم المتحدة ، قسم البيع في نيويورك أو في جنيف .

如何购取联合国出版物

联合国出版物在全世界各地的书店和经售处均有发售。请向书店询问或写信到纽约或日内瓦的联合国销售组。

HOW TO OBTAIN UNITED NATIONS PUBLICATIONS

United Nations publications may be obtained from bookstores and distributors throughout the world. Consult your bookstore or write to: United Nations, Sales Section, New York or Geneva.

COMMENT SE PROCURER LES PUBLICATIONS DES NATIONS UNIES

Les publications des Nations Unies sont en vente dans les librairies et les agences dépositaires du monde entier. Informez-vous auprès de votre libraire ou adressez-vous à : Nations Unies, Section des ventes, New York ou Genève.

КАК ПОЛУЧИТЬ ИЗДАНИЯ ОРГАНИЗАЦИИ ОБЪЕДИНЕННЫХ НАЦИЙ

Издания Организации Объединенных Наций можно купить в книжных магазинах и агентствах во всех районах мира. Наводите справки об изданиях в вашем книжном магазине или пишите по адресу : Организация Объединенных Наций, Секция по продаже изданий, Нью-Йорк или Женева.

COMO CONSEGUIR PUBLICACIONES DE LAS NACIONES UNIDAS

Las publicaciones de las Naciones Unidas están en venta en librerías y casas distribuidoras en todas partes del mundo. Consulte a su librero o diríjase a: Naciones Unidas, Sección de Ventas, Nueva York o Ginebra.
